

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière
du vendredi 6 mars 1998

Plenaire vergadering
van vrijdag 6 maart 1998

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

| | Pages |
|---|-------|
| EXCUSES | 657 |
| QUESTIONS D'ACTUALITE: | |
| — De M. Jean Demanze à M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique sur « la procédure d'enquête sur le plan déchet » | 657 |
| — De Mme Françoise Carton de Wiart à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement sur « la proposition d'inscription du site Tour et Taxis sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco » | 657 |
| — De M. André Drouart à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement sur « les négociations avec le Gouvernement de la Communauté française sur l'informatisation des établissements scolaires » | 658 |
| — De M. Denis Grimberghs à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement sur « l'intervention des forces de police lors de distribution d'informations dans des bureaux de pointage » | 659 |
| — De Mme Isabelle Molenberg à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement sur « les conséquences pour Bruxelles du projet de loi sur les jeux de hasard » | 659 |
| INTERPELLATIONS: | |
| — De M. François Roelants du Vivier à M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, concernant « le suivi des accords de coopération conclus entre la Région de Bruxelles et d'autres régions dans le monde » | 660 |
| Discussion. — <i>Orateurs</i> : M. François Roelants du Vivier, M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures | 660 |

| | Blz. |
|--|------|
| VERONTSCHULDIGDEN | 657 |
| DRINGENDE VRAGEN: | |
| — Van de heer Jean Demanze aan de heer Didier Gosuin, minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid over « de procedure voor het onderzoek over het afvalstoffenplan » | 657 |
| — Van mevrouw Françoise Carton de Wiart aan de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering over « het voorstel van inschrijving van Thurn en Taxis op de lijst van het werelderfgoed van de Unesco » | 657 |
| — Van de heer André Drouart aan de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering over « de onderhandelingen met de regering van de Franse Gemeenschap over de informatisering van de scholen » | 658 |
| — Van de heer Denis Grimberghs aan de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering over « het optreden van de politie bij de verspreiding van informatie in de stempelbureaus » | 659 |
| — Van mevrouw Isabelle Molenberg aan de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering over « de gevolgen van het ontwerp van wet op de kansspelen voor Brussel » | 659 |
| INTERPELLATIES: | |
| — Van de heer François Roelants du Vivier tot de heer Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, betreffende « de follow-up van de samenwerkingsakkoorden tussen het Brussels Gewest en andere regio's in de wereld » | 660 |
| Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heer François Roelants du Vivier, de heer Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen | 660 |

| | Pages | | Blz. |
|--|-------|--|------|
| — De M. Dominique Harmel à MM. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures et Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant « la définition d'une politique de relations extérieures pour la Région et les institutions établies dans celle-ci » | 663 | — Van de heer Dominique Harmel tot de heren Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen en Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende « de vaststelling van een beleid inzake externe betrekkingen voor het Gewest en de instellingen die er gevestigd zijn » | 663 |
| — Interpellation jointe de Mme Marie Nagy concernant « le voyage du ministre Hervé Hasquin au Congo et les retombées prévues pour la Région » | 663 | — Toegevoegde interpellatie van mevrouw Marie Nagy betreffende « de reis van minister Hervé Hasquin naar Congo en de weerslag ervan voor het Gewest » | 664 |
| — Interpellation jointe de Mme Françoise Dupuis concernant « le révent voyage officiel du ministre Hervé Hasquin en République démocratique du Congo » | 663 | — Toegevoegde interpellatie van mevrouw Françoise Dupuis betreffende « de officiële reis die minister Hervé Hasquin onlangs in de Democratische Republiek Congo heeft gemaakt » | 664 |
| Discussion. — <i>Orateurs</i> : M. Dominique Harmel, Mmes Marie Nagy, Françoise Dupuis, MM. Walter Vandebossche, Guy Vanhengel, Thierry de Looz-Corswarem, M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures | 664 | Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heer Dominique Harmel, de dames Marie Nagy, Françoise Dupuis, de heren Walter Vandebossche, Guy Vanhengel, Thierry de Looz-Corswarem, de heer Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen | 664 |
| Ordres du jour: dépôt | 670 | Moties: indiening | 670 |
| — De M. Sven Gatz à M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant « le permis d'urbanisme que le ministre a délivré pour le projet Music City » | 670 | — Van de heer Sven Gatz tot de heer Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende « de door de minister afgeleverde stedenbouwkundige vergunning voor het project Music City » | 670 |
| — Interpellation jointe de Mme Michèle Carthé concernant « l'octroi d'un permis d'urbanisme à la société « Language of Forms » concepteur de Music City » | 671 | — Toegevoegde interpellatie van mevrouw Michèle Carthé betreffende « de afgifte van een stedenbouwkundige vergunning aan « Language of Forms », initiatiefnemer van Music City » | 670 |
| — Interpellation jointe de M. Dominique Harmel concernant « la délivrance du permis d'urbanisme permettant la réalisation du projet Music City » | 671 | — Toegevoegde interpellatie van de heer Dominique Harmel betreffende « de afgifte van een stedenbouwkundige vergunning voor het project Music City » | 670 |
| Discussion. — <i>Orateurs</i> : M. Sven Gatz, Mme Michèle Carthé, M. Dominique Harmel, Mme Françoise Carton de Wiart, M. Marc Cools, Mme Magdeleine Willame-Boonen, MM. Alain Adriaens, Thierry de Looz-Corswarem, M. Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport | 671 | Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heer Sven Gatz, mevrouw Michèle Carthé, de heer Dominique Harmel, mevrouw Françoise Carton de Wiart, de heer Marc Cools, mevrouw Magdeleine Willame-Boonen, de heren Alain Adriaens, Thierry de Looz-Corswarem, de heer Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer | 671 |
| Ordres du jour: dépôt | 685 | Moties: indiening | 685 |
| VOTES, VOTES NOMINATIFS ET SCRUTINS SECRETS: | | STEMMINGEN, NAAMSTEMMINGEN EN GEHEIME STEMMINGEN: | |
| — Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme | 686 | — Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw | 686 |
| — Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole additionnel à la Charte sociale européenne prévoyant un système de réclamations collectives, fait à Strasbourg le 9 novembre 1995 | 687 | — Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Aanvullend Protocol bij het Europees Sociaal Handvest ter invoering van een systeem voor collectieve klachten, opgemaakt te Straatsburg op 9 november 1995 | 687 |

| | Pages | | Blz. |
|---|-------|---|------|
| — Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de Hong-Kong concernant l'encouragement et la protection des investissements, fait à Bruxelles le 7 octobre 1996 | 687 | — Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met de Overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie en de Regering van Hong Kong inzake de bevordering en bescherming van investeringen, opgemaakt te Brussel op 7 oktober 1996 | 687 |
| — Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment aux Actes internationaux ci-après: | | — Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met de volgende Internationale Akten: | |
| — Accord entre le Royaume de Belgique et la Conférence de la Charte de l'Energie, fait à Bruxelles le 26 octobre 1995 | 688 | — Akkoord tussen het Koninkrijk België en de Conferentie van het Energiehandvest, opgemaakt te Brussel op 26 oktober 1995 | 688 |
| — Accord de siège entre le Royaume de Belgique et la Ligue des Etats arabes, fait à Bruxelles le 16 novembre 1995 | 688 | — Zetelakkoord tussen het Koninkrijk België en de Liga van de Arabische Staten, opgemaakt te Brussel op 16 november 1995 | 688 |
| — Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Agence de Coopération culturelle et technique, fait à Bruxelles le 16 novembre 1995 | 688 | — Zetelakkoord tussen het Koninkrijk België en het Agentschap voor Culturele en Technische Samenwerking, opgemaakt te Brussel op 16 november 1995 | 688 |
| — Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Autorité de surveillance de l'Association européenne de libre échange, fait à Bruxelles le 22 décembre 1994 | 688 | — Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Zetelakkoord tussen het Koninkrijk België en de Toezichthoudende Autoriteit van de Europese Vrijhandels-associatie, opgemaakt te Brussel op 22 december 1994 | 688 |
| — Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, fait à Bruxelles le 26 avril 1993 | 689 | — Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Zetelakkoord tussen het Koninkrijk België en de Groep van Staten in Afrika, het Caraïbisch Gebied en de Stille Zuidzee, opgemaakt te Brussel op 26 april 1993 | 689 |
| — Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Agence spatiale européenne, fait à Paris le 26 janvier 1993 | 689 | — Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Zetelakkoord tussen het Koninkrijk België en het Europees Ruimte-Agentschap, opgemaakt te Parijs op 26 januari 1993 | 689 |
| — Vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment au Traité d'Entente et de Coopération entre le Royaume de Belgique, la Communauté française de Belgique, la Communauté flamande de Belgique, la Communauté germanophone de Belgique, la Région wallonne de Belgique, la Région flamande de Belgique, la Région de Bruxelles-Capitale de Belgique et l'Ukraine, fait à Bruxelles le 23 avril 1997 | 689 | — Stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Verdrag inzake Verstandhouding en Samenwerking tussen het Koninkrijk België, de Vlaamse Gemeenschap van België, de Franse Gemeenschap van België, de Duitstalige Gemeenschap van België, het Vlaamse Gewest van België, het Waalse Gewest van België, het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van België en Oekraïne, opgemaakt te Brussel op 23 april 1997 | 689 |
| — Vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment aux Actes internationaux ci-après: | | — Stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met de volgende Internationale Akten: | |
| — Protocole à l'Accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles, le 10 avril 1997 | 690 | — Protocol bij de Partnerschaps- en Samenwerkingsovereenkomst waarbij een partnerschap tot stand wordt gebracht tussen de Europese Gemeenschappen en hun Lidstaten, enerzijds, en Oekraïne, anderzijds, opgemaakt te Brussel op 10 april 1997 | 690 |
| — Protocole à l'Accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Moldova, d'autre part, fait à Bruxelles le 15 mai 1997 | 690 | — Protocol bij de Partnerschaps- en Samenwerkingsovereenkomst waarbij een partnerschap tot stand wordt gebracht tussen de Europese Gemeenschappen en hun Lidstaten, enerzijds, en de Republiek Moldavië, anderzijds, opgemaakt te Brussel op 15 mei 1997 | 690 |

| | Pages | | Blz. |
|---|-------|---|------|
| — Protocole à l'Accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mai 1997 | 690 | — Protocol bij de Partnerschaps- en Samenwerkingsovereenkomst waarbij een partnerschap tot stand wordt gebracht tussen de Europese Gemeenschappen en hun Lidstaten, enerzijds, en de Russische Federatie, anderzijds, opgemaakt te Brussel op 21 mei 1997 | 690 |
| — Vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord-cadre de commerce et de coopération entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, à l'Annexe et aux Déclarations communes, faits à Luxembourg le 28 octobre 1996 | 690 | — Stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met de Kaderovereenkomst inzake handel en samenwerking tussen de Europese Gemeenschap en haar Lidstaten, enerzijds, en de Republiek Korea, anderzijds, met de Bijlage en met de Gemeenschappelijke Verklaringen, opgemaakt te Luxemburg op 28 oktober 1996 | 690 |
| — Vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dominiek Lootens-Stael à M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique, concernant «la préoccupation que suscitent les dernières données en date sur les émissions de dioxine provoquées par la Région bruxelloise» | 691 | — Naamstemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Dominiek Lootens-Stael tot de heer Didier Gosuin, minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid, betreffende «de onrustwekkende recentste gegevens over de dioxine-uitstoot, veroorzaakt door het Brussels Gewest» | 691 |
| — Scrutins secrets | | — Geheime stemmingen | |
| — en vue de la présentation du second candidat à une place vacante de conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique néerlandais du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (reprise du scrutin secret resté sans résultat lors de la séance plénière du 13 février 1998) | 691 | — met het oog op de voordracht van de tweede kandidaat voor één openstaande plaats van raadsheer bij het Hof van Beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Nederlandse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (hervatting van de stemming die tijdens de plenaire vergadering van 13 februari 1998 zonder gevolg is gebleven) | 691 |
| — et en vue de la présentation du second candidat à une place vacante de vice-président au Tribunal de première instance de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique néerlandais du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (reprise du scrutin secret resté sans résultat lors de la séance plénière du 13 février 1998); | 692 | — en met het oog op de voordracht van de tweede kandidaat voor één openstaande plaats van ondervoorzitter bij de Rechtbank van eerste aanleg te Brussel van wie de voordracht toekomt aan de Nederlandse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (hervatting van de stemming die tijdens de plenaire vergadering van 13 februari 1998 zonder gevolg is gebleven); | 691 |
| QUESTIONS ORALES : | | MONDELINGE VRAGEN : | |
| — De M. Michel Lemaire à MM. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, et Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, concernant «l'octroi à des entreprises contrevenant à la législation sur l'emploi d'aide économique au titre, entre autres, de l'aide à l'expansion économique» | 694 | — Van de heer Michel Lemaire aan de heren Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering en Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, betreffende «de toekenning van economische steun, onder meer bij wijze van economische expansiesteun, aan bedrijven die de arbeidswetgeving overtreden» | 694 |
| — De Mme Françoise Schepmans à M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant «les demandes de l'OTAN en matière de transport public» | 695 | — Van mevrouw Françoise Schepmans aan de heer Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende «de wensen van de NAVO inzake openbaar vervoer» | 695 |

PRESIDENCE DE M. JAN BEGHIN, PREMIER VICE-PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER JAN BEGHIN, EERSTE ONDERVOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 14 h 10.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.10 uur

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du Vendredi 6 mars 1998 (après-midi).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van Vrijdag 6 maart 1998 (namiddag) geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGDEN

M. le Président. — Ont prié d'excuser leur absence : Mmes Danielle Caron, Evelyne Huytebroeck, MM. Didier van Eyll, Roland Fripiat, Roeland van Wallegem et Emile Eloy.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: de dames Danielle Caron, Evelyne Huytebroeck, de heren Didier van Eyll, Roland Fripiat, Roeland van Wallegem en Emile Eloy.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JEAN DEMANNEZ A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR LA PROCEDURE D'ENQUETE SUR LE PLAN DECHET

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN DEMANNEZ AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN LEEFMILIEU EN WATERBELEID, RENOVATIE, NATUURBEHOUD EN OPENBARE NETHEID OVER DE PROCEDURE VOOR HET ONDERZOEK OVER HET AFVALSTOFFENPLAN

M. le Président. — La parole est à M. Demannez pour poser sa question.

M. Jean Demannez. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, ma question porte donc sur l'ensemble des consultations données et des contacts pris par l'IBGE au sein des communes bruxelloises.

Les réunions auxquelles j'ai assisté étaient fort intéressantes. Mais, dans les débats tenus dans les salles communales, j'ai été étonné de l'absence de tout délégué de l'Agence Bruxelles

Propreté, ce qui créait un climat assez malsain. Doit-on s'interroger sur l'existence d'un problème entre cette Agence et l'IBGE? J'imagine que ce n'est pas le cas. Néanmoins, l'absence d'un responsable qualifié n'est-elle pas regrettable? Puisque, au niveau du plan déchet, un certain nombre de problèmes débordent sur les compétences de l'Agence Bruxelles Propreté et ne restent pas cantonnés dans les matières de l'IBGE; donc lorsque les questions du public fusaient, personne n'était véritablement capable d'y répondre.

Comme le ministre le sait, ce que j'appellerai une « grand messe » aura lieu le 16 mars au Palais des Beaux-Arts pour la clôture de cette concertation communale. J'espère que le ministre nous rassurera en nous confirmant la présence d'une délégation représentative de l'Agence Bruxelles Propreté à cette importante réunion.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Monsieur le Président, je remercie l'honorable membre de cette question. Je voudrais le rassurer dans la mesure où, bien entendu, le plan déchet a été établi en concertation entre les deux institutions que sont l'IBGE et l'ARP. Il est vrai que cette dernière n'a pas toujours pu libérer des représentants pour prendre part à ces consultations. Mais j'ai assisté à des réunions où ils étaient présents.

M. Jean Demannez. — On les avait avertis de votre présence!

M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — C'est possible!

A l'ARP, on m'a précisé que leur présence était fonction de leur disponibilité mais qu'ils essayaient d'être toujours présents.

De toute façon, toutes les remarques sont collectées par l'IBGE. Les constats, les modifications et les propositions seront établis en collaboration entre l'Agence et l'Institut. De plus, le fait que le ministre de tutelle soit le même pour les deux organismes garantit une très grande cohérence.

M. Jean Demannez. — Je vous remercie, monsieur le ministre, vous me voyez rassuré.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME FRANCOISE CARTON DE WIART A CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT, SUR LA PROPOSITION D'INSCRIPTION DU SITE TOUR ET TAXIS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW FRANCOISE CARTON DE WIART AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER, OVER HET VOORSTEL VAN INSCHRIJVING VAN THURN EN TAXIS OP DE LIJST VAN HET WERELDERFGOED VAN DE UNESCO

M. le Président. — La parole est à Mme Carton de Wiart pour poser sa question.

Mme Françoise Carton de Wiart. — Monsieur le ministre-président, ce n'est pas la première fois que je vous interroge sur le site de Tour et Taxis. La dernière fois, vous me répondiez par l'intermédiaire de M. Chabert. Aujourd'hui, un nouvel élément justifie ma question: l'association Icomos qui est chargée par l'Unesco de surveiller le patrimoine, en particulier le patrimoine industriel, et la manière dont il est respecté, aurait entrepris des démarches...

Mme Marie Nagy. — Il s'agit de l'association dont M. Hasquin dit qu'elle n'a aucune légitimité!

Mme Françoise Carton de Wiart. — Madame Nagy, j'interroge M. Picqué dans le cadre d'une question d'actualité.

J'aimerais savoir, monsieur le ministre-président, ce qu'il en est exactement, quel accueil vous leur réservez. Disposez-vous à présent des éléments nécessaires pour faire entendre la voix du « Patrimoine » ?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, Icomos est un organe d'avis auprès du comité du patrimoine mondial de l'Unesco. Son rôle est le suivant: lorsqu'un Etat introduit un dossier relatif à un monument afin que celui-ci figure sur la liste du patrimoine mondial, ce dossier est confié à Icomos pour préparation et avis.

Pour mémoire, je rappelle que la Région a demandé à l'Etat fédéral d'introduire la demande relative à la Grand-Place dans cette perspective. Une des conditions de cette inscription est que le bien soit protégé au titre de la législation du pays concerné. Cette procédure repose sur la convention concernant la protection du patrimoine mondial, qui a été adoptée en 1972.

On remarque donc que l'initiative de la proposition appartient aux Etats et que le rôle d'Icomos consiste à instruire les dossiers introduits et à émettre un avis. A côté de ce rôle, Icomos mobilise son poids moral et sa capacité d'expertise en attirant l'attention des autorités sur certains dossiers. C'est le cas de Tour et Taxis. Le comité belge d'Icomos m'a écrit pour me sensibiliser au dossier, ce qui ne devait pas être fait puisque je rappelle qu'en décembre 1995 j'ai demandé aux services des Monuments et Sites de préparer dans l'urgence un dossier de classement de Tour et Taxis. Icomos est donc arrivé visiblement avec quelque retard par rapport à la conscience que l'on avait du problème.

L'intervention d'Icomos a porté sur la structure métallique de l'entrepôt A. Dans la lettre que j'ai sous les yeux, Icomos évoquait le fait qu'il s'agissait d'une structure auto-portante comportant un voile plissé. Vous connaissez la terminologie utilisée.

Je ne puis donc que vous répondre que ce n'est pas Icomos qui a attiré notre attention sur Tour et Taxis.

M. le Président. — La parole est à Mme Carton de Wiart.

Mme Françoise Carton de Wiart. — Puisque vous avez attiré l'attention de vos services en décembre 1995 en vue de faire une proposition globale de classement, disposez-vous à l'heure actuelle d'éléments suffisants pour agir davantage ?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Personnellement je ne vais pas jouer longtemps à un jeu qui paraît être plus tragique que comique.

Si je vous dis qu'en décembre 1995, j'ai demandé le classement des entrepôts A et B, quelque chose a dû se passer entre ce moment-là et maintenant.

Mme Françoise Carton de Wiart. — C'est vous qui êtes ministre du patrimoine.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Oui, mais je ne suis pas le seul ministre du Gouvernement!

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ANDRE DROUART A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, SUR LES NEGOCIATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE SUR L'INFORMATISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ANDRE DROUART AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER DE ONDERHANDELINGEN MET DE REGE- RING VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP OVER DE INFORMATISERING VAN DE SCHOLEN

M. le Président. — La parole est à M. Drouart pour poser sa question.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues. J'ai déjà eu l'occasion à diverses reprises de vous interroger sur un sujet qui me paraît important, à savoir l'informatisation des établissements francophones en région de Bruxelles-Capitale.

Nous savons que le Gouvernement wallon a pris la décision d'informatiser les établissements scolaires en Wallonie. Ce qui n'est pas acceptable, c'est que nous nous trouvions, en Communauté française, dans une situation duale où, d'une part, les établissements wallons seraient informatisés et, d'autre part, les établissements bruxellois ne le seraient pas.

Il y a quelques jours, un accord de coopération a été conclu entre la Région wallonne, le Gouvernement de la Communauté française et le Gouvernement de la Communauté germanophone en ce qui concerne cette informatisation, ce qui signifie *de facto* que cette dualisation existe et risque d'être d'autant plus effective que, cet accord étant signé, des logiciels et un matériel vont être choisis prochainement par la Région wallonne.

Donc, si nous accédons à l'informatisation de nos établissements scolaires nous nous retrouverons dans des situations différentes à Bruxelles et en Wallonie.

Ma question est la suivante: où en sont les négociations avec la Communauté française à ce sujet ?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, chers collègues, j'ai déjà eu l'occasion de vous répondre à ce sujet. C'était en janvier, je pense. J'avais alors annoncé que je demandais aux instances régionales concernées de m'adresser un rapport sur cette situation, rapport que j'ai reçu depuis. J'ai donc préparé une note qui sera soumise au Gouvernement dans la quinzaine, visant à doter — selon un plan compatible avec nos moyens financiers — le réseau

scolaire des équipements informatiques en question. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui.

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse qui me rassure en partie puisque j'apprends qu'il y a un suivi de la part du Gouvernement bruxellois.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Non, il n'y a pas encore de suivi au niveau du Gouvernement bruxellois. Nous devons d'abord nous mettre d'accord sur les modalités de l'opération.

M. André Drouart. — Disons qu'il y a un « pré-suivi ». Je ne doute pas de la force de persuasion du ministre-président au sein de son Gouvernement pour assurer le suivi dans ce domaine.

Je regrette néanmoins que cet accord de coopération conclu entre la Communauté française et la Région wallonne n'ait pas aussi été signé, au départ, par la Région bruxelloise.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, SUR L'INTERVENTION DES FORCES DE POLICE LORS DE DISTRIBUTION D'INFORMATIONS DANS DES BUREAUX DE POINTAGE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER HET OPTREDEN VAN DE POLITIE BIJ DE VERSPREIDING VAN INFORMATIE IN DE STEMPELBUREAUS

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, il y a une dizaine de jours, dans la plupart des bureaux de pointage de la Région bruxelloise, une organisation représentant un collectif des marches européennes contre l'exclusion et le chômage a distribué aux chômeurs une information concernant la participation à ces événements. Dans deux communes au moins, les choses ne se sont pas très bien passées. Si mes informations sont exactes, à Ixelles, au moins une personne a été mise au cachot pendant quelques heures parce qu'elle n'était pas en possession de sa carte d'identité, donc qu'on ne pouvait l'identifier, ce n'était évidemment qu'un prétexte. Comme on ne pouvait l'arrêter pour distribution de tracts, on a simplement trouvé un autre motif.

Je voudrais connaître votre avis à ce sujet car en votre qualité de ministre de l'Emploi et de ministre de tutelle, il serait peut-être sage d'humaniser les procédures de pointage des chômeurs.

Beaucoup a déjà été fait pour faire de cette obligation, qui n'est déjà plus quotidienne, un rendez-vous d'informations pour les chômeurs, de contact entre eux. Je pense plus précisément à ce qui a récemment été réalisé à Schaerbeek, pour moderniser un des deux bureaux de pointage et en faire un point de contact avec différentes instances de formation ou de recherche active d'emploi.

Il est donc regrettable de voir entraver la diffusion d'informations par les chômeurs pour les chômeurs, à l'intérieur d'un bureau de pointage.

Monsieur le ministre-président, je voudrais avoir votre avis sur le sujet et savoir si vous avez des indications sur ce qui s'est réellement passé.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, chers collègues, j'ai pris contact avec les services concernés. Je ne me prononcerai pas sur le déroulement de ces incidents parce que je n'en connais pas les circonstances exactes.

Il semble qu'à la ville de Bruxelles, la demande n'ait pas été introduite dans les délais et que le collectif n'aurait introduit aucune demande à Ixelles.

Il n'y a donc pas eu de concertation, ce qui ne vous empêche évidemment pas de commenter la manière dont la commune à réagi.

Dans mon immense sagesse, que vous saluez régulièrement, (*Sourires*), je ne puis évidemment que recommander aux organismes concernés et, dans ce cas-ci, au collectif des marches européennes contre le chômage, d'au moins se concerter avec les autorités communales.

Je pense qu'il y a certes d'autres manières de réagir à ce genre d'incidents, mais qu'il serait cependant utile de prévoir une concertation avec la commune concernée, avant l'organisation d'une manifestation de ce genre.

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, je remercie le ministre-président pour sa réponse.

J'attire toutefois votre attention, monsieur le ministre-président, sur le fait que, dans d'autres communes, notamment celle de Saint-Gilles que vous connaissez fort bien, sans autorisation, les choses se sont passées normalement, même si une distribution de tracts provoque toujours une certaine agitation.

Renseignements pris auprès des organisations syndicales qui ont l'habitude de ce genre d'actions, il n'est pas d'usage de demander une autorisation pour une distribution de tracts qui n'est pas assimilée à une manifestation. Je ne voudrais pas que ma question ait pour conséquence que les associations soient désormais obligées de demander l'autorisation de distribuer des tracts d'informations. Il n'y a pas de règlement pour la distribution d'informations. C'est la raison pour laquelle j'ai précisé « distribution d'informations » dans l'intitulé de ma question. Il n'est pas interdit de communiquer des informations à autrui et ce n'est pas assimilé à une manifestation.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME ISABELLE MOLENBERG A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT SUR LES CONSEQUENCES POUR BRUXELLES DU PROJET DE LOI SUR LES JEUX DE HASARD

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ISABELLE MOLENBERG AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER DE GEVOLGEN VAN HET ONTWERP VAN WET OP DE KANSSPELEN VOOR BRUSSEL

M. le Président. — La parole est Mme Molenberg pour poser sa question.

Mme Isabelle Molenberg. — Monsieur le Président, je m'étonne que vous ayez lu l'intitulé de la question uniquement en néerlandais, alors que son auteur est francophone. Je précise donc que ma question porte sur les conséquences pour Bruxelles du projet de loi sur les jeux de hasard.

Je souhaitais poser cette question aujourd'hui car cet après-midi, le Sénat discute en commission, du projet de loi concernant les jeux de hasard. Ce projet prévoit un seul casino pour les 19 communes bruxelloises.

De Voorzitter. — Mevrouw Molenberg, het is nog altijd de voorzitter die de vergadering leidt.

Mme Isabelle Molenberg. — Monsieur le Président, je vous prie de me parler en français.

C'est tout !

De Voorzitter. — U heeft het woord.

Mme Isabelle Molenberg — La procédure prévue dans ce projet concernant l'implantation du casino, comporte trois étapes :

- l'avis du Gouvernement bruxellois;
- la désignation, par arrêté royal, de la commune, en se basant sur l'impact social de l'implantation;
- la conclusion d'une convention de concession entre la commune et le candidat exploitant.

J'aurais donc voulu savoir dans quelle mesure le Gouvernement bruxellois a été associé à l'élaboration de ce projet. Je constate en effet qu'un seul casino est autorisé, ce qui est contraire à la volonté du Gouvernement bruxellois.

Par ailleurs, le projet ne précise rien au sujet des taxes communales, et plus précisément sur la question d'interdire aux communes de lever des impôts en cette matière. Ce qui aurait pourtant eu pour effet de neutraliser les recettes communales, ce qui était votre souhait.

J'aimerais donc savoir si le Gouvernement bruxellois a eu son mot à dire dans ce processus. Pourriez-vous aussi me communiquer votre point de vue au sujet de cette problématique ?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, le texte actuel du Gouvernement prévoit qu'un casino sera implanté sur le territoire de la Région de Bruxelles et qu'une commune sera désignée par arrêté royal.

A mes yeux, ce texte constitue une première étape importante puisqu'il admet le principe d'une nouvelle implantation de casino dans la Région bruxelloise. Il est évident que le Parlement fédéral a encore la possibilité d'amender ce texte en prévoyant l'installation de plusieurs établissements — personnellement, je n'y serais d'ailleurs pas opposé —, mais, jusqu'à présent, il a estimé qu'il ne pourrait y avoir qu'un seul casino.

Pour le moment, le débat se déroule donc au niveau fédéral. La Région bruxelloise, quant à elle, a limité son action à la demande de ne pas être frappée d'ostracisme par rapport à ce qui se passe dans le reste du pays. Cela me paraît logique.

Pour répondre à votre question sur le plan fiscal, je précise qu'il n'existe jusqu'à présent qu'une seule réglementation, à savoir la réglementation classique sur les jeux de hasard. Le

Gouvernement ne s'est en tout cas pas encore prononcé sur un règlement fiscal particulier à imposer au casino.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la poursuite des interpellations.

Aan de orde is de voortzetting van de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. FRANÇOIS ROELANTS DU VIVIER A M. JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LE SUIVI DES ACCORDS DE COOPERATION CONCLUS ENTRE LA REGION DE BRUXELLES ET D'AUTRES REGIONS DANS LE MONDE»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER FRANÇOIS ROELANTS DU VIVIER TOT DE HEER JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE FOLLOW-UP VAN DE SAMENWERKINGSAKKOORDEN TUSSEN HET BRUSSELS GEWEST EN ANDERE REGIO'S IN DE WERELD»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier pour développer son interpellation.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, mon interpellation concerne les relations internationales. Je suis particulièrement heureux de constater que, cet après-midi, je ne suis pas le seul à interpellier le ministre sur des questions relatives aux relations extérieures. Une fois n'est pas coutume ! A mon avis, c'est une bonne chose car il me paraît qu'il faut, davantage que par le passé, définir une politique des relations extérieures pour notre Région. J'espère donc que cette interpellation pourra y contribuer.

Pour ma part, je vais m'en tenir aux relations bilatérales que la Région entretient avec d'autres régions dans le monde. J'avoue que je suis un peu étonné de constater l'attention que certains de mes collègues portent aux déclarations faites par un ministre francophone au cours d'un voyage au Congo, pays auquel tant de liens nous rattachent, alors que la même émotion ne s'empare pas de nos collègues lorsqu'un accord de coopération a, par exemple, été conclu avec la municipalité très démocratique de Beijing !

Il est donc intéressant que nous puissions avoir un débat plus large, dépassant les relations que nous pouvons avoir avec telle ou telle ville ou région dans le monde, sur les critères à adopter dans nos relations avec d'autres pays, régions ou municipalités dans le monde.

Le 12 mai 1996, soit trois ans avant la mise en place des institutions bruxelloises telles que nous les connaissons aujourd'hui, l'Exécutif de la Région bruxelloise, auquel vous ne participiez donc pas, signait avec les autorités du district de

Columbia, cher à M. Tobback, un accord en vue de la création de liens économiques et commerciaux privilégiés entre les deux entités. En vertu du principe de continuité, il appartient à la Région bruxelloise d'honorer les engagements pris alors, et je reviendrai plus tard sur cet accord préliminaire précédant les huit accords dits d'amitié et de coopération que le Gouvernement a, entre 1992 et 1997, conclus avec d'autres ensembles territoriaux étrangers aux statuts divers.

Ces sujets de droit sont, dans l'ordre chronologique, Berlin: accord signé le 1^{er} juin 1992. Sofia: 5 mars 1993, Beijing: 22 septembre 1994, Lille: 22 janvier 1996, Montevideo: 18 avril 1996, Moscou: 24 juin 1996, le district fédéral du Brésil: 8 avril 1997 et enfin Kiev: 8 décembre 1997.

La préparation de cette interpellation m'a permis de prendre connaissance du contenu de ces accords dont, pour certains, j'ignorais jusqu'à l'existence tant la discrétion du Gouvernement à l'égard du Parlement a été grande dans ce domaine qui, selon l'expression consacrée en France, apparaît bien comme votre «domaine réservé», monsieur le ministre.

Paul De Visscher — vous voyez que je ne résiste pas au plaisir de citer les bons auteurs — ne manquait pas de souligner que «depuis que les Parlements existent, la doctrine s'interroge sur leurs aptitudes à contrôler la direction de la politique extérieure».

Puisque à la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat rendu en 1990, les accords de type transnational ne requièrent pas d'assentiment de l'assemblée concernée, il n'en demeure pas moins que le contrôle *a posteriori* par le Parlement de l'action poursuivie par le Gouvernement en matière de politique étrangère peut s'exercer, notamment par le procédé de l'interpellation.

J'estime toutefois que l'article 167, alinéa 1^{er}, de la Constitution, qui prévoit l'obligation faite au Roi de donner communication aux Chambres des traités qu'il a conclus et d'y joindre les «communications convenables», devrait être appliqué, *mutatis mutandis*, au niveau régional. Une information donnée à la commission des relations extérieures lors de la signature par le Gouvernement de l'accord d'amitié et de coopération me paraîtrait une initiative normale dans le cadre de relations de bon aloi entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Je souhaiterais connaître l'avis du Gouvernement sur cette suggestion.

J'en viens aux accords déjà conclus et, singulièrement, aux huit accords signés depuis 1992. Dans un document que vous avez présenté, monsieur le ministre, lors de la première législature du Conseil, vous indiquiez les critères, qui devaient guider le Gouvernement dans le choix de ses partenaires à l'étranger: «proximité géographique, intensité des relations économiques et commerciales, compétence et structure institutionnelle comparable, situation géographique stratégique et impact international, ainsi que le respect de la démocratie et des droits de l'homme».

Si nous devons juger la pertinence des choix effectués à l'aune de ces critères, ce qui, vous en conviendrez, s'impose, on ne peut manquer de s'interroger vis-à-vis de certains partenaires.

Pour reprendre uniquement le critère ultime, le respect de la démocratie et des droits de l'homme, doit-on conclure que Beijing et Kiev sont des exemples en la matière? Si l'on s'en tient à l'intensité des relations économiques et commerciales, peut-on affirmer que celles-ci sont considérables entre Bruxelles et Sofia ou Brasilia? Quant à la proximité géographique, seuls Lille et Berlin peuvent s'en prévaloir.

Il y a, me semble-t-il, un problème d'adéquation entre les discours et la pratique. Plus préoccupant est le fait que ces accords signés par le Gouvernement le sont en notre nom à tous,

puisque'ils sont signés au nom de la Région, et qu'il y a parfois, à tout le moins, des questions à se poser sur l'opportunité politique de certains accords. Même symbolique, un accord avec Beijing signifie de la part de la Région de Bruxelles une attitude spécialement bienveillante qui ne manquera pas de servir le régime en place. En fin de compte, c'est notre sincérité qui est en cause: les accords conclus étant pratiquement frères jumeaux, peut-on imaginer que Bruxelles favorise également Montevideo et Kiev, Beijing et Berlin? Je crois qu'il nous faut retrouver une cohérence en la matière.

(M. Armand De Decker, Président, prend place au fauteuil présidentiel.)

(De heer Armand De Decker, Voorzitter, treedt als Voorzitter op.)

J'en viens maintenant au contenu même des accords. Frères jumeaux, ai-je dit. En effet, à quelques nuances près, chaque accord décline les mêmes engagements. Tout d'abord ceux de nature générale, contenus dans des considérants généraux qui précèdent, faut-il le dire, d'une certaine langue de bois diplomatique, et puis, les engagements particuliers.

Quels sont les engagements particuliers? Les parties s'engagent à favoriser et à développer leurs relations dans des domaines qui sont, *grosso modo*, ceux de nos compétences régionales bruxelloises; elles s'engagent à encourager et à favoriser des échanges de spécialistes, la formation de fonctionnaires ainsi que des échanges commerciaux, et par une phrase subtile «estiment que les échanges dans les domaines culturel, artistique, touristique, éducatif et sportif peuvent contribuer à l'épanouissement et au rapprochement des deux villes et régions». Bref, on se prémunit contre l'abus de compétence par rapport aux Communautés, mais on fait «comme si». Enfin, chaque partie contractante désigne un coordinateur qui sera chargé d'assurer le suivi des engagements pris.

Comme je l'ai dit d'emblée, l'accord avec Washington est plus technique et précis. Il prévoit par exemple une sorte de «conférence des parties» qui se réunit annuellement.

Ces engagements divers et nombreux ont-ils été tenus? Y a-t-il un suivi régulier de chaque accord? Quel est le coût de chacun d'eux, mais aussi les retombées, notamment économiques, qu'ils suscitent? Autant de questions auxquelles, dans ma recherche préalable, j'avoue n'avoir pas trouvé de réponses convaincantes. Devrait-on en conclure que ces accords n'ont qu'une portée symbolique, en accompagnement d'un voyage ministériel à l'étranger? Ce serait, n'en doutons pas, un résultat médiocre.

Notre Région veut s'affirmer sur la scène internationale. Fort bien. C'est une compétence, celle des relations extérieures, que vous aimez exercer, monsieur le ministre, à tel point que, par souci de promouvoir l'importance de vos missions à l'étranger, vous vous êtes autoproclamé «Vice-Président du Gouvernement bruxellois.» J'ai constaté que tous les accords étaient signés par le ministre-président et par le «vice-président», à savoir vous-même, monsieur Chabert.

M. Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Je voudrais apporter une correction: je ne me suis pas «autoproclamé», j'ai été élu en tant que futur président du Comité des régions et actuel premier vice-président. Cela a été décidé par un vote à la majorité...

M. Roelants du Vivier. — Je n'ai pas parlé du Comité des régions, mais du Gouvernement bruxellois. Tous les accords sont signés par le ministre-président et par le «vice-président» du Gouvernement bruxellois.

Mais voyez-vous, monsieur le ministre, une politique des relations extérieures ne peut être conduite sans association du Parlement — la grande démocratie britannique nous a appris cela, parmi d'autres choses — et c'est bien le sens de cette interpellation. Nous sommes tous comptables de l'image de notre Région à l'étranger. Nous avons tous intérêt à ne pas brouiller nos discours : pour cela, comme je l'ai demandé maintes fois à cette tribune, il faut une définition de notre politique extérieure. J'espère que le débat né de cette interpellation y contribuera. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, depuis que la Région de Bruxelles-Capitale dispose de la faculté d'intervenir de façon autonome sur la scène internationale et d'établir des relations avec d'autres villes, régions et pays du monde, elle a mis cette compétence à profit pour conclure plusieurs accords de coopération bilatéraux. Il me semble que vous avez donc commis une légère erreur, monsieur Roelants du Vivier, en disant qu'un article de la Constitution imposait que le Parlement soit systématiquement informé. En effet, cet article ne s'applique qu'aux traités et, à ce jour, nous n'avons conclu aucun traité avec l'étranger. Qu'il n'y ait aucune méprise à ce sujet.

Cela ne signifie pas que je ne souhaite pas associer étroitement le Parlement de notre région à cette politique étrangère. Je me réjouis d'ailleurs de constater que des initiatives en matière de politique étrangère sont également prises au niveau des Parlements et qu'ils se réunissent. Si mes souvenirs sont exacts, ce fut notamment le cas en Espagne, à Oviedo, où vous vous êtes également rendu, monsieur la Président. Je suis favorable à des relations extérieures intensives, tant à l'échelle du Gouvernement qu'à celle du Parlement.

Nous sommes la capitale européenne et il est dans l'intérêt de notre ville-région d'être connue partout et d'entretenir des relations avec les autres. Il n'est pas question d'agir « dans un petit laboratoire fermé », ni de cacher certaines choses au Parlement. Que du contraire ! Je vous ai d'ailleurs dit qu'il entrerait dans mes intentions, à l'occasion, d'associer des commissaires à certains de nos voyages à l'étranger, s'il y a lieu. Je n'ai donc jamais envisagé d'œuvrer à votre insu. Pourquoi ? Parce que je pense que les relations que nous entretenons sous forme d'accords de coopération ou d'amitié nous offrent des opportunités considérables et constituent un enjeu de taille.

Il faut aussi reconnaître — et c'est une critique indirecte que j'adresse au ministre du Budget ! — que pour développer les relations bilatérales, nous ne disposons pas toujours des moyens nécessaires. Nous sommes limités et c'est pourquoi nous essayons de consacrer ces budgets aux toutes premières priorités.

Nous devons donc faire preuve d'imagination et choisir de manière réfléchie les villes et les régions avec lesquelles nous voulons établir et entretenir ces relations.

Vous avez vous-même, monsieur Roelants, énuméré tous les critères qui sont à la base des décisions que nous prenons en matière d'accords de coopération : intensité ou potentiel des relations économiques et commerciales, compétences et structures institutionnelles comparables, situation géographique stratégique, impact international, respect de la démocratie et des droits de l'homme. Une série de critères entrent donc en ligne de compte mais il ne faut pas les cumuler pour qu'il y ait coopération. Parfois un critère prime, parfois un autre prime. Nous concluons des accords avec ceux et celles qui, souvent, nous le demandent. Il s'agit dans la plupart des cas de demandes de coopération avec la capitale politique de l'Europe, qui émanent

d'autres villes-régions partenaires. Je vous donne un exemple concret : nous n'avons actuellement aucun accord de coopération avec Londres. Or, Londres est une capitale mondiale qui aura bientôt une structure régionale. Nous venons de recevoir une délégation de tout premier niveau en provenance de Londres. Il n'est donc pas exclu que, dans un an ou deux, quand les structures régionales auront été mises en place en Angleterre, nous signions un accord de coopération avec Londres. En effet, il existe des possibilités énormes de collaboration avec nos entreprises et avec le secteur financier. Nous pesons donc chaque fois le pour et le contre avant de signer ces accords.

Je reconnais avec vous que certains de ces accords ont un suivi important — j'en dirai un mot tout à l'heure — tandis que, pour d'autres, il nous faut constater qu'en raison, par exemple, d'un changement du personnel politique, l'accord est moins suivi. Washington en est un très bel exemple. Nous allons dès lors faire l'inventaire de tous ces accords de coopération dont quelques-uns sont restés plutôt symboliques.

Jusqu'à présent, nous n'avons conclu aucun accord avec un Etat. Je vous signale que la Belgique, avec son système fédéral, est pratiquement le seul pays au monde où les Régions ont le pouvoir de conclure des traités, ce qui est tout à fait exceptionnel. La Flandre vient d'ailleurs de signer un traité avec l'Afrique du Sud.

En ce qui nous concerne, jusqu'à présent, nous n'avons conclu aucun traité ou accord de coopération avec un Etat, mais bien avec des villes, souvent des villes-régions.

Ainsi, avant 1989, un accord a été signé avec Washington. D'autres ont ensuite été signés avec Berlin, Beijing, Sofia — qui est aussi une ville-région —, Lille où le ministre-président Picqué et d'autres ont réalisé un important travail de rapprochement. Un accord a aussi été signé avec le Sichuan, province chinoise qui compte 120 millions d'habitants. Depuis lors, un certain nombre d'investissements y ont été réalisés au départ de Bruxelles et de la Belgique, peut-être en partie grâce à cet accord de coopération qui permet aux responsables politiques respectifs de se rencontrer.

Ces accords sont importants pour le secteur économique. Ainsi, depuis l'accord avec Moscou, nous entretenons de plus en plus de contacts avec cette ville. Les Moscovites assistent à des foires à Bruxelles et nous nous rendons chez eux avec nos industriels et commerçants. Le cadre de cet accord de coopération est donc déjà bien utilisé.

L'accord avec Montevideo a été signé par M. Picqué. L'accord avec Brasilia, signé à la demande de cette ville, n'est pas encore exécuté à 100 %, mais il s'agit de la région-capitale du Brésil, un des plus grands pays du monde.

Quant à l'accord avec Kiev, capitale de l'Ukraine, je vous parlerai dans quelques instants des succès que nous avons engrangés.

En outre, nous coopérons avec les Régions capitales de l'UE dans le cadre du Réseau des régions-capitales.

L'élaboration des priorités et des programmes de travail pour la période 1998-1999, en exécution des accords signés, est en cours.

Je crois qu'aujourd'hui, le temps nous manque pour dresser le bilan, accord par accord ou globalement. C'est pourquoi il me semble indiqué de dresser ce bilan lors du débat annuel sur les priorités et l'exécution de la politique en matière de relations internationales, comme cela a été proposé lors de la Commission des Relations extérieures du 17 février 1993.

Toutefois, et à titre d'exemple, je vous donnerai quelques réalisations dans le cadre de l'accord conclu avec le Land de

Berlin. Dès le départ, la coopération entre Berlin et Bruxelles a donné lieu à plusieurs activités et contacts dans le domaine des transports, de l'environnement, de la coopération économique, de la sécurité, de la toxicomanie, et de la coopération dans des réseaux européens.

Un projet dans le domaine de la télématique a ainsi vu le jour et devrait améliorer la mobilité des usagers de la route en milieu urbain par l'utilisation des services télématiques. Ce projet, dénommé Capitals, bénéficie de fonds européens, ce qui n'est pas à négliger. Dans la mesure où plusieurs capitales collaborent, l'Europe octroie souvent des fonds parce que l'aspect européen est davantage présent.

Par ailleurs l'IBGE et les services de l'environnement berlinois coopèrent activement en ce qui concerne la collecte, le recyclage et le traitement des déchets, et la recherche dans le domaine de la protection de l'environnement en milieu urbain. De plus, des opérations ponctuelles ont lieu régulièrement. Je pense notamment à l'exposition « Hergé » à Berlin en 1994 et à la participation de l'Ommegang, de l'institut Ceria et des entreprises bruxelloises à une soirée annuelle de la chambre de commerce de Berlin. Je pense aussi à la visite en 1997 d'une délégation de parlementaires berlinois à notre Conseil pour poursuivre la concrétisation et les contacts envisagés entre les deux Régions.

En conclusion, je trouve ces accords extrêmement positifs et j'estime que nous devons multiplier, dans la mesure du possible, ces contacts avec l'étranger. Je me propose, monsieur Roelants du Vivier, de dresser ultérieurement en commission un bilan détaillé de toutes ces réalisations, souvent très concrètes, même si, dans certains cas, elles restent en deçà de nos espérances. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, je reconnais avoir poussé M. le ministre dans ses derniers retranchements. Toutefois, j'aime à citer Beaumarchais: « sans la liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur ».

Je n'ai pas dit que l'article 167-1 de la Constitution s'appliquait tel quel en la matière. Cependant, il serait souhaitable de s'inspirer de son esprit pour informer régulièrement le Parlement. Je suis ravi que cette interpellation ait permis un début d'évaluation. Bien entendu, il faudra l'affiner en commission...

M. le ministre a signalé que ces accords étaient partiellement tributaires des moyens disponibles. A cet égard, j'espère que le ministre du Budget l'entendra et réagira en conséquence en vue de faire avancer des accords susceptibles de produire des répercussions favorables à notre Région.

J'ai mentionné les dates des différents accords en omettant le Sichuan, mais je signale incidemment que l'administration de M. le ministre en a fait tout autant quand j'ai pris contact pour me renseigner.

Quoi qu'il en soit, l'exemple de l'accord de coopération signé avec Berlin est judicieusement choisi car cet accord fonctionne bien et a suscité des échanges réguliers, ce qui n'est pas le cas de tous les accords... Par conséquent, une évaluation globale s'impose afin de déterminer s'il convient de continuer, de reprendre le dialogue ou de simplement classer verticalement certains accords.

Dans l'hypothèse où un accord avec Londres ou avec d'autres régions du monde serait conclu, nous serions évidemment désireux d'en parler dans le respect des critères énoncés par le ministre. A ce propos, je suis un peu gêné quand il nous dit

qu'un seul critère parmi la liste suivante suffit pour que cela fonctionne: proximité géographique, intensité des relations économiques et commerciales, compétences et structures institutionnelles comparables, situation géographique stratégique, impact international, respect de la démocratie et des droits de l'homme. Je crois que ce dernier critère devrait être systématiquement inclus à tout accord.

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Je suis d'accord avec vous, mais permettez-moi une précision. Je n'ai pas dit qu'un seul suffisait. J'ai dit qu'il ne fallait pas nécessairement les cumuler tous!

M. François Roelants du Vivier. — Je ne voudrais pas que cela devienne une excuse pour prétexter l'application d'un certain nombre de critères, hormis celui des Droits de l'Homme. Or cette Assemblée a montré à plusieurs reprises lors de la conclusion de traités, d'accords internationaux, qu'elle était très sensible à cette exigence. Pour moi, l'accord conclu avec Beijing pose problème. Si des accords du même type devaient être envisagés à l'avenir, il est fondamental que ce Parlement puisse discuter de la représentation démocratique.

Voilà les remarques essentielles que je voulais formuler. Ce dialogue est ouvert entre le ministre et moi depuis longtemps, mais ce débat va pouvoir se poursuivre en commission des Relations extérieures.

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATION DE M. DOMINIQUE HARMEL A MM. JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES ET HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, CONCERNANT «LA DEFINITION D'UNE POLITIQUE DE RELATIONS EXTERIEURES POUR LA REGION ET LES INSTITUTIONS ETABLIES DANS CELLE-CI»

INTERPELLATION JOINTE DE MME MARIE NAGY CONCERNANT «LE VOYAGE DU MINISTRE HERVE HASQUIN AU CONGO ET LES RETOMBEES PREVUES POUR LA REGION»

INTERPELLATION JOINTE DE MME FRANÇOISE DUPUIS CONCERNANT «LE RECENT VOYAGE OFFICIEL DU MINISTRE HERVE HASQUIN EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER DOMINIQUE HARMEL TOT DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN EN HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, BETREFFENDE «DE VASTSTELLING VAN EEN BELEID INZAKE EXTERNE BETREKKINGEN VOOR HET GEWEST EN DE INSTELLINGEN DIE ER GEVESTIGD ZIJN»

**TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW
MARIE NAGY BETREFFENDE «DE REIS VAN
MINISTER HERVE HASQUIN NAAR CONGO EN DE
WEERSLAG ERVAN VOOR HET GEWEST»**

**TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW
FRANÇOISE DUPUIS BETREFFENDE «DE OFFI-
CIELE REIS DIE MINISTER HERVE HASQUIN
ONLANGS IN DE DEMOCRATISCHE REPUBLIEK
CONGO HEEFT GEMAAKT»**

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Harmel pour développer son interpellation.

De heer Walter Vandenbossche. — Moet minister Hasquin niet aanwezig zijn?

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, monsieur Vandenbossche, je ne comptais pas interpellier M. Hasquin sur le sujet et lors du dépôt du texte de mon interpellation, je comptais avoir une discussion avec M. Chabert qui, pour moi, reste, sauf *scoop* de la journée, le responsable des Relations extérieures. C'est la raison pour laquelle je voulais avoir cette conversation avec lui aujourd'hui, car j'ai été quelque peu étonné des positions prises par d'autres.

Le tout récent voyage du ministre Hasquin en République démocratique du Congo a créé une situation déplaisante, dont il est difficile de se départir, et des équivoques qu'il conviendrait de dissiper.

Il apparaît, en effet, à partir des comptes rendus du voyage tels qu'on les lit dans la presse et à partir des déclarations du ministre, que celui-ci a manifestement débordé des compétences matérielles qui sont les siennes pour émettre des jugements politiques surprenants, des considérations pour le moins peu diplomatiques. Plus grave, l'opération se révèle une manipulation politique à laquelle il est dommage qu'un représentant de notre Région se soit prêté.

Il y a, certes, l'anecdote, le voyage du ministre qu'il faudra stigmatiser, parce qu'on n'en comprend ni l'utilité ni l'opportunité, au point que la presse a pu le réduire à une sorte de caricature.

Le fait a été à ce point surprenant, parce que mal préparé, inopportun, que personne ne peut imaginer une seconde qu'il puisse être approuvé par les Gouvernements régional ou fédéral.

Dès lors, nous sommes obligés de demander au ministre responsable de la politique extérieure de la Région en quoi le voyage s'inscrit dans la politique extérieure définie par le Gouvernement bruxellois et soutenue par son parlement, comment il se coule dans le cadre général tracé et imposé par le Gouvernement fédéral.

Je souhaite d'emblée écarter une considération que l'on objectera sans doute, à savoir que le ministre Hasquin s'est rendu au Zaïre dans ses atours de Président du Collège de la COCOF et que donc, le débat est déplacé indûment à la Région.

La perception, aussi bien en Belgique qu'au Congo, était bien celle de la visite d'un ministre bruxellois et le ministre le sait bien, lui qui joue aussi sur ces ambiguïtés.

Personne n'a participé de cette schizophrénie qui frappe régulièrement certains d'entre nous et que nous avons déjà déplorée lors d'interventions précédentes.

S'il y a comme une union personnelle de compétences régionales et communautaires dans le chef des ministres bruxellois, ce n'est pas, contrairement à ce qu'il est trop facile de laisser faire, pour jouer à Docteur Jekyll et Mister Hyde, mais au contraire, pour coordonner et pour accorder ces compétences dans le champ d'action régional. Pour le dire en d'autres mots, on attend de nos ministres que leur main gauche n'ignore pas ce que fait leur main droite.

En toute hypothèse, ce sont bien tous les Bruxellois et l'institution régionale bruxelloise qui ont été choqués par le comportement du ministre.

Il est nécessaire d'interpeller le ministre bruxellois compétent pour les Relations extérieures parce qu'indiscutablement le voyage du Président du Collège de la COCOF a porté atteinte au crédit de la Région bruxelloise.

Il est indiscutable que n'importe quel ministre dans le cadre de ses compétences, peut entrer en relation ou contracter avec des partenaires étrangers. Mais cela se fait nécessairement en coordination avec les ministres chargés des Relations extérieures et dans les limites fixées par la politique fédérale, générale ou de coopération. Il y a donc ici trois niveaux critiques:

A-t-on respecté les limites fixées?

Est-on resté dans son champ de compétences?

Les a-t-on exercées intelligemment?

Mes premières questions au ministre Chabert sont donc de l'ordre des principes généraux: oui ou non, le Gouvernement bruxellois est-il solidaire des positions prises par le ministre Hasquin lors de son voyage et au retour de celui-ci?

Le ministre estime-t-il que ce voyage s'inscrit dans le cadre de la politique régionale, en quoi et comment?

Le voyage a-t-il été préparé en concertation et en cohérence avec le ministre fédéral compétent en Relations extérieures? Le secrétaire d'Etat chargé de la Coopération? Le ministre fédéral ou communautaire de la Santé? Et même le CGRI?

A-t-il été préparé avec la cellule Afrique du département fédéral?

Les opinions émises par le ministre Hasquin à propos d'un leader de l'opposition congolaise reflètent-elles l'opinion du Gouvernement bruxellois? Du Gouvernement fédéral?

Le ministre Hasquin a-t-il été chargé d'annoncer une modification substantielle d'attitude de notre pays dans la question de la gestion du processus de démocratisation et de transition des régimes au Congo? Cela fait bientôt huit ans que la Belgique a décidé de ne pas interférer dans le processus au nom de la libre détermination des Congolais: où a-t-on décidé que le ministre Hasquin était la personne qualifiée pour déterminer qui était (d'après ce qu'il aurait déclaré dans un quotidien) bouffon ou compétent là-bas?

Cela étant, monsieur le ministre, je crois qu'il convient que vous nous fassiez une note décrivant la politique extérieure du Gouvernement bruxellois et des institutions bruxelloises, et que vous la fassiez examiner et soutenir par votre parlement.

On vous a vu parcourir les routes et déchirer les cieux sous la législature précédente, au point qu'à maintes reprises il a fallu vous demander de vous arrêter pour prendre le temps de partager la cohérence globale à ces actions.

On peut en trouver de multiples: favoriser le réseau des villes-régions; nouer des relations privilégiées avec les capitales francophones ou néerlandophones du monde; cibler des villes-régions connaissant des problèmes similaires, en matière d'ur-

banisme, d'environnement, de gestion, de multiculturalisme, de transports (je songe à Transurb) ...

En toute hypothèse, il y a lieu de définir une politique bruxelloise cohérente, qui débord largement les critères posés pour l'assentiment des traités, et qui permette une évaluation régulière des liens noués.

Pour prendre quelques exemples, nous avons signé une Convention avec Washington, avec Varsovie ... Il ne serait pas anormal annuellement d'évaluer, de mesurer, les résultats obtenus, et de se fixer des objectifs opérationnels pour les améliorer.

Pour en finir avec cette première partie de l'interpellation, monsieur le ministre, je souhaite donc à la fois que vous nous informiez du cadre général d'action en matière de relations extérieures à Bruxelles, et que vous engagiez un processus permanent d'évaluation de cette action avec votre parlement: cela aiderait à mener une politique lisible et compréhensible, et devrait permettre d'éviter des dérapages comme celui que nous venons de connaître.

Il nous faut bien retomber maintenant et examiner le fait lui-même.

Il est impossible de ne pas exprimer sa surprise quand on sait que le ministre appartient à un parti réputé pour avoir en son sein d'excellents experts de la chose africaine ou congolaise.

Le ministre a mis en avant sa compétence Santé.

Concrètement, quel est le résultat de l'expédition ?

La Conférence des Amis du Congo s'était réunie en décembre à Bruxelles et avait développé une ligne d'action à ce propos. Le ministre s'est-il inscrit dans cette ligne ou a-t-il jugé nécessaire de suivre une autre route ?

Le besoin en bistouris, en matériel de perfusion et de stérilisation est criant. Le ministre a-t-il trouvé bon d'accompagner sa présence rassurante pour les Congolais et les investisseurs belges de ce signe espéré, concret et surtout extrêmement utile ?

Le ministre de la Santé est aussi celui des Transports. Voici trois ans, nous avons vu combien les transports étaient vitaux pour soutenir une politique de redressement dans les situations d'urgence et de catastrophe. Je pense à une opération dans laquelle nous nous sommes tous engagés, « un tram pour Sarajevo », aux bus envoyés à Tirana ainsi qu'à Budapest et à Bucarest ainsi qu'aux échanges qui existaient et existent encore, je l'espère, entre les ingénieurs de la STIB et différentes sociétés de transports en commun. Grâce à ces opérations, nous aidons ces pays, dans le cadre du programme Phare européen, à mettre en place un véritable partenariat dans le domaine des transports publics.

Actuellement, si l'on veut promouvoir au Congo une politique de soins et de santé, c'est aussi de transports publics dont il a besoin. A Kinshasa, le besoin de transports publics est patent. Quelques bus STIB, bien connus là-bas, auraient davantage été le signe de l'intérêt réel et visible des Belges; ces bus auraient sûrement été bien accueillis par les 6 millions de Kinois.

Le ministre a été reçu par les plus grands, le président Kabila lui-même et le numéro deux du régime, le ministre de l'Intérieur et donc de la police.

Le ministre a fait mieux que le secrétaire d'Etat, M. Moreels, puisqu'il a été reçu. Mais pouvons-nous réellement partager tous vos apaisements lorsque le ministre Hasquin se dit rassuré par ce que le président lui a confié officiellement en présence de l'ambassadeur de Belgique ? Ces propos présidentiels seraient-ils une vérité incontestable à partir de laquelle le ministre Hasquin aurait jugé et qualifié tel ou tel leader ? Je ne le crois pas.

Le ministre a-t-il mesuré l'impact d'une mesure de relégation, ce qui n'est pas un exil doré ? Le président Kabila a pris une décision, celle de la relégation, ressentie là-bas comme gravissime. Son prédécesseur, M. Mobutu, n'avait même pas osé prendre une telle décision depuis le début du processus de transition. Par sa présence et son silence, je crains que le ministre ait donné l'impression de cautionner un refus de tout débat, d'une opposition, de toute contestation, et des comportements nettement antidémocratiques.

Le manque de réaction du Gouvernement bruxellois au silence d'un de ses membres ne risque-t-il pas d'être considéré comme la caution muette et complaisante à la décision inacceptable prise par M. Kabila ?

Le ministre a été par ailleurs manipulé en acceptant de se prêter au jeu de l'opération Claeys. Celui-ci avait été relâché, la justice congolaise n'avait pas retenu de charges contre lui; on ne comprend pas alors pourquoi sa libération normale a dû être cautionnée par la cession de la gestion de la Sizarail, cette confiscation étant évaluée à plus de 6 milliards de francs. Cette pièce était médiocre, je tiens à le dire très clairement. Nous n'avons rien gagné dans cette opération. Bien entendu, il faut aider au redressement du Congo et cela pourrait entre autres se faire par des investissements rentables; mais il n'est pas vrai que l'argent n'a pas d'odeur. La Belgique avait décidé de n'ouvrir encore la porte à une coopération au Congo qu'en matière de santé. Il est normal de s'y tenir strictement.

Nous devons adopter un comportement cohérent, diplomatique et digne. Une condition stricte que nous devons respecter dans les relations que l'on voudrait nouer avec des Etats ou des gouvernements est le respect des droits de l'homme et des principes fondamentaux de démocratie. Cela ne souffre aucune compromission.

Monsieur le ministre, j'attends de votre part de très nettes et sérieuses explications sur la position officielle du Gouvernement bruxellois à ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs PSC, VLD et ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour développer son interpellation jointe.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, on ne peut que regretter le fait que M. Hasquin ait considéré que notre Assemblée n'était pas digne de l'interpeller. Le ministre ne peut souffrir d'être interrogé sur un sujet sur lequel, par ailleurs, il s'est répandu dans les médias. Je trouve cette attitude regrettable, monsieur le ministre Chabert, car si M. Hasquin a la possibilité de se positionner en tant que personnalité fédérale, cela pose un problème de cohérence pour votre Gouvernement: quelle est la politique que vous menez ?

Il est trop simple de dire que c'est sous son chapeau colonial ou sa casquette COCOF que le ministre Hasquin est parti au Congo. Je pense que ce genre d'initiative doit être concerté pour garder une ligne cohérente.

Le ministre Hasquin n'est d'ailleurs pas extrêmement clair sur les motivations de son voyage. Effectivement, on nous dit qu'il s'est rendu là-bas sous la casquette COCOF et qu'il a parlé de la politique de la santé, qu'il a voulu constater comment est représentée Bruxelles dans les différentes capitales francophones. Cependant — je m'en tiens aux différents communiqués puisque le ministre s'est fait accompagner par la presse qui a assuré une publicité importante à son voyage —, le ministre Hasquin parle toujours des compétences fédérales en termes de relations internationales. Il a rencontré aussi nombre de responsables économiques — M. Harmel l'a fait remarquer — tels que le directeur de la Banque nationale. Il a également parlé de ses

compétences en matière de transports, qui est une compétence régionale.

Ma question très précise qui s'adresse au ministre des Relations extérieures du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est la suivante : de quelle manière avez-vous organisé la concertation avec votre collègue pour qu'il puisse à un moment donné représenter notre Région en Afrique ?

Monsieur le ministre, quelles sont les retombées que le ministre Hasquin a ramenées ou dit avoir recueillies en matière de compétences régionales ? Et s'il n'y a pas de retombées ? J'y serai très attentive parce que ce n'est pas ce que le ministre déclare dans la presse. Il parle de la problématique des transports et des déplacements. Il s'agit là d'une casquette régionale, d'une compétence régionale.

J'en viens maintenant à une question essentielle, à savoir les déclarations et les commentaires du ministre Hasquin sur la situation politique dans la République démocratique du Congo. Je ne pense pas que ce soit ici le lieu pour déterminer quelle doit être la politique de la Belgique par rapport à la République démocratique du Congo.

Je pense qu'un ministre est tenu à un certain devoir de réserve sinon à un devoir de réserve certain pour commenter les situations des opposants à un régime.

Je n'ai pas compétence pour dire s'il a raison ou non quand il évoque la place de M. Tshisekedi dans son pays. Mais je considère qu'un ministre régional n'a pas à faire de commentaires sur la situation d'un opposant dans un autre pays. Cette ingérence me semble intolérable et je vous interroge en tant que représentant du Gouvernement bruxellois pour savoir ce que vous en pensez.

Par ailleurs, le ministre Hasquin fait sur la démocratie des déclarations qui sont inquiétantes. Je le cite : « Les critiques sont aisées. Ce régime part de rien. Doit-on condamner sa sévérité ? On n'a jamais eu de scrupule à se promener dans des pays où les droits de l'homme et la démocratie n'étaient guère présents. S'il faut se contenter de faire des affaires avec des pays pratiquant les mêmes valeurs que les nôtres, que je suis bien sûr heureux de défendre, il faudra fortement limiter notre cible. »

J'ai entendu avec intérêt les déclarations de mon collègue, M. Roelants du Vivier, qui plaidait le contraire.

Il existe un certain nombre de valeurs, de respect des opinions divergentes. Ce sont des valeurs que l'on peut respecter partout, quelles que soient les difficultés économiques que l'on peut rencontrer. Dans le cas de la République démocratique du Congo, on se trouve effectivement devant une situation de réorganisation totale de la société.

Cependant, il me semble maladroit — je dirais plutôt inconvenant — qu'un ministre régional bruxellois tienne ce genre de déclarations. J'aimerais à ce sujet connaître le point de vue officiel de votre Gouvernement.

Pour conclure, monsieur Chabert, j'aimerais connaître avec exactitude les imputations budgétaires de ce voyage : à quel budget a-t-il été imputé ? Y a-t-il eu des observations de la part de la Cour des comptes ou de l'Inspection des Finances ? Quelle est la situation ?

Je termine en vous disant qu'il ne me semble pas bon pour l'image de la Belgique, de Bruxelles et des francophones de prendre des initiatives qui n'ont pour premier objectif que la mise en évidence d'une personnalité.

Le ministre Hasquin a promis une note au Gouvernement fédéral. Était-il mandaté par celui-ci pour réaliser une note sur la situation en République démocratique du Congo ? C'est le monde à l'envers !

Je souhaiterais désormais une plus grande concertation pour éviter, dans l'avenir, d'autres situations du même type. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO et VLD.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Dupuis pour développer son interpellation jointe.

Mme François Dupuis. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, à mon tour, je regrette l'absence de M. le ministre Hasquin. Dans ces circonstances, il est plus difficile de s'exprimer, car il faudra parler de lui à la troisième personne. Mais je le ferai.

M. Philippe Debry. — Il aime bien : cela le fait gonfler !

Mme François Dupuis. — Précisément, mais je trouve qu'une telle attitude se doit d'être déplorée au vu de ce que nous représentons, c'est-à-dire le Parlement.

De heer Guy Vanhengel. — *Mijnheer de Voorzitter, waarom vragen wij dan niet dat de minister naar hier komt? Aangezien de fractievoorzitter van één van de meerderheidspartijen de afwezigheid van de minister betreurt en erop staat dat hij haar vraag beantwoordt, stel ik voor dat wij de vergadering enkele minuten schorsen en minister Hasquin verzoeken ons te komen vervoegen.*

Mme François Dupuis. — Je remercie M. Vanhengel, mais j'aimerais lui faire remarquer que, comme j'ai la parole, je vais poursuivre mon interpellation. Une suspension pourra se produire plus tard ; ce n'est pas grave.

Il est sans doute inhabituel qu'un membre de la majorité, président de groupe de surcroît, interpelle un ministre de la majorité en séance plénière d'une assemblée. En règle générale, des contacts préalables permettent de clarifier certaines situations jugées anormales, voire de provoquer des mises au point rassurantes de la part des autorités intéressées.

En général, on n'est pas amené non plus à interpellier un ministre sur ses attitudes personnelles, mais bien à interpellier le Gouvernement sur les positions qui, dans un domaine ou un autre, ont été mises en œuvre par le ministre légalement désigné pour exercer les compétences en cause.

C'est dire si nous nous trouvons ici dans un cas très particulier puisque je m'adresse, au nom d'un important groupe de la majorité, à un ministre qui — selon toute apparence — a agi sans mandat de son Gouvernement.

Les faits sont assez simples : M. Hervé Hasquin, ministre-président du Collège de la Commission communautaire française et, par ailleurs bien-sûr, ministre du Gouvernement régional, s'est rendu du vendredi 13 février au lundi 16 février inclus, en République démocratique du Congo. Il y a été reçu par le Président Kabila, s'y est entretenu avec sept de ses ministres, avec le Gouverneur de la Banque centrale et les principaux opérateurs économiques. Je passe les autres autorités du Gouvernement, de l'ambassade et les Belges expatriés.

Sur place et à son retour, le ministre s'est répandu en propos de tous genres dans un style qu'il affectionne : on dirait toujours un peu quelqu'un qui pense tout haut. Cela participe d'une certaine analyse politique, de capacités d'exégèse auxquelles censément aucune vérité vraie ne résiste, mais surtout — en l'occurrence et je regrette d'avoir à le dire — d'une extraordinaire brutalité.

Je ne voudrais pas qu'à n'être pas dénoncées, de telles attitudes se banalisent.

Sur le fond, les propos sont critiqués quant à l'héritage mobutiste, apparemment ouverts et attentifs aux propositions de l'actuel régime, soucieux de distinguer l'essentiel de l'accessoire, dans une certaine conception, s'entend !

L'essentiel : la volonté de recréer des conditions propices aux investissements étrangers au Congo, notamment dans le domaine de l'infrastructure des transports; celle de revenir aux temps bénis de la colonisation.

A lire et à entendre M. Hasquin, on croirait que l'équipe au pouvoir actuellement à Kinshasa ne rêve que de cela.

Faut-il créditer M. Hasquin de la libération de M. Patrick Claes ? L'intéressé lui-même a heureusement précisé les conditions de sa libération, ce qui est un autre sujet.

Tout cela est empreint d'une bonne dose d'ambiguïté. Je ne reprendrai pas les propos de mes prédécesseurs à ce sujet. En revanche, aucune ambiguïté pour ce qui concerne l'ingérence dans la politique intérieure à travers des propos incroyables concernant M. Etienne Tshisekedi et la manière dont il a été traité. Je dois avouer que c'est l'information selon laquelle la famille Tshisekedi portait plainte pour diffamation qui m'a décidée à déposer cette interpellation.

Aucun parlementaire de cette Assemblée ne peut, ne doit cautionner des propos de la nature de ceux qu'a tenus M. Hasquin envers M. Tshisekedi, dans la bouche d'un ministre en exercice en soi-disant mission à l'étranger.

J'espère que M. Hasquin nous dira, comme c'est déjà arrivé à plusieurs reprises, que ce n'est pas ce qu'il a voulu dire, qu'on l'a mal compris, qu'il présente ses excuses pour des propos méprisants, gratuits et déplacés.

Car enfin, qui est allé faire du cirque là-bas ?

A ceux qui me diraient que le Conseil régional n'est pas le lieu pour interpellier un ministre en mission pour compte de la Commission communautaire française, je répondrai clairement que le type de contacts pris et la publicité qui y ont été donnés par le ministre lui-même font de ce voyage une véritable mission économique.

Les journaux ne s'y sont pas trompés non plus, puisque c'est bien dans *l'Echo* que les comptes rendus sont les plus favorables.

J'attends avec intérêt les mises au point du ministre des Relations extérieures de la Région.

A part les routes, les équipes volantes de santé, les universités et les écoles techniques, toutes compétences qui échappent soit à la Cocof et par conséquent à son ministre des Relations extérieures, soit à la Région et bien entendu à son ministre de l'Aménagement du territoire, reste la francophonie, enjeu incertain de ce périple.

Pour cela, je réserve mes propos à l'Assemblée de la Commission Communautaire française, qui se réunira la semaine prochaine.

Je précise donc formellement mes questions :

1. A quel titre le ministre Hervé Hasquin s'est-il présenté aux autorités de la République démocratique du Congo et y a-t-il fait les déclarations publiques reprises par la presse ?

2. La visite officielle du ministre Hervé Hasquin s'est-elle faite en concertation avec ses collègues du Gouvernement bruxellois et ses prises de position, dont la modération n'est pas nécessairement la qualité première, engagent-elles collégialement le Gouvernement ?

3. La mission du ministre Hasquin avait ou devait avoir une valeur diplomatique. Etait-il dès lors approprié, à l'issue de ce voyage, de tenir des propos qui peuvent être considérés comme injurieux à l'égard d'un leader de l'opposition congolaise ?

Je vous remercie de bien vouloir me répondre sur ces points. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

De Voorzitter. — De heer Vandebossche heeft het woord.

De heer Walter Vandebossche. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de minister, collega's, dit is een vrij ontroerend moment: voor de eerste keer dringen zoveel Franstalige collega's er bij minister Chabert op aan om zijn bevoegdheden als minister van de Brusselse Regering ten volle uit te oefenen en nemen zij zijn mandaat ernstig. Dat is hartverwarmend. Ik meende dat het noodzakelijk zou zijn geweest om in deze vergadering te onderstrepen dat de verdeling van de bevoegdheden onder de ministers moet worden gerespecteerd. Dat is niet nodig gebleken, want daarover blijkt er unanimité te zijn. Dat kan het Brussels model alleen maar versterken.

Ik kom nu tot de kern van mijn betoog. De uitstap van minister Hasquin naar Congo heeft ons zure oprispingen gegeven.

Het is aan minister Hasquin om hierover duidelijkheid te brengen.

Heeft minister Hasquin gehandeld uit omwetendheid? Ik denk het niet. Was de bedoeling van zijn uitstap misschien de verdediging van de francophonie? Wanneer ik de kritiek van de voorgaande sprekers in deze Assemblee hoor, blijkt dat geenszins het geval te zijn. Is minister Hasquin misschien het Brussels model in Kinshasa gaan uitleggen? Ik weet het niet. Dit blijft een open vraag.

Mijnheer de voorzitter, sta mij toe drie belangrijke beginzelen in herinnering te brengen. Ten eerste, in de Brusselse Regering moeten eenieders bevoegdheden worden gerespecteerd. Daarom heeft minister Hasquin alleszins een inbreuk gepleegd, zeker toen hij in Congo sprak over transportaangelegenheden. Het was niet aan hem om een dergelijk onderwerp aan te kaarten, maar aan u, mijnheer Chabert, die dienaangaande bevoegd bent.

Ten tweede is er sprake van een inbreuk op het beginsel van de federale loyaliteit. Minister Hasquin heeft zich inderdaad als een pseudo-minister van Buitenlandse Zaken opgesteld, terwijl hij daartoe geen enkele bevoegdheid heeft. Nochtans zal federaal België nooit functioneren indien men dit principe niet respecteert.

Ten derde, minister Hasquin gaat ook in de fout wanneer hij de bevoegdheden van de Cocof en van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest door mekaar klutst.

Ik verheug mij dan ook over de grote unanimité bij mijn Franstalige collega's om het optreden van de heer Hasquin af te keuren.

Ik beklemtoon voorts dat bij dergelijke demarches toch enige bescheidenheid aan de dag moet worden gelegd. De fout van minister Hasquin ligt hierin dat hij onze instellingen te groot waant. Ik ben ervan overtuigd dat een dergelijke handelwijze absoluut moet worden vermeden, want ze brengt ernstige schade aan de hoofdstedelijke en internationale rol van Brussel. Bovendien zaait zij alleen maar verwarring — dat stoort mij persoonlijk nog het meest — over het beleid waarvoor u, minister Chabert, zich ten volle inzet, u die als voorzitter van het Comité der Regio's in Europa de emanatie bent van de hoofdstedelijke en internationale rol van Brussel. Wij kunnen niet dulden dat met die rol wordt gesold.

Ten slotte kan ik niet anders dan het optreden van minister Hasquin te minimaliseren. Mijnheer de minister, u hebt onlangs in Berlijn de tentoonstelling over Hergé geopend. Welnu, het verhaal « Hasquin in Congo » kan de vergelijking met « Kuifje in Congo » van Hergé helemaal niet doorstaan.

De Voorzitter. — De heer Vanhengel heeft het woord.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, de Brusselse instellingen en in het bijzonder het Brusselse Parlement heeft er belang bij om tijdens dit soort discussies het nodige respect voor zichzelf op te brengen, hoe willen wij anders dat anderen onze instelling respecteren.

Alle sprekers, waaronder twee eminente fractie-voorzitters van een meerderheidspartij uit beide taalgroepen, betreuren dat het debat plaatsvindt in afwezigheid van minister Hasquin en dat het antwoord van de Regering zal worden gegeven in afwezigheid van de persoon waarover het gaat.

Mijnheer de Voorzitter, ik vraag u om uit respect voor onze instelling en voor haar leden de vergadering te schorsen om minister Hasquin de nodige tijd te geven hier aanwezig te zijn zodat hij, zoals mevrouw Françoise Dupuis heeft gevraagd, onder meer zijn verontschuldigen kan aanbieden voor de misplaatste uitspraken die hij namens het Brusselse Gewest, namens de Brusselaars heeft gedaan op zijn reis. Er moet duidelijkheid komen over wat aan de grondslag ligt van die reis. Ik hoop dat minister Chabert ons daarover kan inlichten. Ik meen zelfs dat de minister-voorzitter moet worden gevraagd om hier aanwezig te zijn, want het gaat hier uiteindelijk over een uitspraak met internationale gevolgen. Waarom is minister Hasquin naar Congo gegaan? Heeft hij zichzelf uitgenodigd? Werd hij officieel uitgenodigd? Een minister, zeker een minister van het Brussels Gewest die naar het buitenland gaat pleegt toch eerst overleg op verschillende niveaus. Ik kan mij niet inbeelden dat de minister op een buitenlandse zending is vertrokken zonder daarvoor eerst toestemming te hebben gevraagd enerzijds, aan zijn minister-voorzitter en anderzijds, aan het ministerie van Buitenlandse Zaken. Ik vermoed dat dit is gebeurd. Dat betekent dat de reis van de minister gedekt was door de Brusselse Regering en dat deze de conclusies trekt uit wat de minister op deze reis heeft verteld en de besluiten die hij er heeft uit getrokken.

Mijnheer de Voorzitter, als wij enig respect voor onszelf willen opbrengen, dan kan het niet anders dat minister Hasquin tot besluit van dit debat plaatsneemt in de regeringsbank en eventueel zelfs ook de minister-voorzitter. Mijnheer de Voorzitter, u kan minister Hasquin daartoe oproepen. (*Applaus.*)

De Voorzitter. — Mijnheer Vanhengel, minister Hasquin heeft zich laten verontschuldigen voor het begin van deze vergadering omdat hij een afspraak heeft bij de dokter. (*Hilariteit.*)

Maar hij zal weldra aankomen omdat er nog andere interpellaties tot hem zijn gericht.

La parole est à M. de Looz-Corswarem.

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, mesdames et messieurs, comme vous le constatez, il n'y a pas que certains membres de la bande des 4 x 2 qui sont intéressés par le périple congolais de M. Hasquin. En effet, le Front national voudrait obtenir quelques précisions sur celui-ci, d'autant plus qu'à différentes reprises, j'ai voulu interroger l'un ou l'autre de vos collègues qui revenaient de Pékin, comme vous, monsieur le ministre, de Montevideo ou d'autres métropoles d'outre-mer, afin de savoir ce qu'ils avaient été faire dans ces différents pays. Il faut croire pas grand-chose, car la plupart de mes questions d'actualité sont tombées dans de

peu démocratiques oubliettes, soi-disant par la volonté d'un bureau élargi encore moins démocratique. Je n'ai jamais pu obtenir le moindre rapport sur les résultats de ces voyages. De même, je n'ai jamais pu connaître le montant global des notes de frais engendrés par ces déplacements alors qu'une des principales raisons d'être du législatif est pourtant bien de contrôler l'Exécutif.

Aujourd'hui, je me vois obligé de profiter d'une interpellation introduite par vos amis politiques, monsieur le ministre, pour avoir la possibilité d'intercaler mes questions afin de savoir s'il est vrai que M. Hasquin s'est rendu en République démocratique du Congo pour se faire la main. En effet, il aurait l'intention de quitter ce Conseil régional, prévoyant son prochain naufrage total, pour se retrouver « sur un plus grand », au sein du Gouvernement (national) fédéral.

Le Front national voudrait également savoir s'il s'agissait d'un périple privé ou non. Dans la négative, qui a mandaté le ministre Hasquin et quelle était sa mission? Ce ministre a bien les relations extérieures dans ses attributions cocofiennes, mais d'après certaines sources autorisées, ce n'est pas spécialement de culture qu'il a discuté avec ce foudre de guerre qu'est son copain le marxiste Laurent-Désiré Kabila.

En outre, j'aimerais savoir ce qu'il a rapporté de positif pour les Bruxellois. Ce voyage a-t-il été rentabilisé? Présente-t-il un solde créditeur? Dans l'affirmative, lequel? M. Hasquin s'est-il senti obligé de se substituer à notre ministre des Affaires étrangères fédéral parce que celui-ci est nul? En est-il de même à propos du secrétaire d'Etat fédéral à la Coopération, toujours à sens unique, qui était certainement moins nuisible pour la Belgique dans son infirmerie que dans ses fonctions ministérielles qui l'autorisent, croit-il, à dilapider l'argent des Belges en distribuant des centaines et des centaines de millions à des pays richissimes, imbibés de pétrole pour certains?

Dernière question inspirée par les frasques à l'étranger d'un Hermanus avide de palaces aux frais de la princesse. M. Hasquin s'est-il rendu là-bas avec une carte de crédit établie au nom d'un des Exécutifs dans lesquels il exerce des responsabilités?

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, chers collègues, le ministre Hasquin m'a communiqué qu'il s'était rendu en République démocratique du Congo en tant que président du Collège de la Commission communautaire française en charge des relations internationales.

Il est donc tout à fait clair qu'il n'avait pas reçu mandat du Gouvernement régional bruxellois pour cette visite au Congo. En outre, selon M. Hasquin, aucune matière relevant des compétences régionales n'a été discutée lors des rencontres officielles.

M. Hasquin signale également qu'il n'a pas rencontré d'homologue en charge de compétences qui sont les siennes au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale. Je le dis clairement à l'intention de Mme Dupuis, afin qu'il n'y ait aucun malentendu à ce sujet.

Par ailleurs, je précise que la politique globale à l'égard du Congo relève de la responsabilité du Gouvernement fédéral.

Le ministre Hasquin n'a aucune compétence en matière de relations internationales à l'échelle régionale.

Mme Françoise Dupuis. — C'est ce qu'il nous semblait.

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Dès lors, je

ne suis pas solidaire des positions qu'il a prises et de certaines déclarations qu'il a faites dès son retour. Si d'aucuns estiment devoir interpellier le ministre Hasquin à propos de ses démarches internationales, monsieur le Président, c'est devant l'Assemblée de la Commission communautaire française qu'ils devraient le faire.

Mme Françoise Dupuis. — Nous le ferons.

M. Jos Chabert, ministre de l'Économie, des Finances, du Budget, de l'Énergie et des Relations extérieures. — En outre, je vous confirme que M. Hasquin ne m'avait pas informé au préalable de son voyage.

Mme Françoise Dupuis. — C'est un scoop!

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Il n'avait pas à le faire puisqu'il partait au nom de la Commission. (*Colloques.*)

Mme Françoise Dupuis. — On ne peut interrompre le ministre quand il est d'accord avec nous.

De Voorzitter. — Het woord is aan minister Chabert.

De heer Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Ik wijs de heren Vandenbossche en Vanhengel erop dat minister Hasquin niet met mij heeft overlegd aangezien hij de reis in zijn hoedanigheid van voorzitter van de Commissie heeft gemaakt. Dit neemt niet weg dat een dergelijk overleg noodzakelijk is. Ik heb minister Hasquin dan ook een brief geschreven waarin ik hem vraag dergelijke situaties in de toekomst te vermijden.

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, cette réponse est un peu comparable à celle que nous a donnée le ministre-président ce matin: elle ne nous apprend pas grand-chose.

En fait, monsieur le ministre, c'est vous que j'ai interpellé et non le ministre Hasquin. Je vous ai posé une série de questions en ce qui concerne les relations extérieures et la politique que vous entendez mener en la matière. Vous avez longuement justifié le fait — et personnellement, je ne voulais pas tomber dans ce travers — que M. Hasquin s'expliquerait devant la Commission. Effectivement, à chacun son rôle, à chacun ses responsabilités. Tels étaient mes propos. Pour ma part, ce n'est pas M. Hasquin que je souhaite entendre, mais le ministre des Relations extérieures. Je vous ai posé des questions on ne peut plus précises quant à l'attitude politique, l'attitude diplomatique que la Région de Bruxelles-Capitale doit avoir dans le cadre de ce dossier.

Étant donné que je n'ai pas obtenu de réponse, je n'aurai d'autre solution que de vous poser mes questions par écrit, ce que je ferai dès ce soir, ou de vous interpellier à nouveau sur un sujet identique, lequel n'a aucun rapport avec M. Hasquin. En effet, je répète que mon interpellation portait sur la politique menée par la Région bruxelloise à travers un certain nombre de déclarations. Je regrette d'avoir été quelque peu piégé, en tant qu'interpellateur, par « l'aspect Hasquin » qui n'était pas du tout celui dont je souhaitais traiter avec vous.

Je me suis tenu à un texte — ce qui n'est pas dans mes habitudes — qui était on ne peut plus précis sur la politique internationale que la Région bruxelloise se devait de mener. Je suis désolé de n'avoir obtenu aucune réponse. J'espère donc que la prochaine fois, on ne focalisera pas sur les déclarations des uns et des autres et que l'on répondra aux questions que j'ai posées

qui, je crois, sont pertinentes et certainement pas inutiles compte tenu précisément de la situation que nous avons vécue.

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, il y a de ces personnalités...

Mme Magdeleine Willame-Boonen. — Monsieur le Président, le ministre Hasquin est dans le fond de la salle!

Mme Marie Nagy. — Je le sais, c'est pourquoi je m'adresse à lui.

Il y a de ces personnalités qui ont l'air de s'exprimer plus facilement en dehors de ce Conseil qu'à l'intérieur. Je ne trouve pas cela courageux, je ne trouve pas cela correct. Je pense qu'il s'agit d'une faute politique.

Que pouvions-nous attendre d'un Gouvernement qui se trouve confronté à la déloyauté d'un de ses membres? Soit qu'il l'assume pleinement, avec les conséquences politiques que cela entraîne, soit qu'il nous réponde comme le ministre Chabert vient de le faire, c'est-à-dire à peu près ceci: « Oui... non... peut-être... il est vrai que je ne suis pas d'accord... mais quand même, c'était pour la COCOF. »

Je tiens à dire au Président de cette assemblée qu'excuser l'absence d'un ministre pour une raison futile qui dément ce qui s'est passé en bureau élargi, à savoir l'opposition claire et ouverte du groupe PRL-FDF à ce qu'on interpelle ici le ministre, ne me paraît pas non plus une attitude courageuse.

On a évoqué la problématique de l'économie et des routes à l'occasion du voyage du ministre Hasquin.

Il ne s'en est pas caché. Je vous ai posé des questions sur l'imputation des dépenses et sur les retombées pour la Région. Vous ne m'avez pas répondu. Vous nous avez dit qu'il n'avait pas effectué ce voyage au nom du Gouvernement. Cela, nous l'avions compris! Ce qui est toutefois neuf, c'est que vous nous apprenez que vous n'aviez même pas été informé de ce voyage. C'est très grave car s'il est normal que le Président du Collège de la COCOF exerce ses compétences en matière de relations extérieures, il n'est pas normal que chacun dans ce pays parte en voyage et tienne des propos qui relèvent de la politique diplomatique générale de la Belgique sans même en informer ses collègues ni les consulter. Nous nous trouvons vraiment dans une situation d'incohérence politique majeure! La situation n'est donc pas simple.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, minister Hasquin heeft zich nergens voorgesteld als collegevoorzitter, maar wel als minister. In de Franse Gemeenschap is hij geen minister, maar voorzitter van het College. Nochtans heeft hij zijn titel van minister gebruikt. Dit kan hij enkel doen in zijn hoedanigheid van minister van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

De Regering weigert toe te geven dat de minister zijn titel van minister van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest heeft gebruikt. Zij wijst er zelfs op dat hij hiertoe niet het recht heeft. Zijn houding is fundamenteel incorrect!

Wat nog minder correct is, is het opvoeren van deze comédie na de hier gestelde vragen. De minister staat in de wachtzaal bij het publiek het verloop van dit debat te volgen. Dit is wansmakelijk.

Mme Marie Nagy. — Je partage votre point de vue, mais je tentais de rester modérée. Je dis simplement que si, dans ce pays, dans ce Gouvernement, chacun part en voyage et fait des gran-

des déclarations sans aucune coordination ni aucune information, cela ne grandit pas l'image de Bruxelles, ni celle des francophones, ni celle de la Belgique à l'étranger.

Une telle attitude n'est, à mon sens, pas très efficace. Ce n'est que pure vanité. Devons-nous assumer, en tant que Région, la vanité de certains? La réponse est non! (*Applaudissements sur les bancs ECOLO et sur certains autres bancs.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Dupuis.

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, j'estime avoir dit clairement tout à l'heure ce que je pensais. Après la réponse assez étonnante du ministre des Relations extérieures, qui me conforte tout à fait dans mes appréhensions, je ne souhaite pas discuter du fond des propos qui ont été tenus. Il ne faut pas les cautionner car ils ne peuvent l'être. Mais ces propos d'ordre personnel justifient l'entière vigilance du Parlement. Il faudra creuser l'idée qui a été avancée voici une heure quant à l'accompagnement du Parlement dans un certain nombre de dossiers de politique extérieure.

Par ailleurs, je suis déçue que le ministre Hasquin n'ait pas jugé bon de dire ce que j'espérais entendre, à savoir que des malentendus s'étaient produits. Dès lors, je demande avec précisions ce qu'il va advenir de la plainte en diffamation de la famille de M. Tshisekedi — introduite dans les circonstances peu claires qui ont été décrites. Il serait beaucoup plus simple que des excuses soient présentées. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

ORDRES DU JOUR

Dépôt

MOTIES

Indiening

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, en conclusion de ces interpellations, deux ordres du jour ont été déposés.

Dames en Heren, tot besluit van deze interpellaties werden twee moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par MM. Michel Lemaire, Philippe Debry et Guy Vanhengel, est libellé comme suit:

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

Ayant entendu l'interpellation de M. Dominique Harmel à MM. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, et Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant « la définition d'une politique de relations extérieures pour la Région et les institutions établies dans celle-ci », l'interpellation jointe de Mme Marie Nagy concernant « le voyage du ministre Hasquin au Congo et les retombées prévues pour la Région » et l'interpellation jointe de Mme Françoise Dupuis concernant « le récent voyage officiel du ministre Hervé Hasquin en République Démocratique du Congo » et la réponse de M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures;

Demande au ministre Hasquin qu'il présente sa démission comme membre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, compte tenu des déclarations qui ont été faites concer-

nant ce voyage du ministre Hasquin au Congo et des propos qu'il a tenus à cette occasion.

De eerste, gemotiveerd, ondertekend door de heren Michel Lemaire, Philippe Debry, Guy Vanhengel luidt als volgt:

De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

Gehoord de interpellatie van de heer Dominique Harmel tot de heren Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, en Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende « de vaststelling van een beleid inzake externe betrekkingen voor het Gewest en de instellingen die er gevestigd zijn », de toegevoegde interpellatie van mevrouw Marie Nagy betreffende « de reis van minister Hasquin naar Congo en de weerslag ervan voor het Gewest » en de toegevoegde interpellatie van mevrouw Françoise Dupuis betreffende « de officiële reis die minister Hervé Hasquin onlangs in de Democratische Republiek Congo heeft gemaakt » en het antwoord van de heer Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen;

Verzoekt minister Hervé Hasquin zijn ontslag in te dienen als lid van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, rekening houdend met de verklaringen die zijn afgelegd over de reis van minister Hasquin naar Congo en met de uitspraken die hij bij die gelegenheid heeft gedaan.

Le deuxième, l'ordre du jour pur et simple, est signé par MM. Eric van Weddingen et Marc Cools, Mme Anne-Sylvie Mouzon et M. Jean-Pierre Cornelissen.

De tweede, de eenvoudige motie, is ondertekend door de heren Eric van Weddingen en Marc Cools, mevrouw Anne-Sylvie Mouzon en de heer Jean-Pierre Cornelissen.

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu ultérieurement.

Over deze moties zal later worden gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

INTERPELLATIE VAN DE HEER SVEN GATZ TOT DE HEER HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER BETREFFENDE « DE DOOR DE MINISTER AFGELEVERDE STEDENBOUWKUNDIGE VERGUNNING VOOR HET PROJECT MUSIC CITY »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW MICHELE CARTHE BETREFFENDE « DE AFGIFTE VAN EEN STEDENBOUWKUNDIGE VERGUNNING AAN 'LANGUAGE OF FORMS', INITIATIEFNEMER VAN MUSIC CITY »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER DOMINIQUE HARMEL BETREFFENDE « DE AFGIFTE VAN DE STEDENBOUWKUNDIGE VERGUNNING VOOR HET PROJECT MUSIC CITY »

Bespreking

INTERPELLATION DE M. SVEN GATZ A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, CONCERNANT « LE PERMIS D'URBANISME QUE LE MINISTRE A DELIVRE POUR LE PROJET MUSIC CITY »

**INTERPELLATION JOINTE DE MME MICHELE
CARTHE CONCERNANT «L'OCTROI DU PERMIS
D'URBANISME A LA SOCIETE 'LANGUAGE OF
FORMS' CONCEPTEUR DE MUSIC CITY»**

**INTERPELLATION JOINTE DE M. DOMINIQUE
HARMEL CONCERNANT «LA DELIVRANCE DU
PERMIS D'URBANISME PERMETTANT LA REALI-
SATION DU PROJET MUSIC CITY»**

Discussion

De Voorzitter. — De heer Gatz heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn interpellatie.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, ik houd deze interpellatie in de hoop dat de minister erop zal antwoorden en haar niet naar een andere assemblee zal verwijzen, zoals in het vorige debat gebeurd is.

De Brusselse Hoofdstedelijke Regering heeft op 18 februari 1998 een stedenbouwkundige vergunning afgeleverd voor Music City, het project op de Thurn en Taxis-site. Ik zal in deze interpellatie drie elementen behandelen: ten eerste, het dossier vanuit politiek en juridisch oogpunt; ten tweede, de invloed van het project op de omgeving en ten slotte zal ik even stilstaan bij het project zelf.

De stedenbouwkundige vergunning werd afgeleverd op 18 februari 1998, 90 dagen na de overlegcommissie van de stad Brussel, die het dossier heeft besproken. Men kan zich afvragen of deze vergunning niet pas na 120 dagen mocht worden afgeleverd. Ofschoon ik zelf jurist ben, moet ik bekennen dat ik mij niet onmiddellijk met volledige zekerheid kon uitspreken over de interpretatie van deze regel. De Raad van State heeft inmiddels de Regering in het ongelijk gesteld. Dit is een eerste verwijt. Zal de minister zich neerleggen bij de uitspraak van de Raad van State of is hij van plan de autonomie van de stad Brussel te omzeilen? De minister was bovendien op de hoogte van het bestaan van een overlegprocedure tussen de initiatiefnemer en de stad Brussel in verband met het sluiten van een protocol. Op dat ogenblik was men niet ver meer van een definitieve oplossing verwijderd. Dit protocol is zeer belangrijk omdat het een kader biedt voor het hele project. Op basis van deze gegevens kan men besluiten dat de minister de stad Brussel bewust heeft gedwarsboemd.

De minister heeft beslist de gemeentelijke autonomie te negeren. Hij is blijkbaar voorstander van een sterk gewestelijk beleid, wellicht zelfs van een fusie. De gemeentelijke autonomie heeft blijkbaar geen enkel belang meer. Dit zou een groot deel van de aanwezigen moeten interesseren. Men kan onmogelijk nu eens de gemeentelijke autonomie verdedigen en dan weer een sterk gewestelijk beleid bepleiten.

De minister heeft een beslissing genomen in een delicaat dossier zonder voorafgaand overleg met de andere regeringsleden, zijn coalitiepartners. Mevrouw Carthé zal dit in haar interpellatie benadrukken. De PS heeft de houding van de minister duidelijk aangeklaagd. Zo kennen wij de minister nu eenmaal: autoritair, eigennuttig en zelfs een beetje superieur. Maar goed, ik zal niet te veel *ad hominem* spelen, maar trachten ter zake te blijven.

Het project Music City heeft ongetwijfeld een invloed op het architecturale geheel van de Thurn en Taxis-site, dat op de voorlopige bewaarijst staat van het te beschermen werelderfgoed, de UNESCO-lijst. Eén van de gebouwen zou met het huidige project-alleszins gedeeltelijk-definitief worden verminkt. Zelfs de

commissie voor Monumenten en Landschappen heeft in deze zaak al een duidelijk standpunt ingenomen.

Voorts heeft dit project een invloed op de mobiliteit in de buurt. Hoewel de initiatiefnemers bereid zijn enkel prioritaire verkeersassen zoals de Havenlaan te gebruiken in hun mobiliteitsplan en de omliggende straten ongemoeid te laten, blijft de grootste onduidelijkheid bestaan met betrekking tot het parkingprobleem. Het afleveren van een stedenbouwkundige vergunning houdt in dit opzicht een ernstig risico in.

Voorts heeft het project een invloed op de economische actoren. Het kan de uitbouw van de haven in ernstige mate belemmeren.

Ten slotte, mag de invloed op het sociale weefsel niet uit het oog worden verloren. Deze buurt wordt gekenmerkt door de aanwezigheid van een groot aantal jongeren en door een hoge graad van werkloosheid. Een dergelijk project moet hiermee rekening houden.

Ik verwijs naar het ontwerp van protocol van de stad Brussel dat daaraan grotendeels zou tegemoetkomen. Uw protocol bepaalt dan weer dat van de 800 arbeidsplaatsen er 100 door de BGDA moeten worden ingevuld en dat een sociaal fonds ten belope van 30 miljoen beschikbaar moet zijn. Overigens is het voor mij zeer onduidelijk waartoe dit fonds moet dienen. Ik interpreteer het als een afkopsom van de promotor om het project te kunnen realiseren.

Tegenover de 3,2 miljard frank dat Music City zal kosten, zoals de initiatiefnemers zelf vooropstellen, zijn dit toch peanuts. Mijnheer de minister, wat is uw standpunt terzake? Wat is de invloed van het project op de mobiliteit? Welke sociale perspectieven biedt het aan de buurt? Wat is — ik richt mij hier tot de minister-voorzitter die bevoegd is voor Monumenten en Landschappen — de monumentale waarde van de site? Hoe schat men de invloed op de economie en het havengebied in? Wat is dienaangaande de mening van minister Chabert bevoegd voor economie?

Ik kom nu tot mijn opmerkingen inzake het project zelf. In dit verband haal ik slechts enkele elementen aan, want de volgende sprekers zullen er ongetwijfeld uitvoerig over uitweiden. De initiatiefnemers van Music City beweren zelf dat het een cultureel project wordt. Ik heb daar mijn grootste twijfels over. Volgens mij gaat het vooral over een industrieel muziekproject, wat nog iets anders is dan cultuur. Daarmee spreek ik mij niet uit over de vraag of dat dan beter of slechter is, maar men moet geenszins de bevolking of de overheid een rad voor ogen draaien. Het kan een belangrijke bijdrage leveren tot Brussel Culturele Hoofdstad van Europa 2000, aldus de promotoren. Maar «het kalf is al verdronken»: men weet nu al dat de werken nooit klaar zullen zijn tegen 2000. Het is trouwens nog de vraag of het project niet eerder cultuur uit het centrum zal wegzuigen, dan dat het een culturele verrijking voor de stad betekent. Maar hoe dan ook, hierover moet een open discussie mogelijk zijn.

Wat het financieel aspect betreft, vernam ik graag of de overheid garanties heeft dat dit megaproject een voldoende stevige financiële onderbouw heeft. Het is al te gemakkelijk om met namen van belangrijke partners te zwaaien; er moet ook echt geld in het laatje zitten. De stad Brussel eist in het ontwerpprotocol een financiële garantie van 300 miljoen frank. Vraagt u eveneens een financiële garantie, mijnheer de minister? Zo ja, hoeveel moet die bedragen? Ik heb daarover namelijk niets in de pers gelezen.

Wat als Music City mislukt? Ik verwijs naar een ander project van die initiatiefnemers dat half leeg staat, het fameuze Flanders Nippon Complex in Hasselt, waar men nu «met de gebakken peren zit».

Mijnheer de minister, ik vrees dat ik reeds de meeste van uw antwoorden ken, al hoop ik op bijkomende positieve informatie.

Ik besluit met te onderstrepen dat ik niet principieel tegen Music City ben, maar in deze vorm kan het voor mij niet.

Een laatste woord nog en hiermee richt ik mij tot de initiatiefnemers. Zij klagen erover dat zij het politieke spel, dat nu al verscheidene jaren duurt, beu zijn en dat zij als particulier een project voorstellen dat eigenlijk door de overheid moet worden gerealiseerd. Een dergelijke verklaring getuigt van weinig bestuurlijk inzicht. Zij beseffen niet dat projecten van een dergelijke financiële omvang helaas niet zomaar door de Brusselse overheid kunnen worden gedragen. Omgekeerd is het ook waar dat particulieren die daartoe het nodige geld hebben, niet alles toegestaan is. (*Applaus bij de oppositie.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Carthé pour développer son interpellation jointe.

Mme Michèle Carthé. — Monsieur le Président, chers collègues, le 18 février dernier, M. Hasquin octroyait précipitamment le permis d'urbanisme autorisant la construction d'une salle de spectacles de près de 12 000 places dans l'enceinte du vaste hangar connu sous le nom de « bâtiment A », sur le site de Tour et Taxis. Nous avons appris ce matin que ce permis était suspendu par le Conseil d'Etat.

La décision du ministre a été prise au mépris des concertations en cours et de toute information préalable de l'ensemble des partenaires, qu'il s'agisse de la Région, des communes ou des habitants des quartiers concernés. Elle a suscité une tempête de réactions négatives.

Monsieur le ministre, vous drapant dans vos compétences de ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, vous avez fait face avec courage, sans considération pour ces réactions que vous qualifiez de « frileuses ». Je pourrais, monsieur le ministre, poursuivre sur ce ton quelque peu ironique mais je crains que, dans ce cas précis, l'humour n'occulte une erreur politique d'envergure.

Il s'agit bien d'un permis d'urbanisme entrant dans vos compétences, nonobstant le fait qu'il concernait, au premier chef, la ville de Bruxelles et que vous avez dû recourir — à tort — à une astuce juridique, à savoir la procédure de saisine, pour vous attribuer d'autorité la décision.

Il convient de souligner que ce permis est assorti d'un protocole qui devait préciser les conditions de réalisation de Music City. Ce protocole est signé par un ministre dont les compétences se limitent aux aspects « urbanisme » et « mobilité », alors que les conditions prévues dans cet accord touchent à des domaines beaucoup plus vastes concernant l'ensemble de la Région, notamment l'emploi, le développement économique, la protection du patrimoine...

Le Gouvernement bruxellois n'a même pas été informé de votre décision, ce qui démontre votre volonté évidente de couper court, de façon autoritaire et en niant tout esprit collégial, aux dernières discussions qui laissaient espérer un rapprochement des points de vue en présence. Au-delà d'un coup médiatique — dont, il est vrai, vous devenez coutumier — et de votre souci de vous présenter comme celui qui, enfin, décide, votre but était surtout d'éviter que le promoteur privé se retrouve conditionné par les engagements en termes d'accompagnement social et financier réellement contraignants, portant atteinte à la liberté d'entreprendre de la société « *Language of forms* ».

Il est évident que la demande Music City se trouvait sur la table des négociations depuis quelques années. Or, c'est précisément au moment où les négociations progressent, à l'heure où

les divers points de vue se rapprochent, que vous tranchez de façon autoritaire pour, vraisemblablement, préserver la marge de manœuvre du promoteur.

Les négociations progressaient, menées par des responsables politiques soucieux de sauver d'urgence ce site remarquable et attentifs à l'impact de sa réaffectation sur le plan économique, social et environnemental. En général, toute négociation sérieuse progresse loin des effets médiatiques. Ainsi, du côté de la Région, le ministre-président Picqué venait d'envisager une localisation alternative pour la « méga salle » de spectacles, sans porter atteinte aux structures du « bâtiment A ».

Sensible par cela à la position de la Commission royale des monuments et sites qui a souligné les caractéristiques patrimoniales du site, véritable chef d'œuvre mondial d'architecture industrielle. Du côté des communes aussi (Ville de Bruxelles, Molenbeek) les discussions étaient en cours en vue de veiller à intégrer autant que possible un projet culturel de « cité de la musique » dans l'environnement socio-économique et culturel des quartiers, de la ville, de la région. Cela en considérant notamment d'autres propositions avancées pour l'aménagement de l'ensemble du site dont, entre autres, les dernières pistes dégagées par l'étude de Philippe Robert, éminent architecte français spécialiste de la reconversion de sites industriels. L'avantage non négligeable d'autres propositions étant de considérer l'aménagement du site dans sa globalité. Chaque proposition présente donc des aspects positifs et négatifs. Notre défi, en tant que responsables politiques, est de les analyser en fonction de l'intérêt général de notre Région, en tenant compte des moyens disponibles. Les conditions avancées par les communes riveraines et reprises pour l'essentiel par la commission de concertation clôturant l'enquête publique témoignaient de cette volonté d'intégrer un projet tel que Music City dans son environnement local et régional.

L'octroi précipité du permis d'urbanisme par un ministre régional en lieu et place de la ville de Bruxelles, en ayant recours à la procédure de la saisine (sur base de délais erronés, comme vient de le préciser le Conseil d'Etat) semblait aussi motivé par votre souci, monsieur le ministre, d'aboutir à la concrétisation de Music City pour l'an 2000 et d'en faire un fleuron du projet « Bruxelles 2000 ». Mais qu'en est-il de l'aménagement de l'ensemble du site ? Music City ne concerne en fait que quelque 10 ha sur une totalité de près de 26 ha que représente le site de Tours et Taxis. Si l'échéance de Bruxelles 2000 n'est pas négligeable, il importe néanmoins de prendre une décision qui soit réfléchie, « durable » dans ses effets, bien au-delà de l'événement de Bruxelles 2000.

Soulignons par ailleurs que votre « décision » prise au mépris de tous vos partenaires a forcément provoqué le recours auprès du Conseil d'Etat, recours soutenu notamment par le Président régional de votre propre parti...et qui a abouti, comme nous l'avons appris ce matin, à la suspension du permis que vous avez octroyé.

Le « protocole » que vous avez signé, monsieur le ministre, et qui est censé « accompagner » et donner certaines garanties quant aux aspects sociaux et financiers de la réalisation de Music City ne résiste pas à l'analyse qui rapidement se heurte au caractère superficiel de plusieurs des composantes de cet accord. Son volet social, par exemple, présente de nombreux chiffres (emplois en nombre d'heures) mais ne contient pas de réelles contraintes en la matière. Ce protocole contient de nombreuses erreurs et fait preuve d'un manque évident de rigueur. Il s'agit d'un mauvais examen, présenté par un mauvais élève sur des sujets qu'il ne connaît manifestement pas.

Je tiens à illustrer notre propos et commencerai par épinglez le fait que vous octroyez à l'Orbem la compétence en matière de formation professionnelle alors que celle-ci est du ressort, soit

de Bruxelles-Formation, soit du VDAB. En tant que Président du Collège de la Commission communautaire française, vous êtes pourtant bien placé pour le savoir.

Les volets social et emploi de ce protocole ne contiennent aucune contrainte. Les services publics sont soumis aux décisions du promoteur. Exemple : (je cite votre texte) : « L'Orbem pourra diffuser des informations dans le quartier après autorisation de Music City » ! Du jamais vu !

Il n'y a aucune proposition de quota visant à former, par exemple, des jeunes occupés sur le chantier, aucune référence à des possibilités de formation en alternance, alors que le secteur de la construction est un secteur propice à ce type de formation. « Les interventions financières et les incitations seront discutés avec le ministère de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale » !... Ce ministère n'existe pas ! Si référence est faite à une collaboration avec promojob (Bruxelles ville), il n'est nullement tenu compte du potentiel que représentent d'autres partenaires, sur d'autres communes (Molenbeek), notamment le rôle des associations d'insertion socio-professionnelle. Certaines phrases contenues dans cet accord sont par ailleurs assez « hermétiques », tel par exemple : « *Language of forms* n'excluera aucun interpellant pouvant valoriser le potentiel d'emploi », d'autres confirment la toute puissance du promoteur : « La décision de qui et où pourra être engagé, ne pourra être prise par la Ville de Bruxelles, la commune de Molenbeek, la Région de Bruxelles, cela afin d'éviter toute immixtion partielle. Cette décision reviendra à l'exploitant de la salle et/ou entrepreneur et investisseur ».

Une fondation Music City sera créée et disposera de fonds d'un maximum de 30 millions de francs. Cette fondation permettra la création d'une salle polyvalente pour les habitants des quartiers proches.

Lorsque l'on sait que le projet Music City représente un investissement de quelque 3 milliards, l'effort consenti atteint à peine 1 %. Notons également que cette salle polyvalente, d'après le protocole, ne peut en aucun cas gêner le bon fonctionnement de Music City.

Pourquoi ne pas avoir envisagé des propositions plus imaginatives et avoir, par exemple, considéré des possibilités nouvelles. Pourquoi une Fondation de type ASBL ? Pourquoi ne pas envisager, par exemple, une petite entreprise du type « à finalité sociale » ?

Ce protocole censé engager la Région (la signature d'un seul ministre autre que le ministre-président est-elle juridiquement suffisante ?) ne fait donc preuve d'aucune imagination, d'aucun volontarisme, particulièrement dans son volet social. Il s'agit vraisemblablement d'une vision très libérale de l'accueil de l'entreprise. Vision qui semble « oublier » la nécessaire intégration, au niveau local, de toutes les composantes.

Rappelons par ailleurs que le permis concerne, en partie, des espaces qui sont la propriété du Port de Bruxelles et/ou de la Financière TGV. Que des échanges de terrains, qui se font attendre du côté de la SNCB, devaient permettre au Port de Bruxelles de développer des entrepôts de la 3^e génération, indispensables à son développement économique. Si cet échange devait se transformer en vente (offre d'achat faite par Music City), il faut alors actualiser les conditions, et il est évident que l'accord du Gouvernement s'avère nécessaire dans le cas d'achat de biens, c'est-à-dire un accord collégial.

Soyons précis, monsieur le ministre, il n'y a pas le clan des « pour » et le clan des « contre », comme certains essaient de le faire croire; cela serait trop simpliste.

M. Dominique Harmel. — A vous écouter, je finis par avoir des doutes.

Mme Michèle Carthé. — Vous avez très bien compris ce que j'essaie d'expliquer. Il y a un intérêt évident dans le projet mais il faut voir dans quelles conditions, avec quels accompagnements.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Cela dure depuis six ans ! C'est donc qu'il y a un intérêt.

Mme Michèle Carthé. — Oui, mais l'opération était près d'aboutir et vous vous êtes empressé de la court-circuiter parce qu'il fallait des contraintes.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Je vais vous répondre dans le détail. Je vais vous rafraîchir la mémoire à tous !

M. Dominique Harmel. — Tout le monde n'est pas d'accord sur le court-circuitage. Mais le résultat est le même.

Mme Michèle Carthé. — Il serait donc trop simpliste de croire qu'il y a les « pour » et les « contre ».

Si le projet Music City suscite de vives inquiétudes, notamment en ce qui concerne l'atteinte irréversible au patrimoine, les socialistes bruxellois ne se sont jamais opposés au principe de l'installation d'une grande infrastructure culturelle sur le site de Tour et Taxis. Un tel projet représente effectivement un potentiel important en termes de développement économique, culturel et social, avec l'aide de financements privés. La plus grande difficulté est de réussir son intégration au niveau local. Les réponses aux conditions posées dernièrement par les communes de Molenbeek et de Bruxelles-ville devaient, notamment, servir de garde-fou et garantir cette intégration.

Dans cette optique, le protocole signé par le ministre de l'Urbanisme pourrait être considéré comme base de discussion, mais il doit impérativement être corrigé, complété et précisé en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés : Région, communes riveraines et quartiers voisins du site. Il ne s'agit pas ici de « palabres » comme vous vous plaisez à les qualifier, mais bien du respect de tous les partenaires et donc d'une décision politique qui doit être prise collégialement en tenant compte des effets et des impacts « durables » dans le temps. (*Applaudissements sur certains bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à M. Harmel pour développer son interpellation jointe.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, Mme Carthé nous dit qu'il n'y a pas de problème et que tout le monde réfléchit au projet depuis six ans.

Mme Michèle Carthé. — Ce n'est pas ce que j'ai dit ! C'est M. Hasquin qui a dit cela.

M. Dominique Harmel. — Ne vous énervez pas, madame Carthé. Vous avez plaidé pendant vingt minutes pour Molenbeek, c'était intéressant, mais, si vous le voulez bien, nous allons à présent entamer la discussion sur le projet Music City.

M. le Président. — Venez-en à votre interpellation, monsieur Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, c'est Mme Carthé qui me cherche, alors que je lui tendais une perche.

Mme Françoise Dupuis. — Je pense que c'est plutôt vous qui cherchez Mme Carthé, monsieur Harmel.

M. Dominique Harmel. — Vous êtes de mauvaise foi, madame Dupuis.

En tout cas, monsieur le Président, il y a une grande première aujourd'hui dans notre assemblée. Ce matin, M. Demanze a interrogé M. Hasquin sur les charges du PRAS; tout à l'heure, M. Clerfayt a interrogé le ministre-président sur les accords de coopération avec l'Etat fédéral; et maintenant, Mme Carthé déverse son fiel sur M. Hasquin, dans le cadre du projet Music City. J'avoue que je suis un peu pantois et, en tant que membre de l'opposition, j'assiste à tout cela avec stupéfaction.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Il n'y a plus rien à faire, monsieur Harmel!

M. Dominique Harmel. — Madame Mouzon, il y a longtemps que l'on n'a plus rien à faire. A ce propos, j'attends toujours que vous me convoquiez pour le budget de la CCC. Comme j'ai beaucoup de loisirs et comme vous ne faites pas grand-chose, je suis à votre disposition quand vous le voulez. Vous dites que l'on ne fait pas grand-chose, je ne vous le fais pas dire; la majorité ne se tue pas, ses membres ne sont d'ailleurs pas très nombreux aujourd'hui. Il est vrai que, pour l'instant, pour ce qui est des projets, vous en démolissez plus que vous n'en construisez. A cet égard, vous êtes forts. La preuve en est dans les propos de M. Hasquin: cela fait six ans et demi que l'on tergiverse. Vous étiez près du but mais, malheureusement, un recours a été introduit et on est reparti pour deux tours. Effectivement, la majorité est forte pour démolir!

En ce qui concerne le projet Music City, je pense, comme Mme Carthé, que tout le monde espère voir mettre en œuvre un projet ambitieux et que chacun se soucie du développement économique et du tourisme dans la Région de Bruxelles-Capitale. Cela fait longtemps que les uns plaident en ce sens mais d'autres commencent aujourd'hui à se rendre compte que cela pourrait être un aspect important pour l'économie de notre Région. Il leur aura fallu trois ans pour en être conscients.

Je vous suis tout à fait sur un point consternant, madame Carthé, celui du manque de dialogue. Je ne suis pas ici pour donner des bons points et distribuer des bulletins, mais je constate que, depuis des mois, un dialogue s'est engagé avec la ville de Bruxelles, laquelle est dirigée par M. de Donnée, Président de la Fédération PRL-FDF pour Bruxelles. Je constate également que la commune de Molenbeek dirigée par M. Philippe Moureaux s'intéresse au projet et a émis un certain nombre de remarques.

Et, comme par hasard, MM. Moureaux et de Donnée sont les parrains de l'accord de la Région de Bruxelles-Capitale. Dès lors, je me suis dit que si MM. de Donnée et Moureaux s'occupaient de tout, un grand projet allait enfin être mené à bien. Je me réjouissais déjà. Mais, au contraire, vous annoncez à la tribune que rien ne va plus — je suis d'ailleurs très étonné par vos propos — parce que les propositions faites par M. Philippe Moureaux ne sont pas entendues par M. Hasquin, parce que M. Hasquin devient le démolisseur de la ville et, parce que M. de Donnée n'a pas fait ce qu'il devait faire.

J'ai bien compris tout cela mais toujours est-il que des recours ont été introduits. Le Conseil d'Etat a tranché, et non l'auditeur comme je le pensais et le recours en suspension a eu une suite favorable à ce niveau. Si certains d'entre nous espèrent ouvrir les lieux en mars de l'an 2000, cela me semble déjà bien compromis. A entendre les propos émis à cette tribune, on risque même de ne pas voir commencer les travaux. Vos positions respectives semblent divergentes à propos de ce que vous aviez soi-

disant envie de réaliser ensemble. Je voudrais avoir quelques éclaircissements sur vos différents avis.

Puisque vous venez de nous révéler ici, sur la place publique, tous vos différends, toutes les difficultés que vous éprouvez à discuter, je vous rappelle que si vous souhaitez un médiateur, je suis à votre service. C'est gratuit.

Mme Françoise Dupuis. — J'allais vous poser la question, monsieur Harmel!

M. Dominique Harmel. — C'est gratuit! Et, comme l'a dit Mme Mouzon, nous n'avons pas grand-chose à faire. Je consacrerai donc du temps à m'occuper de vous.

Mme Françoise Dupuis. — D'accord, demain c'est samedi. A quelle heure voulez-vous? A 8 h 30, à 9 h 30? Où?

M. Dominique Harmel. — Je vous le promets, vous ne devrez pas vous confesser. Nous allons, au moins essayer de trancher et de décider parce que cela devient, dans cette région, totalement impossible. D'un côté, nous entendons de grands discours sur l'emploi et autres sujets et dès le moment où il y a un projet, il n'est pas possible de se mettre d'accord. Je voudrais un peu de cohérence et essayer de comprendre où nous allons.

Quant au permis délivré par M. Hasquin, on sait qu'il tire plus vite que son ombre, quand il dispose de 90 jours, vous pouvez être sûr qu'au début du nonantième jour, il dépose son permis. Vous vous en êtes rendus compte. Vous le connaissez depuis deux ans et demi. Peut-être ces conflits juridiques sont-ils parfois un peu imprudents, peut-être prend-on de temps en temps des risques, on l'a constaté dans pas mal de dossiers, mais il faut oser dans la vie, il faut entreprendre. C'est une nouvelle culture.

Cette fois-ci, une erreur a été incontestablement commise; ce qui peut arriver aux meilleurs d'entre nous.

Ici, il y aura un problème puisque le recours a été accueilli. Incontestablement, chacun devra revoir sa copie. Vous pouvez me présenter toutes les copies que vous voulez, la seule chose qui m'intéresse c'est un, que le projet ambitieux se réalise; deux, que les compensations sociales existent, avec toutes les clauses sociales qui ont été prévues; trois, que l'emploi qui doit être créé existe et qu'en réalité, cela fonctionne.

Mme Françoise Dupuis. — Vous ne pouvez quand même pas donner l'impression que le PSC est favorable au projet tel quel qu'il est sur la table maintenant. Un peu de sens de l'évolution ne fera de tort à personne. Ce n'est pas toujours la palabre africaine.

Mme Françoise Schepmans. — Le problème, c'est que ces compensations ne sont pas contrôlées par les socialistes. Tout est là.

M. Dominique Harmel. — Ah, c'est cela le problème! On ne me dit pas tout! Cela devient très intéressant. Donc, ce n'est plus de tout un problème urbanistique. Je ne comprends plus rien. Expliquez-nous un peu. Que se passe-t-il?

Mme Françoise Dupuis. — Par qui ces compensations sont-elles contrôlées, madame Schepmans? Je ne comprends plus.

Monsieur Harmel, vous êtes à la tribune; soyez donc clair parce que tirer dans tous les sens, c'est un peu bête.

M. Dominique Harmel. — Oh, madame Dupuis, quand vous dites que je tire dans tous les sens, vous osez! (*Rires sur tous les bancs.*)

Je suis un peu gêné parce que c'est un grand timide qui vous parle.

Mme Françoise Dupuis. — C'est vraiment fort pour quelqu'un qui vient se proposer pour s'occuper de nous.

M. Dominique Harmel. — C'est vraiment très dur et vous ne parviendrez pas à me mettre en difficulté.

Je comprends que vous ayez des problèmes dans ce dossier et que vous ne sachiez plus très bien où vous en êtes. Il est vrai que le ministre-président, en tant que responsable du patrimoine, nous a dit ce matin que l'idée est bonne, peut-être pas là, mais ailleurs. Je crois qu'il siège encore au Gouvernement, c'est encore lui le patron de l'équipe. S'il y a un problème, les ministres peuvent en discuter entre eux. Ce n'est pas à moi à faire des arbitrages.

Quant à savoir si j'ai une position tranchée sur le sujet, je vais vous dire très clairement : un, oui aux projets ambitieux; deux, la création de l'emploi, oui; trois, les charges d'urbanisme, oui; quatre, les clauses sociales, oui; cinq, la mise à disposition d'une salle pour les riverains, oui et un projet qui puisse s'intégrer dans ce qui existe. J'écoute ce que dit le ministre Hasquin, je n'ai pas vu le projet comme vous ...

Mme Françoise Dupuis. — Il n'a pas vu le projet, il vient de le dire.

M. Dominique Harmel. — Je n'ai pas vu les plans de manière aussi précise que vous, mais je constate une chose...

Mme Françoise Dupuis. — C'est du projet qui est sur la table dont nous parlons, pas de n'importe quoi, monsieur Harmel!

M. Dominique Harmel. — Vous avez fait ici un procès très clair quant au permis qui a été délivré. Je sais pertinamment bien, parce que j'ai pris mes renseignements, qu'il existe des difficultés en ce qui concerne l'entrepôt A et en ce qui concerne les structures. J'ai compris; je connais les lieux, je les ai visités quand j'avais d'autres fonctions. Je ne suis pas naïf.

Je dis que s'il y a des concertations depuis six ans; si un permis d'urbanisme doit être délivré par la ville de Bruxelles; si le ministre a voulu les prendre de vitesse et il a eu tort, plutôt que de se bagarrer ici sur ce qu'il conviendra de faire demain, ne pourrait-on pas simplement nous asseoir calmement autour de la table et tenter d'imposer les mêmes conditions dans le protocole? Je ne comprends pas pourquoi, aujourd'hui, vous vous insurgez tant sur les conditions qui sont les mêmes que celles que vous souhaitiez. Ou alors, je n'ai pas bien lu le dossier. C'est un premier élément.

Deuxième élément: en ce qui concerne la structure et la charpente de l'immeuble, il est évident que nous devons demander que, dans le cadre de la réalisation du permis, on soit attentif à ne pas mettre à mal un ensemble d'une très grande qualité culturelle.

A présent, nous devons prendre des décisions. A entendre les remarques faites par les uns et les autres, je crains qu'il y ait énormément de malentendus. Je suis un membre de l'opposition qui essaie de comprendre vos dialogues et je remercie notre collègue qui nous a éclairés sur un aspect des choses qui ne m'avait pas effleuré l'esprit. Je suis donc heureux que nous ayons eu ce débat. Tout cela nous permettra sans doute d'y voir plus clair, de connaître le jeu que certains jouent ici, de manière discrète, et de savoir quels sont les avantages qu'ils entendent en tirer.

Monsieur le ministre, je souhaiterais donc que vous puissiez nous communiquer enfin vos projets et entendre ce que vous avez à nous dire. (*Applaudissements sur les bancs PSC.*)

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Je n'attends que cela, monsieur Harmel.

M. le Président. — Je vous demanderai d'avoir encore un peu de patience, monsieur le ministre.

La parole est à Mme Carton de Wiart.

Mme Françoise Carton de Wiart. — Monsieur le Président, chers collègues, je connais l'impatience du ministre Hasquin. Cela ne m'empêchera pas de prendre la parole de manière très calme.

Il y a deux choses à éviter: la première, c'est de donner tout coup de pioche à effet irréversible; la seconde, c'est la non-réalisation d'un projet qui, s'il est solide, pourrait redynamiser la partie Nord de la Région.

Le premier point concerne le patrimoine, et en particulier l'entrepôt A que nous sommes quelques-uns à avoir visité ce matin. Lorsque j'ai posé une question d'actualité au ministre du Patrimoine, il a parlé, à ce propos, de tragédie — à la radio, il avait parlé de gâchis — et il a dit qu'il n'était pas tout seul au Gouvernement.

Le deuxième point touche à la fois la vision que chacun peut se faire de la politique du patrimoine et les aspects économiques et sociaux d'une promotion immobilière.

La promotion immobilière regarde le promoteur et le propriétaire; ainsi que les sociétés que le promoteur attire éventuellement. A cet égard, le ministre a fait savoir à la presse qu'il avait rencontré des investisseurs, dont notamment une société bien connue en Amérique du Nord — Trizec Han. Il s'agit d'une société importante, qui a traversé la grosse crise immobilière qu'ont connue les Etats-Unis et le Canada. Elle est propriétaire d'immeubles à bureaux, notamment dans la ville de Montréal. En tout cas, cette société ne s'adonne pas à des spéculations hasardeuses: si elle signe un contrat, elle prévoit aussi toutes les portes de sortie. C'est la raison pour laquelle j'ai fait état des sociétés qui sont éventuellement attirées par le projet. Il faudrait définir les conditions avec précision.

Vont-ils devenir propriétaires? Quels locataires trouveront-ils et comment tout cela va-t-il se faire? A mon avis, toutes ces questions sont loin d'être réglées.

La promotion immobilière concerne aussi le propriétaire. Nous savons que le site est partagé entre le port et la SNCB. Le véritable enjeu de ce dossier se situe à ce niveau. Un train peut souvent en cacher un autre! Nous avons ici affaire à une SNCB qui a besoin d'argent, notamment pour financer des projets qui nous sont chers, à savoir le RER et le TGV. Je comprends très bien l'impatience du ministre pour le financement du RER: la SNCB est un très gros propriétaire sur le Région de Bruxelles et tout argent est bon à prendre! Mais ce propriétaire est-il prêt à vendre un petit morceau du site, sans en considérer l'ensemble? Je n'en suis pas sûre. Je ne voudrais pas qu'une impatience, que je peux comprendre, aveugle les décideurs.

Le deuxième point est relatif au patrimoine. Je ne voudrais pas parler à M. Hasquin de patrimoine car cette donnée n'entre pas dans ses attributions. Nous savons que les tensions qui existent entre l'urbanisme et le patrimoine font et feront toujours partie de l'histoire des villes. Cela ne me pose aucun problème puisque je les vis depuis longtemps. Ces tensions doivent se résoudre notamment dans un débat sur la vision que l'on peut

avoir du patrimoine. J'ai l'impression que, trop souvent, nous considérons que le patrimoine constitue un frein au développement. Nous pourrions pourtant l'utiliser en faisant preuve d'un modernisme libéral, à la fois contemporain et respectueux de l'histoire. Je suis persuadée que le ministre me comprendra.

L'entrepôt «A» date du début de ce siècle. L'ensemble «Tour et Taxis» est en fait un pôle multimodal avant la lettre, mais en fonctionnement en 1907 dont l'intérêt est exceptionnel. Mais j'en resterai là sur le sujet puisque j'avais dit que je ne parlais pas de patrimoine avec M. Hasquin.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Mais j'allais justement vous en parler.

Mme Françoise Dupuis. — Cela ne fait pas partie de vos attributions !

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Je vais en parler, notamment comme historien, et même du patrimoine industriel.

Mme Françoise Carton de Wiart. — J'en arrive à ma conclusion.

L'arrêt du Conseil d'Etat, qui est intervenu, suspend une décision qui a été prise par le ministre de l'Urbanisme. Cela nous donne un peu de temps pour se parler.

L'avenir de «Tour et Taxis» est désormais une question politique et le Gouvernement dans son ensemble doit s'en saisir (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Marc Cools. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, notre débat d'aujourd'hui est important, tout comme l'est le projet Music City.

Important d'abord pour le quartier en cause, pour Tour et Taxis, un site à l'abandon depuis plus de dix ans, où un ensemble de bâtiments dits remarquables — et qui le sont effectivement — pourraient véritablement sur pied. Si l'on attend encore longtemps avant de prendre une décision sur leur affectation, il n'y aura tout simplement plus de débat à tenir sur la protection du patrimoine à leur sujet.

Aussi, je ne comprends pas les réactions frivoles d'une partie de la classe politique bruxelloise à ce sujet. Certains intervenants l'ont déjà illustré avant moi. Ce serait peut-être compréhensible si nous avions le choix entre Music City et un autre projet. M. le ministre est sans doute mieux informé que moi. C'est pourquoi je lui demande s'il existe sur la table aujourd'hui un autre projet que Music City, avec garantie de financement, capable d'assurer une rénovation de ce site et de lui donner une activité.

Le ministre peut-il aussi me confirmer que l'étude économique réalisée à l'occasion de l'autorisation d'environnement pour le projet Music City a démontré que, pour les années 1999 à 2019, l'impact économique de la salle de concert a été évalué à quelque 17 milliards de francs pour le quartier et 27 milliards de francs pour l'ensemble de la Région. Ces chiffres émanent peut-être du demandeur et doivent être vérifiés, mais ils indiquent que les retombées économiques sont considérables pour une Région comme la nôtre. En Allemagne, en France, aux Pays-Bas, dans d'autres pays voisins, lorsqu'une entreprise privée investit pour embaucher, les pouvoirs publics essaient de la soutenir, notamment dans le domaine de la formation, du suivi de la formation, du recrutement.

Je lis attentivement la presse comme chacun de vous et j'ai été étonné d'apprendre, dans un article paru le 27 février, que la société *Language of Forms*, concepteur de Music City, s'est rendue à l'ORBEM pour essayer de traduire dans un accord de principe la création de 136 emplois permanents. Saisissons donc la balle au bond, essayons de conclure des accords ! C'est le rôle de l'ORBEM, après tout.

Je vous cite un extrait de cet article : «Eddy Courtheoux, directeur général de l'ORBEM, n'a pas signé le document de vingt pages engageant l'organisme. Il nous explique pourquoi.» Cela figure en caractères italiques et n'a pas été démenti. J'en déduis que c'est exact. M. Courtheoux poursuit : «Nous sommes en pleine polémique. La société *Language of Forms* est effectivement venue me voir pour signer une convention. Mais nous ne pouvons travailler pour l'instant dans la sérénité et la paix. Je ne veux pas que l'ORBEM soit utilisé par l'un ou par l'autre dans cette polémique. Par contre, j'ai donné ma parole de ne pas oublier ce dossier.»

La dernière phrase est positive mais, lorsqu'une entreprise s'adresse à l'ORBEM, ce n'est pas le rôle de cette dernière de savoir si le permis d'urbanisme est donné valablement ou non, s'il y a consensus ou non dans différents milieux sur le projet, c'est plutôt d'essayer de répondre effectivement à la demande de l'entreprise et éventuellement de négocier les conditions du protocole d'accord avec cette société.

On l'a souligné : il convient d'essayer de savoir si on ne peut pas effectivement s'assurer qu'un certain nombre de jeunes du quartier pourront trouver un emploi dans ce cadre-là. L'ORBEM avait, dans ce cas, l'occasion de poser des conditions, si ce n'était pas prévu dans les propositions de la société, pour essayer de concrétiser ce type de desiderata. On a plutôt l'impression que l'ORBEM se met au balcon, ne fait, comme par hasard, que s'aligner — j'ai un autre extrait de presse sous les yeux — sur les prises de position de M. Philippe Moureaux, bourgmestre de Molenbeek, qui était opposé à ce que l'ORBEM intervienne à cet égard, pour le moment en tout cas. Or, ce projet est remarquable à divers égards. On nous dit qu'il va avoir des retombées économiques et sociales importantes pour notre Région. J'ai lu dans la presse que l'on escomptait la création de 312 postes à temps plein et de 141 postes partiels pour l'exploitation propre et que la construction de tout ce complexe engendrerait 1 134 000 heures de travail.

Monsieur le ministre pourrait-il me dire si ces chiffres sont exacts ou m'indiquer les retombées économiques qu'il connaît, nous dire s'il y a des possibilités, notamment pour des jeunes non qualifiés, de trouver un emploi dans ce cadre ?

J'aurais également aimé savoir si des possibilités existent pour permettre, lorsque les installations seront exploitées, une certaine ouverture de celles-ci aux riverains et leur donner la faculté de les fréquenter aux meilleures conditions.

Le dossier de Music City me semble être une première, à plusieurs égards. Tout d'abord, je relève qu'une salle socioculturelle financée par le privé sera créée. Un fonds social de 30 millions de francs, 1 % de la valeur des travaux, sera mis sur pied pour favoriser l'insertion du projet dans le quartier. Ce fonds social serait géré par une asbl, en collaboration avec tous les partenaires concernés, notamment les deux communes de Bruxelles-Ville et Molenbeek. Toujours d'après la presse, le promoteur serait aussi favorable à ce que des associations de quartiers et d'autres acteurs y participent. On peut comprendre que celui qui crée un fonds social — ce qui n'est pas une obligation pour obtenir un permis d'urbanisme — veut être certain que cela permettra la bonne insertion de son projet dans le quartier et qu'il ne désire pas simplement signer un chèque pour une commune déterminée. C'est peut-être là que des problèmes se

posent, car il y en a toujours qui veulent contrôler toutes les aides sociales dans cette Région.

Le fait qu'une garantie d'exploitation de dix ans est donnée me semble également important.

Autre première: les garanties financières. C'est quelque chose de tout à fait nouveau et j'aimerais que le ministre nous donne des précisions, et pas seulement sur l'ampleur de ces garanties. Il y a encore quelques mois, pour des projets urbanistiques, dans ma commune, j'interrogeais les services de l'urbanisme. Le promoteur était peut-être en bonne santé financière, mais je voulais éviter un abandon de chantier, en cas de faillite.

Je leur demandais: puis-je imposer l'une ou l'autre garantie financière? On m'a répondu par la négative en précisant que l'ordonnance sur l'urbanisme ne prévoyait pas ces garanties, si ce n'est pour des travaux d'infrastructure publique, par exemple la construction de voiries.

Dans ce cas-ci, et cela pourrait être une jurisprudence intéressante, il semble donc que la porte soit ouverte pour un certain nombre de grands projets. Je pense que c'est une bonne chose de pouvoir recueillir un certain nombre de garanties financières qui sont des garanties de bonne fin du projet. En effet, rien n'est plus catastrophique que des chantiers de grande ampleur qui restent dans l'état où ils se trouvent en raison de la faillite des investisseurs.

Le projet prévoit également des charges d'urbanisme importantes: 95 millions de francs utilisés dans la rénovation d'espaces publics sur et autour du site.

Aussi, dans une région comme la nôtre, il faut s'interroger sur ce que l'on veut.

Comme l'a dit très justement M. Gatz tout à l'heure, l'argent public n'est pas disponible pour financer des projets de rénovation d'une telle ampleur. M. Simons, échevin ÉCOLO, a une opinion différente, à en croire certaines déclarations qu'il a faites en janvier 1996. Il estimait en effet que via l'accord de coopération fédéral/régions, on pourrait mobiliser des moyens. Je pense que c'est tout à fait illusoire. Même si on y arrivait en serrant la ceinture et en sacrifiant toute une série d'autres projets, peut-on imaginer qu'il soit possible, simplement avec de l'argent public, de rénover des quartiers, de rénover la ville? Un certain nombre d'initiatives publiques sont nécessaires et à cet égard les contrats de quartiers sont positifs...

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur Cools, sérieusement, je ne pense pas que cela ait été dit.

M. Marc Cools. — Je n'ai pas déclaré que cela a été dit à cette tribune. Je pose la question. En fait M. Simons a fait une telle déclaration le 27 janvier 1996, notamment dans *La Lanterne*, mais cela, c'est un autre débat. Pour ma part, je pose la question et je dis qu'effectivement, il faut être conscient que ce type de projet ne peut se réaliser uniquement au moyen d'argent public. Je n'ai pas déclaré qu'un de mes prédécesseurs l'avait dit à cette tribune.

Il faut donc admettre qu'il y ait des investissements privés qui créent effectivement un dynamisme pour notre ville, notre région.

Avant de décider des projets de ce type-là, il faut être attentif à des points essentiels, lesquels se répartissent en deux volets. D'une part, tout ce qui concerne l'environnement, la circulation et le bruit et, d'autre part, l'aspect protection du patrimoine.

Pour ce qui est de la circulation, j'aimerais savoir si des accords sont intervenus avec les polices concernées au sujet des

plans de circulation. J'ai lu dans la presse qu'il était notamment prévu de créer des navettes entre le site et la gare du Nord, afin de diminuer l'afflux de circulation automobile. Peut-on garantir qu'une partie importante du public venant aux spectacles organisés puisse y accéder au moyen des transports en commun?

En ce qui concerne le bruit, je souhaite également obtenir des informations quant aux garanties prévues en matière d'isolation phonique du bâtiment.

J'en arrive à la protection du patrimoine. Mme Carton de Wiart a déclaré qu'il s'agissait d'un débat dans lequel on oppose souvent urbanisme et protection du patrimoine. Je pense que c'est une erreur. Je ne suis pas historien, mais j'adore lire et voyager. Quand on voit les réalisations du baron Hausmann à Paris et d'Anspach à Bruxelles, il faut reconnaître qu'elles ne seraient plus possibles aujourd'hui. D'ailleurs, on a probablement été trop loin dans certaines destructions. En remontant plus loin dans le temps, on peut citer la Renaissance italienne où les papes de l'époque détruisaient tous les monuments romains pour en faire de la chaux. Raphaël, notamment, avait adressé une supplique très célèbre au pape Léon X, pour lui demander qu'on préserve un certain nombre de monuments romains.

Je pense qu'il faut effectivement protéger le patrimoine et ne pas mener une politique de bulldozer comme elle se pratique encore aujourd'hui, notamment dans un certain nombre de villes d'Amérique latine. Mais vouloir toujours tout figer et concevoir cette politique de protection du patrimoine comme étant uniquement le maintien en l'état, j'estime que c'est une erreur. En effet, les affectations évoluent et changent.

Pour le projet dont nous parlons, sachant que l'édifice avant longeant l'avenue du Port retrouvera sa splendeur perdue et que l'architecte Luc Schuitemaker, qui est un architecte de qualité, imagine de rehausser le plan central de la toiture qui chapeaute la salle de concert, je ne pense pas que l'on doive nécessairement crier au scandale.

En ce qui concerne la Monnaie, monument historique s'il en est pour Bruxelles et pour la Belgique, une opération de rehausse de la toiture a également été réalisée. Là aussi, on aurait pu estimer qu'il fallait rien toucher, étant donné que la Muette de Portici y avait eu lieu en 1830 et dans ce cas, on n'aurait pas préservé l'outil que constitue ce bâtiment aujourd'hui.

Selon moi, il convient de trouver un juste équilibre en matière de protection du patrimoine. Pour ma part, je m'interroge sur la sagesse de la Commission royale des monuments et des sites lorsque celle-ci propose d'inscrire comme monument mondial Tour et Taxis.

Mais je comprends que l'Etat belge demande de préserver la Grand-Place en tant que monument mondial, et je l'y engage. Mais mettre Tour et Taxis sur le même pied que les pyramides d'Égypte, que Borobudur, en Indonésie, et que le Taj Mahal, en Inde — qui sont des monuments mondiaux — me laisse quelque peu rêveur. Selon moi, il faut raison garder dans ce domaine et s'attacher aux objectifs fondamentaux en matière de protection du patrimoine.

Pour conclure, monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, le projet Music City prévoit non seulement la création d'une salle de concerts, mais également des magasins, des studios d'enregistrement, des logements et des bureaux en relation avec le monde de la musique, lequel est très important à Bruxelles. Je suis un passionné d'audiovisuel; je m'occupe d'ailleurs d'associations d'éducation permanente en la matière. Il apparaît qu'en ce qui concerne le cinéma et les productions télévisées, les Etats-Unis dominent au niveau mondial. Ce n'est pas le cas en ce qui concerne la production de musique où c'est l'Europe qui est le premier centre de production mondiale.

Bruxelles joue un rôle important en la matière. Nous devons donc être ouverts aux investissements dans ce domaine.

Voici quelques années, au moment de la création de Kinopolis, certaines voix se sont élevées pour exprimer leurs états d'âme. Heureusement que nous avons pris une décision à cet égard, sinon un autre site aurait été choisi. Un second complexe doit d'ailleurs être implanté dans le Brabant wallon.

Mme Françoise Dupuis. — D'abord, comment aurait-on pu imaginer que Kinopolis provoque le syndrome des Bains-Baden du parvis Saint-Antoine ?

Ensuite, je sais qu'une telle comparaison est intéressante sur le plan culturel, mais elle ne l'est absolument pas sur le plan du dossier qui nous est à présent soumis.

M. Marc Cools. — Elle l'est et je m'en explique. Selon moi, nous devons avoir de l'ambition à Bruxelles et nous devons accepter qu'un certain nombre de grands projets soient réalisés, mais en discutant des conditions, bien entendu. Heureusement que nous avons accepté Kinopolis, sinon il aurait été réalisé ailleurs. Le même type de risques existe dans le cadre du projet qui nous est soumis. Si je suis bien informé, le collège de la Ville de Bruxelles a reporté sa décision au 16 mars et si nous continuons à tergiverser, le projet risque d'être mis en œuvre ailleurs, au nord du pays ou à l'étranger, par exemple, à Lille, là où il existe des personnes plus dynamiques, qui ne craignent pas d'accueillir des investissements aussi considérables.

Mme Françoise Dupuis. — On ne va pas au cinéma en Corée, quand même. N'exagérons pas !

M. Marc Cools. — Je ne vous parle pas de la Corée. Je me borne à décrire un certain nombre de réalités : nous devons être ouverts à un certain nombre d'investissements pour notre ville et avoir le courage, à un certain moment, de conclure et d'accepter de grands projets, sans quoi, nous condamnons notre ville, notre région à déperir et ce sont les habitants des quartiers concernés qui seront les premiers à en souffrir. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité et de M. Demaret.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Williame.

Mme Magdeleine Williame-Boonen. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, je serai brève et j'insisterai particulièrement sur l'aspect patrimonial du site. En effet, je m'inquiète quelque peu à cet égard, surtout après avoir eu l'occasion de visiter Tour et Taxis ce matin et ce, à la demande de la Commission royale des monuments et des sites de la Région de Bruxelles-Capitale qui, me semble-t-il, se mouille rarement comme elle l'a fait dans ce cas-ci.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Il pleuvait beaucoup ce matin !

Mme Magdeleine Williame-Boonen. — Monsieur le ministre, vous ne parviendrez pas à me déstabiliser en faisant de l'humour facile.

Je souhaiterais vous lire une note élaborée par une personne qui est, ou a été, directeur de l'Institut des constructions civiles de l'Université Libre de Bruxelles, et que vous connaissez peut-être, à savoir le professeur Halleux. Cette note porte sur l'exceptionnelle qualité de l'entrepôt A qui, si mes informations sont exactes, doit être modifié.

Je vous en donne lecture : « L'entrepôt A se présente comme un immense hangar de 230 mètres de long sur 60 mètres de large

avec une couverture industrielle classique en scheds. A l'extérieur, rien ne signale une originalité particulière. C'est seulement de l'intérieur que l'on comprend tout l'intérêt de la construction et son adéquation exceptionnelle à sa fonction d'entrepôt de douane. Alors que les toitures sont généralement supportées par un ensemble de poteaux disposés sur une trame régulière, il en va tout autrement ici. L'originalité de la structure réside dans le fait que les quatorze sheds métalliques sont sans points d'appui intermédiaires — et c'est souligné par le professeur Halleux — et portent sur 60 mètres, un record jamais atteint ailleurs. Ils constituent une structure autoportante reposant d'un côté sur un pignon en maçonnerie qui sert de contreventement et de l'autre sur une succession de portiques et de pylônes métalliques. L'ensemble de la structure se comporte donc de manière tout à fait originale, comme un immense voile plissé. »

Et le professeur conclut, mais vous n'avez pas l'air d'écouter, monsieur le ministre.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Je vous écoute madame, peut-être davantage que certains dans la salle !

Mme Magdeleine Williame-Boonen. — Vous avez peut-être quatre oreilles ! Le professeur conclut donc : « Cette originalité structurelle prend tout son sens dans la mesure où l'espace intérieur n'est ni découpé ni encombré de constructions nouvelles. Le maintien de la lisibilité de vastes volumes intérieurs doit constituer l'objectif prioritaire de toute reconversion. »

Vous nous avez rappelé tantôt, monsieur le ministre, que le dossier pourrissait depuis six ans. C'est possible, mais à la limite, j'aurais aimé que la Maison du peuple, de Horta, par exemple, ait pourri davantage, pendant quelques années encore, avant que l'on ne la démolisse. J'ai quelque inquiétude pour l'entrepôt A. Pourquoi ne pas mettre sur pied une société d'économie mixte chargée de faire une étude de valorisation globale de l'ensemble du projet, quitte à reprendre le projet qui vous tient à cœur ? Mais je suis très inquiète pour la valeur patrimoniale du site Tour et Taxis. (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Président, je crois que le projet de Music City et la vive polémique qu'il suscite sont exemplaires d'un affrontement de conceptions fort opposées du projet de ville que l'on entend défendre. De manière peut-être un peu caricaturale, on pourrait dire que des choix que l'on avance ici montrent bien les priorités que l'on a. Soit on privilégie la protection du patrimoine architectural bruxellois, soit on veut que cette ville devienne un centre international intégré dans une Europe multinationale et, dans le cas qui nous occupe, dans le marché unique de la culture...

Mme Françoise Carton de Wiart. — Monsieur Adriaens, on peut faire les deux, il ne faut pas avoir cette vision manichéenne du patrimoine et de l'urbanisme.

M. Alain Adriaens. — ... soit on respecte les quartiers habités, leurs typologies, leurs habitants, soit on s'inscrit dans un développement à tout prix qui est décidé ailleurs ; soit on respecte une certaine conception de la ville qui définit des zones où il convient ou non d'installer certains équipements, soit on accepte de sacrifier ces options voulues et élaborées démocratiquement par et pour les Bruxellois, à la seule fin de répondre favorablement aux demandes de puissants investisseurs.

J'entendais une voix dans le fond de la salle qui disait que l'on peut faire les deux. Et il est vrai que des objectifs, au départ opposés, peuvent être harmonisés et rendus compatibles et

qu'un compromis acceptable peut dans certains cas être trouvé. Malheureusement, dans le cas de Music City, ce compromis, manifestement, ne se dégage pas. Et ce n'est pas avec des formules un peu courtes, monsieur Cools, que l'on parvient à des compromis.

La responsabilité du ministre de l'Urbanisme n'est manifestement pas légère dans le blocage qui se fait jour aujourd'hui. Depuis le départ, votre *a priori* totalement favorable au projet a été annoncé et affirmé publiquement. C'est sans doute forts de cet appui inconditionnel que les promoteurs continuent à vouloir un projet contestable sur certains points et opposent des refus aux demandes d'amélioration légitimement exprimées par la Ville de Bruxelles. Je citerai :

— la volonté de détruire partiellement le bâtiment A malgré la reconnaissance nationale et internationale — qui vient d'être rappelée — du caractère exceptionnel de ce patrimoine industriel;

— le refus de prendre en compte la possibilité de concevoir un projet plus global et de renoncer ainsi au parking dans ce bâtiment A, ce qui viole sa valeur patrimoniale;

— le refus de participer au réaménagement des espaces publics voisins;

— le refus de prendre des engagements fermes, en concertation avec les milieux concernés, quant à l'intégration sociale du projet dans les quartiers avoisinants.

Ces considérations sur le fond du projet expliquent que l'on peut légitimement y être défavorable sans être taxé — comme aime à le faire souvent le ministre Hasquin — d'obscurantisme et sans être opposé au principe de l'installation d'une grande infrastructure culturelle en Région bruxelloise.

Ce qui est peut-être le plus étonnant, c'est la forme qu'a prise la récente décision du ministre bruxellois de l'urbanisme; celle-ci est franchement incompréhensible.

Animé par on ne sait quelle frénésie, confondant précipitation et détermination, il a pris une décision juridiquement fautive comme vient de le démontrer un arrêt récent du Conseil d'Etat sur le recours introduit par la Ville de Bruxelles.

Vous devez reconnaître, monsieur le ministre, que faire suspendre par le Conseil d'Etat un permis parce qu'il a été accordé illégalement n'est pas très brillant. Tout cela pour gagner 30 jours! C'est tristement ridicule et cela ne garantit certainement pas notre ville-région aux yeux d'observateurs étrangers que vous semblez pourtant vouloir séduire à tout prix.

De toute évidence, nous avons ici affaire à un nouvel épisode de la saga qui vous voit régulièrement faire preuve d'accès d'autoritarisme. Ce projet, vous avez décidé qu'il devait se faire, et vite. Il semble que la logique qui vous anime est celle des années 60: tout investissement venu de l'étranger est une bonne chose pour la région, et ce d'autant plus que son montant est élevé. Vous oubliez de prendre en compte les retombées urbanistiques, sociales, environnementales d'un quelconque projet pour la région. Vous prenez souvent dans l'improvisation des décisions qui vous semblent les meilleures pour imposer vos vues à court terme. Hélas, comme l'a indiqué M. Harmel, vous semblez mal conseillé puisque vos décisions, plutôt que de faire avancer les choses, rendent tout encore plus embrouillé, plus difficile et conflictuel, plus ridiculement «bruxello-bruxellois». Vous semblez même parvenu, une fois de plus, dirais-je, à créer de nouvelles tensions et difficultés au sein du Gouvernement bruxellois comme l'indiquent les prises de position contradictoires avec les vôtres du ministre-président que nous avons pu lire ce matin dans la presse.

Comble de la non-concertation, le protocole, qui a été largement dénoncé par Mme Carthé, n'a pas été signé par les personnes les plus appropriées: d'un côté, un ministre qui prend seul des initiatives dans des compétences qui ne sont pas les siennes, de l'autre, un promoteur, *Language of forms*, dont on se rend de plus en plus compte qu'il n'était qu'un écran de fumée, une espèce d'intermédiaire servant des intérêts masqués. Votre permis a fait la lumière: on sait que les investisseurs n'étaient pas anversois mais provenaient d'Outre-Atlantique. Pour devenir valable, ce protocole d'accord entre deux parties non responsables devrait être revu.

La ville veut, plus que jamais, prendre une décision, manifestement pas encore ce 6 mars, mais certainement avant le délai de 120 jours auquel elle a droit ainsi que vient de le confirmer le Conseil d'Etat.

Je terminerai sur une note positive en espérant le retour d'un peu de sagesse dans la gestion de ce projet et l'émergence d'une décision qui ne sacrifie pas un patrimoine architectural unique et ne bouleverse pas des quartiers déjà fragilisés, au nom d'intérêts qui m'apparaissent de plus en plus extérieurs à notre région. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO et sur certains bancs PS.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem.

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, mesdames messieurs, monsieur le ministre, contrairement à d'autres, après le tir de barrage que vous venez de subir, le Front National ne compte pas tirer sur votre ambulance. En effet, c'est avec une satisfaction non dissimulée que nos compatriotes et, donc, le Front National, ont pris connaissance avec soulagement de ce qu'ils attendaient depuis longtemps et dont ils commerciaient à désespérer. A savoir le grand coup de pied que vous venez de donner, monsieur le ministre, dans la fourmilière du peu ragoûtant petit monde politique bruxellois en fomentant un mini coup d'Etat. Je veux parler de la délivrance du permis d'urbanisme permettant de débloquer, enfin, le projet de la Cité de la musique embourbé dans les marais de la nouvelle culture politique depuis près de sept ans et tenu volontairement sous l'eau par ceux qui veulent, coûte que coûte, mettre le grappin sur la culture, en détenir le monopole. Non seulement parce que c'est juteux mais également parce que ces mêmes espéraient sans doute, comme dans bien d'autres domaines, faire de la Cité de la musique un instrument pour leur propagande électorale en imposant leurs créatures à tous les échelons et en imposant leur programme c'est-à-dire l'antidémocratique pensée unique. Il suffit de savoir ce qui se passait dans le domaine de la culture à Orange et à Toulon avant la libération de ces villes par le Front National pour se rendre compte que les Bruxellois l'ont échappé belle, du moins les Belges l'espèrent. Il suffit de connaître les grenouillages qui se multiplient au sein du Comité organisateur de Bruxelles 2000, devenu la chose de la bande des 4 x 2, pour savoir que le boulet est passé très près. Il suffit de prendre connaissance des explosions de rage et des menaces que votre décision a suscitées pour se rendre compte que Bruxelles est devenue l'otage d'une «médiocratie» féroce.

En vérité, monsieur le ministre, vous dérangez, vous dérangez même beaucoup! Vous vous êtes fait des ennemis impitoyable dans le beau monde des bénéficiaires d'Agusta, de Dassault — et autres — car vous avez retiré le pain de la bouche de ceux qui avaient de plantureux projets, plein les manches, à propos de cette cité, c'est-à-dire une série importante de gros fromages à se partager entre copains. La cabale est lancée. On inventera n'importe quoi pour faire avorter ce merveilleux projet! Une coterie a déjà extrait de son chapeau la classification de cette future cité dans le catalogue du patrimoine de l'humanité, donc dans celui de l'Unesco. En quoi celle-ci pourrait-elle nuire au développement de Music City? Que n'inventeront-ils pas pour

nuire à Bruxelles et à tout ce qui n'est pas la culture des Spitaels, Vanderbiest, Coëme, Hermanus et compagnie ? Tout le monde sait que le Conseil d'Etat est politisé à outrance, ainsi qu'il l'a encore démontré il y a peu à propos de l'affaire du commissaire en chef Demol. Les Bruxellois s'attendent donc au pire quant à la position qui sera arrêtée par cette «haute institution» la semaine prochaine. Observez également les réactions d'un Moureaux, par exemple, qui ne connaît même pas la limite de sa casbah privée. De quoi se mêle-t-il donc ?

Mais cette expérience est intéressante. Les masques sont tombés. On sait maintenant qui défend la culture à Bruxelles, qui défend notre capitale.

Monsieur le ministre, soyez le réverbère qui ne cesse de briller dans les ténèbres de la bêtise politicienne. Ne tenez pas compte des cabots qui viennent s'y soulager. Ils ne l'empêcheront pas de continuer à percer la nuit de la médiocrité et des bien peu démocratiques intérêts particuliers de certains.

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin, ministre.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Monsieur le Président, enfin, je vais pouvoir éclairer la lanterne de certains...

M. Philippe Debry. — C'est tout à l'heure que l'on vous attendait !

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Monsieur Debry, personnellement je suis respectueux des compétences de chaque assemblée. Jusqu'à preuve du contraire, nous ne discutons pas au Conseil régional des propos tenus ou des missions accomplies par des ministres de la Commission communautaire française, qui siègent au sein du Gouvernement de la Région de Bruxelles.

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le ministre, nous discutons au Conseil régional de ce dont nous avons envie de parler !

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Non !

Mme Françoise Dupuis. — Nous n'avons pas besoin de l'autorisation du Gouvernement pour discuter dans ce Parlement !

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Monsieur le Président, je vais être amené à répondre et à retracer, en partie, l'historique de cette question car il est nécessaire de rafraîchir certaines mémoires et d'apporter un certain nombre de précisions.

1. La délivrance du permis d'urbanisme par le fonctionnaire délégué, le 19 février 1998, autorisant l'implantation d'une salle de concert dans le bâtiment arrière du site de Tour et Taxis a fait l'objet de plusieurs observations relayées notamment dans les interpellations qui m'ont été adressées.

Parmi ces réactions, il a été avancé que le permis d'urbanisme du 19 février 1998 aurait été délivré au mépris de toute concertation.

Cet argument est symptomatique de l'oubli qui est présent dans l'analyse par certains des dossiers urbanistiques bruxellois. Je serais presque tenté de parler d'amnésie, puisque dans les heures qui ont précédé la délivrance du premier permis, une réunion s'était déroulée avec la cellule urbanisme de mon cabi-

net, à laquelle participaient le bourgmestre et l'échevin de l'urbanisme de la Ville de Bruxelles, et qui avaient explicitement marqué leur accord — je tiens à ce que les choses soient claires — et cela, en présence d'au moins cinq témoins.

Si le développement de notre Région n'était pas paralysé par ce genre d'attitude, je sourirais presque à l'entendre. Comment peut-on affirmer qu'il n'y a pas eu de concertation sur un dossier où plus de 1 600 jours se sont déjà écoulés en discussions, en hésitations, en revirements de décisions.

Le dossier Music City occupe les discussions du service de l'urbanisme de la Ville de Bruxelles depuis le mois de juillet 1993. L'histoire du dossier Music City est digne d'un mauvais roman kafkaïen.

2. Près de quatre années s'étaient déjà écoulées lorsque le 24 mars 1997, le permis d'urbanisme pour le bâtiment avant été délivré, sur saisine, par le fonctionnaire délégué.

Des discussions et des hésitations ont marqué cette trop longue période d'instruction. Des engagements, des accords de principe ont même été donnés. Accords qui ont parfois été oubliés aussi vite qu'ils ont été donnés.

Ainsi, par exemple, il y a cette lettre du 17 décembre 1992 de la Ville de Bruxelles où M. Demaret et le secrétaire communal donnent leur accord de principe pour le collège des bourgmestre et échevins — un certain nombre d'échevins de l'ancien collège font encore partie de l'actuel — sur l'implantation du projet Music City sur le site de Tour et Taxis, avec des projets qui, je le rappelle, portaient réellement atteinte au bâtiment.

Une autre autorité éminente tel le ministre-président, a donné son accord de principe le 24 décembre 1992 sur l'implantation de Music City à Tour et Taxis.

Je ne compte pas les enquêtes publiques et les commissions de concertation qui se sont déroulées depuis la première demande de permis d'urbanisme en 1993.

Le 27 mars de l'année dernière, j'avais estimé qu'il est un temps où les autorités publiques investies du pouvoir de décision par le législateur, doivent prendre leurs responsabilités.

Ce premier permis d'urbanisme avait été assorti de conditions — sur lesquelles je reviendrai — en ce qui concerne les négociations et les personnes qui y ont été mêlées. J'ai déjà commenté ces conditions devant vous le 18 avril 1997 suite à une interpellation de Mme Schepmans.

Au mois de juillet 1997, le service de l'urbanisme de la Ville de Bruxelles a été saisi d'une nouvelle demande de permis d'urbanisme relative à l'implantation d'une salle de concert dans le bâtiment arrière du site de Tour et Taxis.

Op 31 oktober 1997 reikte het BIM de milieuvergunning uit voor de uitbating van de concertzaal voor 12 000 toeschouwers. Dit gebeurde nadat het BIM op 28 januari 1997 een milieuattest had afgeleverd.

De afgifte van deze milieuvergunning werd voorafgegaan door een uitvoerige effectenstudie, waarvan de laatste optie, namelijk de bouw van de concertzaal in het achterste gedeelte van het complex, werd opgenomen in de stedenbouwkundige vergunningsaanvraag van juli 1997.

De milieuvergunning van 31 oktober 1997 maakt tevens melding van de studie van de heer Philippe Robert en zegt hierover dat:

«de studie van de heer Philippe Robert inzake de toekomst van de site van Tour en Taxis beschikkingen omvat die ingaan tegen het ontwikkelingsproject dat het akkoord kreeg van de regering.

Dat het «Robert-project» de activiteiten gebonden aan haven en industrie in de omgeving in vraag stelt. Dat bijgevolg het «Robert-project» niet als alternatief kan gelden voor het «Musiccity-project.»

Ik ga akkoord met deze analyse van het «Robert-project» met betrekking tot de ligging van de concertzaal.

Cependant, la réflexion entamée par l'architecte Robert sur l'aménagement de l'entière du site de Tour et Taxis est intéressante et sera poursuivie dans le cadre de la réalisation du plan régional d'affectation du sol.

Le projet Robert prévoit entre autres :

- a) la réhabilitation des bâtiments à front de la rue Picard;
- b) la réaffectation en parkings et en PME des entrepôts à l'arrière du bâtiment A;
- c) la création d'une voirie parallèle à la rue Picard et liaison au-dessus du canal, accessible aux transports en commun, aux cyclistes et aux piétons;
- d) la création d'un espace vert sur la partie du faisceau de voies non attribué à l'activité portuaire, à l'arrière du site;
- e) la création d'une zone d'habitat en transition avec le tissu urbain existant à l'arrière du site.

Le plan régional d'affectation du sol en préparation à mon cabinet intègre les éléments d'aménagement du site de Tour et Taxis, prévus par le projet Robert.

Cela a déjà été dit, mais je tiens à le rappeler puisqu'apparemment un certain nombre d'interventions montrent que cela a été totalement oublié.

Conformément à ce que j'avais dit, un plan de réaménagement complet de la zone du canal et de celle du nord de Bruxelles a été étudié durant de nombreux mois. Ces plans ont pour auteurs trois bureaux d'études — j'ai déjà répondu à une question de Mme Carthé sur ce sujet il y a très longtemps — A2RC, BOA et le bureau Progenor de Lille. Les projets d'aménagements qui ont résulté de la complémentarité de ces trois bureaux ont été transmis depuis le mois de juin 1997 au bourgmestre et à l'échevin de l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles.

Une réunion avec les représentants de la Ville de Bruxelles sera organisée la semaine prochaine, dans le cadre des réunions de contact organisées par mon cabinet depuis plusieurs semaines, dans le cadre notamment de l'élaboration du plan régional d'affectation du sol.

4. Lorsque le second permis d'urbanisme a été délivré le 19 février 1998 par le fonctionnaire délégué sur saisine, près de 7 mois s'étaient déjà écoulés depuis l'introduction de la demande en juillet 1997.

Je n'entrerai pas dans le débat juridique sur le calcul du délai de saisine qui est actuellement toujours soumis à la juridiction du Conseil d'Etat, en dépit de la suspension qui a été décidée le 5 mars 1998.

En effet, l'arrêt du 5 mars 1998 rendu par la dixième chambre du Conseil d'Etat sur les requêtes en suspension et en annulation introduites par la Ville de Bruxelles contre le permis d'urbanisme délivré le 18 février 1998 par le fonctionnaire délégué à *Language of Forms*, conclut à la suspension de l'acte attaqué.

Plusieurs observations peuvent être faites sur cet arrêt pris en extrême urgence par le Conseil d'Etat:

1° L'annulation du permis d'urbanisme pour cause d'illégalité manifeste demandée par la Ville de Bruxelles, n'a pas été suivie par le Conseil d'Etat.

L'article 94 de l'arrêt du Régent du 23 août 1948 déterminant la procédure devant la section d'administration du Conseil d'Etat permet à celui-ci, dans les termes suivants, de trancher l'affaire définitivement s'il apparaît que l'illégalité invoquée est manifeste.

Je cite l'article 94: «Lorsqu'il apparaît, sur le vu du dossier administratif, que la demande est manifestement fondée, le membre de l'auditorat désigné fait immédiatement rapport, conformément à l'article 12 au président de la chambre saisie de l'affaire.

(...)

Si le président de la chambre estime dans son arrêt, que la demande est manifestement fondée, l'affaire est définitivement tranchée.»

La Ville de Bruxelles avait demandé l'application de l'article 94 dans sa requête en annulation, pour cause d'illégalité manifeste, du permis d'urbanisme en raison de la non-expiration des délais dans lesquels la Ville était tenue de statuer.

Le Conseil d'Etat n'a pas fait droit à cette demande et n'a pas ordonné l'annulation du permis d'urbanisme attaqué pour cause d'illégalité manifeste.

2° Bien qu'il n'ait pas estimé que l'illégalité invoquée par la Ville était manifeste, le Conseil d'Etat a cependant suspendu le permis d'urbanisme pour les raisons suivantes:

a) il considère que l'argumentation développée par la Ville autour du problème du comptage du délai est — je cite — «sérieuse»; le débat sur le délai est fondé sur le fait que la Ville et la Région divergent sur la question de savoir si un délai de 30 jours doit être ajouté au délai ordinaire de 90 jours, à compter de l'avis de la commission de concertation du 18 novembre 1997, dont dispose la Ville pour statuer sur la demande de permis d'urbanisme «Music City».

Pour la Ville de Bruxelles, la lettre de demande d'avis qui a été adressée à l'AED — administration de l'équipement et des déplacements — par Mme Muyle, du service de l'urbanisme de la Ville, justifie l'augmentation du délai de 30 jours.

La Région conteste cette augmentation du délai de 30 jours en raison du fait que la consultation d'une administration — qui peut seul justifier une augmentation du délai ordinaire de 30 jours — n'a pas été faite par l'autorité compétente.

Pour la Région, en application de l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme, la consultation d'une administration doit être faite par le collège des bourgmestre et échevins ou pour ce dernier en vertu d'une délégation.

Or en l'espèce, aucune délégation n'a été conférée à Mme Muyle, signataire de la lettre invoquée par la Ville. L'avocat de la Ville n'a pas contesté ce fait.

Le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé sur la validité de cette lettre ni sur le délai valable en l'espèce, 90 ou 120 jours.

Le Conseil d'Etat a estimé que l'argumentation avancée par la Ville était «sérieuse» sans pour autant dire qu'elle est fondée.

b) Le Conseil d'Etat n'a pas accepté la thèse de la Ville selon laquelle elle subirait un préjudice grave de ce qu'une atteinte serait portée par le permis d'urbanisme attaqué à un bâtiment d'une valeur architecturale exceptionnelle, à savoir le bâtiment arrière du site de Tour et Taxis.

Le Conseil d'Etat a cependant estimé qu'un «préjudice sérieux» pouvait être tiré du fait que la Ville serait empêchée dans l'exercice de son action publique par la décision attaquée.

En conclusion, la suspension du permis d'urbanisme adoptée par le Conseil d'Etat intervient comme une mesure conservatoire.

Le Conseil d'Etat n'a pas estimé que le permis d'urbanisme était manifestement illégal comme le demandait la Ville.

Le permis d'urbanisme délivré le 18 février 1998 par le fonctionnaire délégué subsiste et continue d'exister mais ne peut être mis en œuvre en raison de sa suspension.

Selon la thèse défendue par la Ville, selon laquelle elle disposerait d'un délai supplémentaire de 30 jours pour se prononcer sur la demande de permis, la Ville peut encore statuer.

Selon cette même thèse, le 18 mars 1998 à minuit expire le délai dans lequel la Ville est appelée à statuer.

A l'occasion de la délivrance du permis d'urbanisme, le bénéficiaire du permis *Language of Forms*, s'est engagé par écrit à délivrer un certain nombre de garanties pour la réalisation du projet au travers d'un protocole signé, qui m'a été remis.

Un peu de précisions puisque un certain nombre de personnes, si j'en crois la presse, et ce fut répercuté dans cette Assemblée, feignent de ne pas avoir été informées et d'être restées à l'écart du projet.

Il faut savoir qu'avant la délivrance du premier permis les discussions s'étaient déjà déroulées entre le bourgmestre de la Ville de Bruxelles et celui de la commune de Molenbeek, qu'un inventaire de problèmes et de desiderata avait été exprimé, qui sont traduits dans une lettre que j'ai reçue à l'époque et qui marquait son accord sur la teneur des propositions faites par M. de Donnée à la suite des contacts multiples qu'il avait eus avec un certain nombre d'interlocuteurs, dont un bourgmestre d'une commune voisine. Cet embryon de protocole d'accord a été complété par la suite. C'est ce protocole de 31 pages, signé par *Language of Forms* que je vais vous synthétiser de la manière suivante.

Avant cela vous verrez, comme par un coup de baguette magique, l'extraordinaire convergence qu'il y a entre ce protocole d'accord et le procès-verbal de la commission de concertation en prenant l'avis de la commune de Molenbeek, daté du 18 novembre 1997.

Dans cet avis de la commission de concertation, la commune de Molenbeek faisait toute une série de remarques à propos du projet et disait que cet avis pouvait être reconsidéré si les conditions suivantes étaient satisfaisantes d'une manière précise et par des engagements fermes. Je vous lis cet extrait du procès-verbal de la commission de concertation de Molenbeek. Ensuite nous ferons la comparaison avec un minimum d'esprit de critique historique.

Premièrement, le respect du patrimoine architectural qui se trouve sur le site.

Deuxièmement, l'aménagement à l'intérieur du site d'espaces polyvalents destinés aux habitants des quartiers voisins et gérés paritairement par les communes de Bruxelles et de Molenbeek-Saint-Jean.

Troisièmement, l'engagement précis par le demandeur, en collaboration étroite avec les deux communes de Bruxelles et de Molenbeek-Saint-Jean, de procéder à l'embauche prioritaire d'habitants des quartiers voisins tant pour la construction que pour l'exploitation du projet.

Quatrièmement, la prise en charge intégrale par le demandeur des frais de police et de sécurisation consécutifs à l'organisation des activités et des manifestations sur le site.

Cinquièmement, le réaménagement et l'embellissement, aux frais du demandeur, après la réalisation du projet, des voiries jouxtant le site, notamment la rue Picard et l'avenue du Port.

Sixièmement, la mise à disposition lors de chaque spectacle de billets à tarif préférentiel au profit des habitants des quartiers voisins du site.

Septièmement, la suppression du dancing prévu dans le projet initial.

Huitièmement, des garanties de bonne fin de l'exécution du programme complet des travaux sous forme d'une caution financière d'au moins 300 millions, assortie de clauses pénales au cas de non-respect.

Neuvièmement, la soumission préalable au commencement des travaux par le demandeur des conventions garantissant la continuité de l'exploitation pour une période d'au moins dix ans, avec option de prolongation de deux fois cinq ans.

Voilà ce qui figure dans le procès-verbal de la commission de concertation de la commune de Molenbeek, le 18 novembre 1997.

J'en arrive à présent à l'analyse des engagements pris par les promoteurs de Music City.

1. Le plan social :

Music City appliquera, en concertation avec la Région de Bruxelles-Capitale et les investisseurs, un plan social destiné à essayer de résoudre les problèmes de délabrement et de chômage dans le quartier.

Par ailleurs, Music City est désireux de développer une image positive et de parvenir à une collaboration étroite avec les riverains en participant à des projets ayant des retombées sociales.

Le facteur marché de l'emploi sera également pris en compte par les exploitants et les investisseurs liés au projet.

2. Les clauses sociales :

Language of Forms tiendra compte des droits sociaux en matière d'embauche dans la Région de Bruxelles-Capitale.

A. *Language of Forms* s'engage pour l'emploi à Music City à donner la préférence, à qualité égale, aux jeunes du quartier. Le dossier établi par Music City pour les entretiens avec l'ORBEM comporte les estimations suivantes :

— l'embauche créée pendant la construction sera de 1 134 490 heures, dont 39 heures pour du personnel hautement qualifié. Au total, 136 emplois à temps plein seront créés;

— pour ce qui concerne l'exploitation, qui recouvre les activités relatives à l'exploitation de la salle, aux fournisseurs et à l'organisation d'événements, les effets sur l'emploi s'élèvent, au total, à 312 postes à temps plein et à 141 à temps partiel. L'exploitation de la salle engendrera, à elle seule, la création de 24 emplois à temps plein et de 97 à temps partiel. Ce sera principalement dans ce domaine qu'il pourra être fait appel aux chercheurs d'emploi du quartier.

B. *Language of Forms* invitera ces jeunes à recevoir une formation pendant un ou six mois auprès des organismes officiels compétents.

C. *Language of Forms* fera appel aux services de l'ORBEM, qui est spécialement équipé pour ces tâches. Un contrat de collaboration avec l'ORBEM sera soumis à la Région de Bruxelles-Capitale un an avant la date d'ouverture de Music City.

Je tiens à souligner qu'en application du protocole, le 23 février 1998, une convention portant sur l'embauche de

136 emplois plein temps a été proposée à la signature de l'ORBEM. Alors que cette convention était négociée, qu'un accord de principe existait avec l'ORBEM et qu'il ne restait plus qu'à la signer, l'ORBEM est subitement revenue sur ses engagements et n'a pas signé cette convention.

J'ai du mal à imaginer que ce refus n'ait pas été influencé par des motivations politiciennes.

Il est de toute façon regrettable que des emplois potentiels échappent aux demandeurs d'emploi de l'ORBEM, au profit sans doute de firmes privées, alors que, pour une fois, l'intervention de l'ORBEM avait été négociée et obtenue.

D. Language of Forms n'exclura aucun interpellant pouvant valoriser le potentiel d'emploi.

E. L'embauche réelle sera évaluée régulièrement pendant la période de construction et celle d'exploitation. A cette fin, un comité d'accompagnement sera prévu selon les exigences de la Région de Bruxelles-Capitale. Celui-ci sera composé de représentants du Ministre de l'Aménagement du Territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, du Bourgmestre de la Ville de Bruxelles et du Bourgmestre de la Commune de Molenbeek. Les différents comités de quartier pourront être entendus, à leur demande, par ce comité d'accompagnement.

F. Les décisions relatives aux personnes à engager et aux attributions à leur confier ne pourront être prises par la Région de Bruxelles-Capitale, la Ville de Bruxelles ou la Commune de Molenbeek, cela afin d'éviter toute immixtion partielle. Ces décisions reviendront à l'exploitant de la salle et/ou aux entrepreneurs et investisseurs. C'est toujours la firme privée qui engage et non les pouvoirs publics. C'est élémentaire dans notre système économique.

G. Le fonds Music City de 30 millions de francs sera constitué.

1) Le plan financier:

Le fonctionnaire délégué a demandé à Language of Forms de remettre des garanties financières 30 jours avant le début des travaux.

L'investissement total du projet Music City s'élève à 3,2 milliards de francs, dont 2,4 milliards pour les travaux de construction. Le montage financier du projet est totalement basé sur des investissements de fonds du secteur privé.

Il échet de préciser que les nombreuses questions qui se sont posées quant aux partenaires financiers qui soutiennent le projet Music City ont trouvé réponse, dès que le permis a été délivré le 19 février 1998.

Les investisseurs se sont, en effet, dévoilés. Parmi ces investisseurs, le plus important est la société américano-canadienne «TrizecHahn». Le nom n'est pas très connu en Europe mais bien en Amérique du Nord.

Cette société a pignon sur rue à Toronto, Montréal et New-York. Son portefeuille se monte à 3 milliards de dollars. L'investisseur possède près d'une centaine de complexes immobiliers en Amérique du Nord. Citons, par exemple, les «Sears Towers» de Chicago qui furent longtemps les tours les plus hautes du monde.

TrizecHahn développe une série de projets immobiliers, gère des surfaces commerciales et s'est lancé dans les loisirs. D'où l'intérêt des financiers américano-canadiens pour MusicCity à Bruxelles.

Le groupe est déjà présent en Europe, à Londres, à Francfort et à Berlin.

L'investissement que prévoit Language of Forms dans la rénovation et la réaffectation du bâtiment à front de rue, dont les frais de construction s'élèvent à 1,2 milliard de francs, est un investissement immobilier classique pour la location d'espaces commerciaux, bureaux pour l'industrie de la musique et l'industrie de l'audiovisuel, un jazz-club ainsi que des facilités pour le secteur HORECA avec un concept musical, un café, un restaurant et un hôtel avec salles de conférences.

Pour la salle MusicCity, c'est une formule d'investissement industriel qui a été retenue. La formule consiste à attirer et à grouper un certain nombre de parts de marché qui sont, directement ou indirectement, intéressées dans les activités principales de la salle MusicCity ou dans les activités connexes.

La structure d'investissement du parking est basée sur l'exploitation, d'une part, par la présence du bâtiment principal et, d'autre part, par l'organisation d'événements dans la salle.

2) Le «fonds MusicCity» de 30 millions de francs:

Language of Forms va créer un «fonds MusicCity» de 30 millions de francs, qui sera affecté, pendant la période de construction et celle de l'exploitation, au développement d'activités sociales, culturelles, d'intégration et d'emploi.

Pour cela, des propositions devront être formulées par la Région de Bruxelles-Capitale, la Ville de Bruxelles et la Commune de Molenbeek.

Grâce au fonds MusicCity, il sera créé une salle polyvalente pour les habitants des quartiers proches.

Le fonds sera géré par la Fondation MusicCity asbl, qui comportera un siège administratif pour les représentants du ministre de l'Aménagement du Territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, du bourgmestre de la Ville de Bruxelles et du bourgmestre de la Commune de Molenbeek. La création de cette Fondation est planifiée 30 jours avant le début des travaux.

3) Le trafic lourd:

Le trafic lourd venant décharger ou charger des matériaux pour MusicCity empruntera la chaussée de Vilvorde et l'avenue du Port, tant durant le temps du chantier qu'après la mise en service de MusicCity.

L'accès des spectateurs de MusicCity sera assuré exclusivement, comme demandé par la commune concernée, par l'avenue du Port, les voiries situées à l'ouest de l'avenue du Port sur les territoires de Molenbeek et de Bruxelles étant réservées par la police à la seule circulation locale lors de l'organisation des spectacles.

Les charges d'urbanisme:

L'obligation d'une charge urbanistique de 95 265 millions de francs a été imposée à l'occasion du permis délivré en mars 1997. Celle-ci servira à la rénovation des éléments architecturaux et à l'embellissement des espaces publics sur le site ou dans les environs du site Tour et Taxis.

Les garanties de bonne exécution:

Afin d'assurer la bonne fin des travaux, un accord avec mention aussi bien des garanties de bonne exécution que des amendes afférentes sera signé au plus tard 30 jours avant le début des travaux.

L'exploitation:

Language of Forms se porte garant pour une exploitation de dix ans avec des options de prolongation.

En conclusion, le dossier MusicCity est symptomatique d'un mal bruxellois où l'abandon du pouvoir de décision serait quasi-

ment organisé en principe de gestion de la ville, comme l'a rappelé M. Harmel.

Si vous reprenez l'analyse du procès-verbal de la commission de concertation de novembre 1997 reprenant l'avis de la commune de Molenbeek et que vous la comparez avec ce que je viens de vous dire, tout y figure.

Mme Michèle Carthé. — C'est faux !

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Tout y figure à l'exception d'une chose non précisée et qui pourrait être rencontrée par le fonds social: la mise à disposition de billets à prix réduit pour les voisins.

Comme je l'ai précisé antérieurement, ce dossier a fait l'objet d'un examen urbanistique de plus de 1 600 jours; un certificat d'environnement, un permis d'environnement et deux permis d'urbanisme ont été délivrés; une étude d'incidences a été réalisée; des investisseurs privés capables d'apporter des capitaux importants pour la relance du Centre Ville sont présents, sans que cela ne coûte un franc aux contribuables, un protocole social a été négocié avec le demandeur de permis pour garantir que les demandeurs d'emploi bruxellois puissent bénéficier du développement du projet.

Alors que tous ces éléments sont présents aujourd'hui pour permettre le développement de notre Région, et pour réhabiliter un des plus grands espaces délaissés de la Région, il est nécessaire que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités, responsabilités que je n'ai pas l'habitude de fuir.

Même si on me le reproche ici, je sais que manifestement, ceux qui décident font peur à Bruxelles.

M. Denis Grimberghs. — Cela dépend de ce qui est décidé !

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — J'estime que le projet MusicCity est un élément porteur de l'essor culturel et économique de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il amplifie la dimension culturelle d'un site prestigieux et de valeur et surtout renforce par la réaffectation des bâtiments existants les qualités esthétiques du lieu.

Enfin, pour répondre à l'interrogation de Mme Carthé, je précise qu'aucune qualité particulière n'est requise pour introduire une demande de permis d'urbanisme.

Selon une jurisprudence bien établie du Conseil d'Etat, il ne faut donc pas que le demandeur de permis soit propriétaire du bien concerné par sa demande.

Je me réfère notamment l'arrêt «Luybaert» du 12 octobre 1986, n° 27.052

En conclusion, mes chers collègues, il est aisé de fantasmer, d'élaborer de multiples projets, de croire qu'il est possible de les modifier éternellement, que l'on peut attendre un ou deux ans de plus. Dans l'abstraction, tout cela est possible. Mais certains oublient une chose: Les «politiques» peuvent discuter entre eux de tous les projets qu'ils veulent, ils peuvent élucubrer, imaginer et se montrer créatifs; c'est parfait. Cependant, pour qu'un projet existe, il faut des investisseurs. Sans eux, pas de projet; la délibération politique est alors vidée de son sens.

Or, c'est vers un cas de figure tel que celui-là que nous nous dirigeons.

J'en arrive à la défense du patrimoine.

Mesdames, messieurs, comme je vois M. Pascal Sac à la tribune de la presse, je vous invite à lire «*La Libre Belgique*» d'il y a 48 heures.

Sur une demi-page, on y voit un exemple de rénovation et de sauvegarde du patrimoine à Namur, c'est-à-dire en Wallonie. On présente une photo remarquable d'un site prestigieux que je connais: les moulins de Beez qui datent exactement de la même époque que Tour et Taxis.

M. Dominique Harmel. — Madame Carthé ne lit pas «*La Libre Belgique*».

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — C'est dommage: il faudrait faire preuve de plus d'ouverture et d'œcuménisme ! (*Exclamations.*)

On y montre une photo des moulins de Beez, avant et après rénovation. Ces moulins, un des bijoux de l'archéologie industrielle wallonne, — qui seront présentés comme un modèle de rénovation du patrimoine industriel, — sont actuellement totalement décoiffés et évidés. Ils accueilleront certains cabinets ministériels, dont celui d'une éminence bien connue, M. Van Cauwenbergh, par ailleurs bourgmestre de Charleroi. Ils accueilleront les archives du Mouvement wallon et un musée de l'identité culturelle.

Ce qui est présenté comme un exemple de rénovation du patrimoine de l'archéologie industrielle en Wallonie, devient une tragédie à Bruxelles, alors que le premier bâtiment est totalement sauvegardé, contrairement aux projets initiaux, et que l'aspect extérieur du second bâtiment est totalement préservé, à l'exception de six travées de la toiture.

Mesdames et messieurs, ne soyons pas hypocrites. De faux débats sur le patrimoine cachent en fait des enjeux de pouvoir sur le point de savoir qui contrôlera l'embauche, qui contrôlera la culture en région de Bruxelles. Moi, je ne suis pas dupe ! (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF et de M. Demaret.*)

De Voorzitter. — De heer Gatz heeft het woord.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de minister, collega's, wanneer de minister toegeeft dat er een zekere besluiteloosheid heerst onder de gemeenten die over dit dossier moeten oordelen, dan heeft hij beslist gelijk. Alleszins meen ik dat wij op 18 februari en vandaag een mooi staaltje hebben kunnen zien van hoe men in tegengestelde excessen kan vervallen en zichzelf als een opgeblazen kikker kan gedragen. Een dergelijke stijl bij de totstandkoming van projecten dient de belangen van de Brusselaar niet. (*Applaus bij de oppositie.*)

Le Président. — La parole est à Mme Carthé.

Mme Michèle Carthé. — Monsieur le Président, j'ai bien entendu M. Hasquin: les politiques peuvent tergiverser, il faut des crédits et des financements. Je pense, Monsieur le ministre, que la responsabilité des politiques est précisément de ne pas laisser les investisseurs faire n'importe quoi. Alors, soyons clairs, sans relancer le débat: pour le groupe socialiste, le projet MusicCity est intéressant mais il n'est pas acceptable dans les conditions présentées actuellement. Les garanties sociales, financières et urbanistiques sont largement insuffisantes et le protocole, quoi que vous en disiez, ne répond pas aux demandes des communes. Ces garanties insuffisantes sont, par ailleurs, les raisons pour lesquelles, il y a quelques mois, le Collège de Molenbeek, unanime, madame Schepmans, s'y est opposé. Les garanties et les conditions d'accompagnement sont insuffisantes...

Mme Françoise Schepmans. — M. Hasquin a énuméré les conditions et il vous a fait savoir que dans le protocole d'accord, la plupart de ces conditions étaient largement rencontrées.

Mme Michèle Carthé. — Ces conditions ne sont pas remplies. Ce sont d'ailleurs ces mêmes raisons d'insuffisance d'accompagnement qui font que le Collège de Bruxelles-Ville, qui s'est réuni ce matin, réserve son avis, le partenaire PRL demandant une dernière concertation, les autres partenaires sont bien d'accord. Quoi qu'il en soit, la ville de Bruxelles arrêtera vraisemblablement sa décision le 16 mars.

Calmement et dans un esprit positif, je tiens à le souligner, nous avons entendu plusieurs intervenants qui souhaitent que le dialogue se poursuive et que l'ensemble des partenaires se réunissent autour de la table pour préciser les conditions d'accompagnement.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Je ne suis pas contre. Si vous souhaitez des précisions, ce n'est pas un problème. Je suis prêt à en discuter.

Mme Françoise Dupuis. — Il reste encore quelques jours pour le faire, alors ?

Pourquoi n'avez-vous pas dit cela ?

Mme Michèle Carthé. — Nous avons bien entendu, monsieur Hasquin, que vous êtes d'accord pour que tous les partenaires précisent maintenant le contenu de ce protocole. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. Le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, incontestablement, nous avons assisté à un échange intéressant. Grâce aux interpellations, notamment celle de Mme Carthé, nous avons obtenu quelques éclaircissements sur les enjeux réels. Les interventions de notre collègue de Molenbeek étaient également intéressantes, ayant fait comprendre, à voir la pression qui montait dans la salle, quels étaient peut-être les réels enjeux.

Afin de vous aider, j'avais d'ailleurs proposé — Mme Dupuis croyait que je plaisantais, mais j'étais tout à fait sérieux — de procéder à une médiation entre vous.

Mme Michèle Carthé. — La crédibilité du PSC est remarquable sur le plan du patrimoine !

Un médiateur sur ce plan là, merci !

M. Dominique Harmel. — Par ailleurs, comme l'a dit Mme Dupuis, étant donné qu'aucune décision n'est intervenue — la Ville de Bruxelles s'est réunie et elle pourra peut-être déposer un permis d'ici le 16 — nous avons tout le temps de nous réunir en commission. Nous souhaiterions également être rassurés quant à un certain nombre d'éléments, notamment en ce qui concerne la structure même des bâtiments. Dès lors, je propose à la majorité, qui est extraordinairement dynamique, de convoquer d'urgence une commission de l'urbanisme et d'y inviter le Ministre-Président, dont, par ailleurs, je m'étonne de l'absence. En effet, ce matin à la radio j'ai entendu le ministre du Patrimoine et j'avais le sentiment qu'il avait également des idées particulières quant à ce projet. Dès lors, je vous en conjure, mettons-nous tous autour de la table et ainsi que le demande le ministre Hasquin, prenons une décision mais après nous être concertés et après avoir développé un projet unanime.

Comme l'a suggéré Mme Willame, il ne serait pas inutile, lors de cette réunion en commission, puisque les jeux sont encore ouverts, que nous ayons un contact avec des responsables de la commission royale des Monuments et des Sites de telle manière qu'ils puissent également participer aux discussions et dégager le projet, le permis le plus efficace qui permettrait de respecter des lieux qui, il est vrai, représentent un important ensemble architectural.

Etant donné que la majorité semble désireuse d'un débat, j'attends que celui-ci ait lieu en commission de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire et ce, avant que la ville de Bruxelles se soit prononcée pour ou contre ce projet, ce qui nous permettra de décider dans un sens ou dans l'autre, mais en toute connaissance de cause. (*Applaudissements sur les bancs PSC.*)

ORDRES DU JOUR

Dépôt

MOTIES

Indiening

M. le Président. — Mesdames, messieurs, en conclusion de ces interpellations deux ordres du jour ont été déposés.

Dames en heren, tot besluit van deze interpellaties werden twee moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par Mme Françoise Dupuis, est libellé comme suit :

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

Ayant entendu l'interpellation de M. Sven Gatz à M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant « le permis d'urbanisme que le ministre a délivré pour le projet MusicCity », l'interpellation jointe de Mme Michèle Carthé concernant « l'octroi du permis d'urbanisme à la société 'Language of Forms' concepteur de MusicCity » et l'interpellation jointe de M. Dominique Harmel concernant « la délivrance du permis d'urbanisme permettant la réalisation du projet MusicCity » et la réponse du ministre ;

Tout en soutenant le principe de l'installation d'une grande infrastructure culturelle sur le site de Tour et Taxis ;

Demande que la réalisation d'un tel projet se fasse après concertation avec l'ensemble des partenaires visés : les habitants des quartiers riverains du site Tour et Taxis, les communes concernées, le Port de Bruxelles ;

Demande que la mise en place, le cas échéant, du projet « MusicCity » s'inscrive dans un plan plus global de rénovation et de réaffectation du site de Tours et Taxis, réhabilitant l'entièreté d'un site patrimonial d'exception ;

Demande que la mise en place, le cas échéant, du projet « MusicCity » s'intègre dans une politique de développement économique, social et culturel des quartiers riverains afin de lutter contre la fracture sociale que pourrait engendrer la cohabitation du projet et de quartiers en difficulté ;

Demande que les auteurs du projet présentent des garanties précises tant en matière de création d'emplois qu'en matière d'équilibre financier.

De eerste, gemotiveerd, ondertekend door mevrouw Françoise Dupuis luidt als volgt:

De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

Gehoord de interpellatie van de heer Sven Gatz tot de heer Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende «de door de minister afgeleverde stedenbouwkundige vergunning voor het project MusicCity», de toegevoegde interpellatie van mevrouw Michèle Carthé betreffende «de afgifte van een stedenbouwkundige vergunning aan 'Language of Forms', initiatiefnemer van MusicCity» en de toegevoegde interpellatie van de heer Dominique Harmel betreffende «de afgifte van de stedenbouwkundige vergunning voor het project MusicCity» en het antwoord van de minister;

Principieel instemmend met de aanleg van een grote culturele infrastructuur op het terrein Thurn en Taxis;

Vraagt dat dit project wordt verwezenlijkt na overleg met alle betrokken partners: de inwoners van de wijken rond het Thurn et Taxis-complex, de betrokken gemeenten, de haven van Brussel;

Vraagt dat de eventuele oprichting van het MusicCity project in een ruimer renoverings- en herbestemmingsplan van Thurn et Taxis wordt ingepast, waarbij een uitzonderlijk erfgoed volledig wordt gerenoveerd;

Vraagt dat de eventuele uitvoering van het MusicCity project in een beleid van culturele, sociale en economische ontwikkeling van de aanpalende wijken wordt ingepast om de sociale kloof te dichten die door het naast elkaar bestaan van het project en de kansarme wijken kan ontstaan;

Vraagt dat de initiatiefnemers van het project duidelijke waarborgen voor de werkgelegenheid en het financiële evenwicht bieden.

Le deuxième, l'ordre du jour pur et simple, est signé par MM. Jean-Pierre Cornelissen et Eric van Weddingen.

De tweede, de eenvoudige motie, is ondertekend door de heren Jean-Pierre Cornelissen en Eric van Weddingen.

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu ultérieurement.

Over deze moties zal later worden gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 29 AOUT 1991 ORGANIQUE DE LA PLANNIFICATION ET DE L'URBANISME

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 29 AUGUSTUS 1991 HOUDENDE ORGANISATIE VAN DE PLANNING EN DE STEDENBOUW

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

48 votent oui.

48 stemmen ja.

15 votent non.

15 stemmen neen.

3 s'abstiennent.

3 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. André, Béghin, Mmes Bouarfa, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Lobkowicz, Demannez, De Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, MM. Fripiat, Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Hasquin, Hecq, Leduc, Mme Lemesre, MM. Lemmens, Michel, Mouzon, Picqué, Pivin, Mme Raspoet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandenbossche, van Eyll, Mme Van Pévenage et M. Van Weddingen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Debry, Demaret, Drouart, Mme Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Harmel, Lemaire, Lootens-Stael, Mme Nagy, MM. Ouezekhti, Vanhengel, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. De Looz-Corswarem, Grimberghs et Mme Molenberg.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, j'ai pairé avec M. Hotyat.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU PROTOCOLE ADDITIONNEL A LA CHARTE SOCIALE EUROPEENNE PREVOYANT UN SYSTEME DE RECLAMATIONS COLLECTIVES, FAIT A STRASBOURG LE 9 NOVEMBRE 1995

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET AANVULLEND PROTOCOL BIJ HET EUROPEES SOCIAAL HANDVEST TER INVOERING VAN EEN SYSTEEM VOOR COLLECTIEVE KLACHTEN, OPGEMAAKT TE STRAATSBURG OP 9 NOVEMBER 1995

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

65 votent oui.

65 stemmen ja.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Béghin, Mmes Bouarfa, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Demannez, Demaret, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, Fraitteur, MM. Fripiat, Galand, Garcia, Gatz, Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lemmens, Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, Nagy, MM. Ouezekhti, Picqué, Pivin,

Mme Raspoet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandenbossche, van Eyll, Vanhengel, Mme Van Pévenage, MM. van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

M. Lootens-Stael.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LE GOUVERNEMENT DE HONG-KONG CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS, FAIT A BRUXELLES LE 7 OCTOBRE 1996

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET DE OVEREENKOMST TUSSENDE BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE EN DE REGERING VAN HONG-KONG INZAKE DE BEVORDERING EN BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 7 OKTOBER 1996

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

53 votent oui.

53 stemmen ja.

1 vote non.

1 stemt neen.

12 s'abstiennent.

12 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Béghin, Mmes Bouarfa, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Lobkowicz, De

mannez, Demaret, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, M. Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, MM. Picqué, Pivin, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandenbossche, van Eyll, Vanhengel, Mme Van Pévenage, MM. van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

M. De Looz-Corswarem.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Adriaens, Debry, Drouart, Fripiat, Galand, Gatz, Grimberghs, Lemmens, Lootens-Stael, Mme Nagy, M. Ouezekhti et Mme Raspoet.

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT
AUX ACTES INTERNATIONAUX CI-APRES:**

— **ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET
LA CONFERENCE DE LA CHARTE DE L'ENERGIE,
FAIT A BRUXELLES LE 26 OCTOBRE 1995**

— **ACCORD DE SIEGE ENTRE LE ROYAUME DE
BELGIQUE ET LA LIGUE DES ETATS ARABES,
FAIT A BRUXELLES LE 16 NOVEMBRE 1995**

— **ACCORD DE SIEGE ENTRE LE ROYAUME DE
BELGIQUE ET L'AGENCE DE COOPERATION
CULTURELLE ET TECHNIQUE, FAIT A BRUXELLES
LE 16 NOVEMBRE 1995**

Vote nominatif sur l'ensemble

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE IN-
STEMMING MET DE VOLGENDE INTERNATIO-
NALE AKTEN:**

— **AKKOORD TUSSEN HET KONINKRIJK BELGIE
EN DE CONFERENTIE VAN HET ENERGIEHAND-
VEST, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 26 OKTO-
BER 1995**

— **ZETELAKKOORD TUSSEN HET KONINKRIJK
BELGIE EN DE LIGA VAN DE ARABISCHE STA-
TEN, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 16 NOVEM-
BER 1995**

— **ZETELAKKOORD TUSSEN HET KONINKRIJK
BELGIE EN HET AGENTSCHAP VOOR CULTU-
RELE EN TECHNISCHE SAMENWERKING, OPGE-
MAAKT TE BRUSSEL OP 16 NOVEMBER 1995**

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

64 votent oui.

64 stemmen ja.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Béghin, Mmes Bouarfa, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daif, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Lobkowicz, Demannez, Demaret, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Fripiat, Galand, Garcia, Gatz, Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lemmens, Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, Nagy, MM. Ouezekhti, Picqué, Pivin, Mme Raspoet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandenbossche, van Eyll, Vanhengel, Mme Van Pévenage, MM. van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. De Looz-Corswarem et Lootens-Stael.

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT
A L'ACCORD DE SIEGE ENTRE LE ROYAUME DE
BELGIQUE ET L'AUTORITE DE SURVEILLANCE
DE L'ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE
ECHANGE, FAIT A BRUXELLES LE 22 DECEMBRE
1994**

Vote nominatif sur l'ensemble

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE IN-
STEMMING MET HET ZETELAKKOORD TUSSEN
HET KONINKRIJK BELGIE EN DE TOEZICHTHOUDENDE
AUTORITEIT VAN DE EUROPESE VRIJ-
HANDELSASSOCIATIE, OPGEMAAKT TE BRUSSEL
OP 22 DECEMBER 1994**

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

Puis-je considérer que le résultat du vote précédent est valable pour celui-ci? (*Assentiment.*)

Mag ik aannemen dat de uitslag van de vorige stemming ook geldt voor dit ontwerp van ordonnantie? (*Instemming.*)

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE SIEGE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GROUPE DES ETATS D'AFRIQUE, DES CARAIBES ET DU PACIFIQUE, FAIT A BRUXELLES LE 26 AVRIL 1993

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET ZETELAKKOORD TUSSEN HET KONINKRIJK BELGIE EN DE GROEP VAN STATEN IN AFRIKA, HET CARAIBISCH GEBIED EN DE STILLE ZUIDZEE, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 26 APRIL 1993

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

Puis-je considérer que le résultat du vote précédent est valable pour celui-ci? (*Assentiment.*)

Mag ik aannemen dat de uitslag van de vorige stemming ook geldt voor dit ontwerp van ordonnantie? (*Instemming.*)

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE SIEGE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET L'AGENCE SPATIALE EUROPEENNE, FAIT A PARIS LE 26 JANVIER 1993

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET ZETELAKKOORD TUSSEN HET KONINKRIJK BELGIE EN HET EUROPEES RUIMTE-AGENTSCHAP, OPGEMAAKT TE PARIJS OP 26 JANUARI 1993

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

65 votent oui.

65 stemmen ja.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Béghin, Mmes Bouarfa, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daif, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Lobkowicz, De Looz-Corswarem, Demannez, Demaret, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Fripiat, Galand, Garcia, Gatz, Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lemmens, Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, Nagy, MM. Ouezekhti, Picqué, Pivin, Mme Raspoet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandebossche, van Eyll, Vanhengel, Mme Van Pévenage, MM. van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

S'est abstenu:

Onthouden heeft zich:

M. Lootens-Stael.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITE D'ENTENTE ET DE COOPERATION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE, LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE, LA COMMUNAUTE FLAMANDE DE BELGIQUE, LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE DE BELGIQUE, LA REGION WALLONNE DE BELGIQUE, LA REGION FLAMANDE DE BELGIQUE, LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DE BELGIQUE ET L'UKRAINE, FAIT A BRUXELLES LE 23 AVRIL 1997

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET VERDRAG INZAKE VERSTANDHOUDING EN SAMENWERKING TUSSEN HET KONINKRIJK BELGIE, DE VLAAMSE GEMEENSCHAP VAN BELGIE, DE FRANSE GEMEENSCHAP VAN BELGIE, DE DUITSTALIGE GEMEENSCHAP VAN BELGIE, HET VLAAMSE GEWEST VAN BELGIE, HET WAAELSE GEWEST VAN BELGIE, HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VAN BELGIE EN OEKRAINE, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 23 APRIL 1997

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

Puis-je considérer que le résultat du vote précédent est valable pour celui-ci ? (*Assentiment.*)

Mag ik aannemen dat de uitslag van de vorige stemming ook geldt voor dit ontwerp van ordonnantie ? (*Instemming.*)

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AUX ACTES INTERNATIONAUX CI-APRES :

— PROTOCOLE A L'ACCORD DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION ETABLISSANT UN PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET L'UKRAINE, D'AUTRE PART, FAIT A BRUXELLES LE 10 AVRIL 1997

— PROTOCOLE A L'ACCORD DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION ETABLISSANT UN PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE DE MOLDOVA, D'AUTRE PART, FAIT A BRUXELLES LE 15 MAI 1997

— PROTOCOLE A L'ACCORD DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION ETABLISSANT UN PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA FEDERATION DE RUSSIE, D'AUTRE PART, FAIT A BRUXELLES LE 21 MAI 1997

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET VOLGENDE INTERNATIONALE AKTEN :

— PROTOCOL BIJ DE PARTNERSCHAPS- EN SAMENWERKINGSOVEREENKOMST WAARBIJ EEN PARTNERSCHAP TOT STAND WORDT GEBRACHT TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN EN HUN LIDSTATEN, ENERZIJD, EN OEKRAINE, ANDERZIJD, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 10 APRIL 1997

— PROTOCOL BIJ DE PARTNERSCHAPS- EN SAMENWERKINGSOVEREENKOMST WAARBIJ EEN PARTNERSCHAP TOT STAND WORDT GEBRACHT TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN EN HUN LIDSTATEN, ENERZIJD, EN DE REPUBLIEK MOLDAVIE, ANDERZIJD, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 15 MEI 1997

— PROTOCOL BIJ DE PARTNERSCHAPS- EN SAMENWERKINGSOVEREENKOMST WAARBIJ EEN PARTNERSCHAP TOT STAND WORDT GEBRACHT TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN EN HUN LIDSTATEN, ENERZIJD, EN DE RUSSISCHE FEDERATIE, ANDERZIJD, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 21 MEI 1997

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

Puis-je considérer que le résultat du vote précédent est valable pour celui-ci ? (*Assentiment.*)

Mag ik aannemen dat de uitslag van de vorige stemming ook geldt voor dit ontwerp van ordonnantie ? (*Instemming.*)

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD-CADRE DE COMMERCE ET DE COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE DE COREE, D'AUTRE PART, A L'ANNEXE ET AUX DECLARATIONS COMMUNES, FAITS A LUXEMBOURG LE 28 OCTOBRE 1996

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET DE KADEROVEREENKOMST INZAKE HANDEL EN SAMENWERKING TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAP EN HAAR LIDSTATEN, ENERZIJD, EN DE REPUBLIEK KOREA, ANDERZIJD, MET DE BIJLAGE EN MET DE GEMEENSCHAPPELIJKE VERKLARINGEN, OPGEMAAKT TE LUXEMBURG OP 28 OKTOBER 1996

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

Puis-je considérer que le résultat du vote précédent est valable pour celui-ci ? (*Assentiment.*)

Mag ik aannemen dat de uitslag van de vorige stemming ook geldt voor dit ontwerp van ordonnantie ? (*Instemming.*)

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA RENOVATION, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE, CONCERNANT «LA PREOCCUPATION QUE SUSCITENT LES DERNIERES DONNEES EN DATE SUR LES EMISSIONS DE DIOXINE PROVOQUEES PAR LA REGION BRUXELLOISE»

Vote nominatif

MOTIES INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL TOT DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, RENOVATIE, NATUURBEHOUD EN OPENBARE NETHEID, BETREFFENDE «DE ONRUSTWEKKENDE RECENTSTE GEGEVENS OVER DE DIOXINE-UITSTOOT, VEROORZAAKT DOOR HET BRUSSELS GEWEST»

Naamstemming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dominiek Lootens-Stael à M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propriété publique, concernant «la préoccupation que suscitent les dernières données en date sur les émissions de dioxine provoquées par la Région bruxelloise».

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Dominiek Lootens-Stael tot de heer Didier Gosuin, minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid, betreffende «de onrustwekkende recentste gegevens over de dioxine-uitstoot, veroorzaakt door het Brussels Gewest».

Deux ordres du jour ont été déposés:

Twee moties werden ingediend:

Un ordre du jour motivé a été déposé par M. Dominiek Lootens-Stael.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heer Dominiek Lootens-Stael.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Jacques De Coster et François Roelants du Vivier.

De eenvoudige motie wordt door de heren Jacques De Coster en François Roelants du Vivier voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

65 membres sont présents.

65 leden zijn aanwezig.

45 votent oui.

45 stemmen ja.

15 votent non.

15 stemmen neen.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. André, Béghin, Mmes Bouarfa, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Lobkowicz, Demannez, De Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Hecq, Leduc, Mme Lemesre, M. Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, MM. Picqué, Pivin, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandebossche, van Eyll, Mme Van Pévenage et M. Van Weddingen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Debry, De Looz-Corswarem, Demaret, Drouart, Mme Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Harmel, Lemaire, Lootens-Stael, Mme Nagy, MM. Ouezekhti, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Fripiat, Grimberghs, Lemmens, Mme Raspoet et M. Vanhengel.

GEHEIME STEMMINGEN:

— **MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN DE TWEDE KANDIDAAT VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN RAADSHOOFD BIJ HET HOF VAN BEROEP TE BRUSSEL WAARVAN DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE NEDERLANDSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD (HERVATTING VAN DE STEMMING DIE TIJDENS DE PLENAIRE VERGADERING VAN 13 FEBRUARI 1998 ZONDER GEVOLG IS GEBLEVEN)**

— **EN MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN DE TWEDE KANDIDAAT VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN ONDERVOORZITTER BIJ DE RECHTBANK VANEERSTE AANLEG TE BRUSSEL VAN WIE DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE NEDERLANDSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD (HERVATTING VAN DE STEMMING DIE TIJDENS DE PLENAIRE VERGADERING VAN 13 FEBRUARI 1998 ZONDER GEVOLG IS GEBLEVEN)**

SCRUTINS SECRETS:

— **EN VUE DE LA PRESENTATION DU SECOND CANDIDAT A UNE PLACE VACANTE DE CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE NEERLANDAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (REPRISE DU SCRUTIN RESTE SANS RESULTATS LORS DE LA SEANCE PLENIERE DU 13 FEVRIER 1998)**

— **ET EN VUE DE LA PRESENTATION DU SECOND CANDIDAT A UNE PLACE VACANTE DE VICE-PRESIDENT AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE NEERLANDAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (REPRISE DU SCRUTIN RESTE SANS RESULTAT LORS DE LA SEANCE PLENIERE DU 13 FEVRIER 1998)**

De Voorzitter. — Aan de orde zijn de geheime stemmingen:

— met het oog op de voordracht van de tweede kandidaat voor één openstaande plaats van raadsheer bij het Hof van Beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Nederlandse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (hervatting van de stemming die tijdens de plenaire vergadering van 13 februari 1998 zonder gevolg is gebleven);

— en met het oog op de voordracht van de tweede kandidaat voor één openstaande plaats van ondervoorzitter bij de Rechtbank van eerste aanleg te Brussel van wie de voordracht toekomt aan de Nederlandse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (hervatting van de stemming die tijdens de plenaire vergadering van 13 februari 1998 zonder gevolg is gebleven).

L'ordre du jour appelle les scrutins secrets:

— en vue de la présentation du second candidat à une place vacante de conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique néerlandais du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (reprise du scrutin resté sans résultat lors de la séance plénière du 13 février 1998);

— et en vue de la présentation du second candidat à une place vacante de vice-président du Tribunal de première instance de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique néerlandais du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (reprise du scrutin resté sans résultat lors de la séance plénière du 13 février 1998)

GEHEIME STEMMING MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN DE TWEDE KANDIDAAT VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN RAADSHEER BIJ HET HOF VAN BEROEP TE BRUSSEL WAARVAN DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE NEDERLANDSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD

(Hervatting van de stemming die tijdens de plenaire vergadering van 13 februari 1998 zonder gevolg is gebleven)

SCRUTIN SECRET EN VUE DE LA PRESENTATION DU SECOND CANDIDAT A UNE PLACE VACANTE DE CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE NEERLANDAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

(Reprise du scrutin resté sans résultat lors de la séance plénière du 13 février 1998)

De Voorzitter. — Aan de orde is geheime stemming met het oog op de voordracht van de tweede kandidaat voor één open-

staande plaats van raadsheer bij het Hof van Beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Nederlandse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad.

L'ordre du jour appelle le scrutin en vue de la présentation du second candidat à une place vacante de conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique néerlandais du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

De stembriefjes werden rondgedeeld.

Ik herineer U eraan dat in het huidig geval de voordrachten alleen door de Nederlandse taalgroep worden gedaan en dat er een stem moet worden uitgebracht per stembiljet.

Les bulletins de vote ont été distribués.

Je vous rappelle que dans le cas présent les présentations sont uniquement faites par le groupe linguistiques néerlandais et qu'un seul vote doit être émis par bulletin.

Ik stel voor de Secretaris van het Bureau ermee te belasten het aantal stemmers te controleren en de stemmen te tellen met een van de andere Secretarissen, bijvoorbeeld de heer Garcia.

Je vous propose de charger la Secrétaire siégeant au Bureau de vérifier le nombre de votants et de dépouiller le scrutin avec un des autres Secrétaires, par exemple M. Garcia.

Tweede kandidaat

Second candidat

De Voorzitter. — Wij gaan thans over tot de geheime stemming met het oog op de voordracht van de tweede kandidaat voor het vakante ambt van raadsheer bij het Hof van Beroep te Brussel.

Nous procédons au scrutin secret en vue de la présentation du second candidat à la place vacante de conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.

— Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

— Ik nodig mevrouw de Secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

J'invite Mme la Secrétaire à procéder à l'appel nominal.

— Tot naamafroeping wordt overgegaan.

Il est procédé à l'appel nominal.

De Voorzitter. — Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponerd?

Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne?

— Ik verklaar de stemming voor gesloten.

Je déclare le scrutin clos.

— Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

Il est procédé au dépouillement du scrutin.

De Voorzitter. — Uitslag van de stemmingen.

Voici le résultat des votes.

— Aantal uitgebrachte stemmen: 6.

Nombre de voix émises: 6.

— Blanco en ongeldige stem: 1.

Vote Blanc et nul: 1.

— Aantal geldige stemmen: 5.

Nombre de vote valables: 5.

— Voor de heer Boon: 5.

Pour M. Boon: 5.

De heer Boon bekomt dus de volstreekte meerderheid.

M. Boon obtient donc la majorité absolue.

De heer Boon is dus voorgedragen als tweede kandidaat voor het vakante ambt van Raadsheer bij het Hof van Beroep te Brussel.

M. Boon est présenté comme second candidat à la place vacante de Conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.

GEHEIME STEMMING MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN DE TWEDE KANDIDAAT VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN ONDERVOORZITTER BIJ DE RECHTBANK VAN EERSTE AANLEIG TE BRUSSEL VAN WIE DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE NEDERLANDSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD

(Hervatting van de stemming die tijdens de plenaire vergadering van 13 februari 1998 zonder gevolg is gebleven)

SCRUTIN SECRET EN VUE DE LA PRESENTATION DE LISTES DOUBLES DE CANDIDATS A UNE PLACE VACANTE DE VICE-PRESIDENT AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE NEERLANDAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

(Reprise du scrutin resté sans résultat lors de la séance plénière du 13 février 1998)

De Voorzitter. — Aan de orde is de geheime stemming met het oog op de voordracht van de tweede kandidaat voor één openstaande plaats van ondervoorzitter bij de Rechtbank van eerste aanleg te Brussel van wie de voordracht toekomt aan de Nederlandse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad.

L'ordre du jour appelle le scrutin secret en vue de la présentation du second candidat à une place vacante de vice-président au Tribunal de première instance de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique néerlandais du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

— De stembriefjes werden rondgedeeld.

Ik herineer U eraan dat in het huidig geval de voordrachten alleen door de Nederlandse taalgroep worden gedaan en dat er een stem moet worden uitgebracht per stembiljet.

Les bulletins de vote ont été distribués.

Je vous rappelle que dans le cas présent les présentations sont uniquement faites par le groupe linguistique néerlandais et qu'un seul vote doit être émis par bulletin.

— Ik stel voor de Secretaris van het Bureau ermee te belasten het aantal stemmers te controleren en de stemmen te tellen met een van de andere Secretarissen, bijvoorbeeld de heer Garcia.

Je vous propose de charger la Secrétaire siégeant au Bureau de vérifier le nombre de votants et de dépouiller le scrutin avec un des autres Secrétaires, par exemple M. Garcia.

Tweede kandidaat

Second candidat

De Voorzitter. — Wij gaan thans over tot de geheime stemming met het oog op de voordracht van de tweede kandidaat voor het vakante ambt van ondervoorzitter bij de Rechtbank van eerste aanleg te Brussel.

Nous procédons au scrutin secret en vue de la présentation du second candidat à la place vacante de vice-président du Tribunal de première instance de Bruxelles.

— Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

— Ik nodig mevrouw de Secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

J'invite Mme la Secrétaire à procéder à l'appel nominal.

— Tot naamafroeping wordt overgegaan.

Il est procédé à l'appel nominal.

De Voorzitter. — Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponerd?

Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne?

— Ik verklaar de stemming voor gesloten.

Je déclare le scrutin clos.

— Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

Il est procédé au dépouillement du scrutin.

De Voorzitter. — Uitslag van de stemming.

Voici le résultat des votes.

— Aantal uitgebrachte stemmen: 6.

Nombre de voix émises: 6.

— Blanco en ongeldige stem: 1.

Vote Blanc et nul: 1.

— Aantal geldige stemmen: 5.

Nombre de vote valables: 5.

— Voor de heer Desmedt: 4.

Pour M. Desmedt: 4.

— Voor de heer Cooreman: 1.

Pour M. heer Cooreman: 1.

De heer De Smedt bekomt dus de volstreekte meerderheid.

M. De Smedt obtient donc la majorité absolue.

De heer Desmedt is dus voorgedragen als tweede kandidaat voor het vakante ambt van ondervoorzitter bij de Rechtbank van eerste aanleg van Brussel.

M. Desmedt est présenté comme second candidat à la place vacante de vice-président du Tribunal de première instance de Bruxelles.

QUESTION ORALES

MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. MICHEL LEMAIRE A MM. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «L'OCTROI A DES ENTREPRISES CONTREVENANT A LA LEGISLATION SUR L'EMPLOI D'AIDES ECONOMIQUES AU TITRE, ENTRE AUTRES, DE L'AIDE A L'EXPANSION ECONOMIQUE».

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MICHEL LEMAIRE AAN DE HEREN CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING EN JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIËN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE TOEKENNING VAN ECONOMISCHE STEUN, ONDER MEER BIJ WIJZE VAN ECONOMISCHE EXPANSIESTEUN AAN BEDRIJVEN DIE DE ARBEIDSWETGEVING OVERTREDEN».

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire pour poser sa question.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, cette question ne concerne pas le Congo. Aussi j'espère que le calme va revenir dans l'hémicycle...

Il y a quelques semaines, le ministre Picqué a donné certaines informations relatives à la poursuite — et à la tentative d'éradication — d'entreprises recourant à la main d'œuvre illégale d'origine étrangère.

Les conséquences de ces pratiques sont néfastes pour l'économie, la politique de l'emploi et la fiscalité de notre Région. L'impact négatif de cette situation est immense sur les populations d'origine étrangère régulièrement installées à Bruxelles qu'une frange de la population, confortée par des propos de responsables de partis, même démocratique, rend tous indifféremment responsables de cette situation. J'ajoute que ce fléau induit des comportements contraires à des valeurs fondamentales telles que la dignité humaine et le droit à un travail exercé dans des conditions décentes.

Circonstance plus choquante encore, il apparaîtrait qu'un certain nombre d'entreprises contrevenantes auraient bénéficié d'aides financières, sous formes diverses, émanant du Gouvernement régional, notamment dans le cadre de l'ordonnance sur l'expansion économique. Ainsi donc, la loi aide des entreprises

qui ne respectent pas la loi ! Or, les services chargés d'octroyer des subventions régionales à des entreprises dans le cadre, notamment, de l'ordonnance sur l'expansion économique, et le service chargé de vérifier l'occupation du personnel dans les entreprises bruxelloises, relèvent d'une même administration régionale, celle de l'économie et de l'emploi.

Dès lors, n'estimez vous pas, monsieur le ministre que les diverses inspections sociales et économiques chargées du contrôle des matières régionales, et, a fortiori, celles qui donnent lieu à des aides, devraient bénéficier d'accès à des données communes et des moyens performants d'échanges d'information ?

Ne serait-il, par conséquent, pas utile d'organiser au sein des services concernés — d'une même administration — des modes d'échanges d'information sur une base périodique et concertée et, pourquoi pas, organiser une coordination ?

Une clause spéciale ne doit-elle pas être intégrée aux conditions d'octroi de toutes aides régionales à des entreprises prévoyant, notamment, et à tout le moins, une cessation de la subvention et un remboursement global des montants perçus, assortie d'amendes complémentaires en cas d'infractions constatées par un service d'inspection régional et pénalement sanctionnées ?

Ne serait-il pas utile de respecter le prescrit de l'ordonnance en fournissant un rapport annuel de son exécution au Conseil ?

M. le président. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, les entreprises installées à Bruxelles peuvent bénéficier d'un grand nombre d'aides financières. Il s'agit de mesures organisées à différents échelons et par différents services de l'administration. Les aides à l'expansion économique octroyées à des entreprises décidant de réaliser des investissements constituent effectivement une des pierres angulaires de cette politique. Pour bénéficier de ces aides à l'investissement les entreprises doivent remplir toutes les obligations qui leur sont imposées par la loi. Ainsi, la législation relative à l'expansion économique prévoit explicitement que le demandeur doit avoir rempli ses obligations fiscales et avoir satisfait à l'exercice de sa profession. L'administration contrôle soigneusement le respect de ces obligations avant d'octroyer une aide à l'investissement.

A cet égard, il est souhaitable que le service qui s'occupe de l'expansion économique puisse avoir accès aux données dont dispose le service d'inspection sociale, et vice versa. De considérables efforts sont déjà réalisés pour arriver à une banque de données commune et à des échanges d'informations. Cette coopération pourra encore s'améliorer avec la réalisation du plan informatique du ministère qui prévoit le développement d'un réseau d'information entre tous les services.

Cela n'empêche pas, ces deux services d'inspection actifs au sein de l'Administration de l'Economie et de l'Emploi de veiller au respect de matières différentes et d'avoir leur propre champ d'action.

L'Inspection Economique est en charge du contrôle du respect de la législation sur l'expansion économique et s'assure que les investissements sont effectivement utilisés en faveur d'une activité économique.

Dans le cadre de la législation sur le travail, l'Inspection Sociale doit dépister des travailleurs en situation illégale en Belgique, qui ne sont pas des ressortissants de l'Union européenne. Ces deux services s'acquittent de façon excellente de leurs tâches.

Les deux législations ont en outre un objectif distinct : stimuler la croissance économique et l'emploi, d'une part, et assurer la protection sociale, d'autre part. Il s'ensuit que la réglementation a ses propres conditions d'application et sanctions.

C'est pour ces raisons qu'en tant que ministre de l'Economie, il ne me semble pas opportun, ni au ministre-président qui est en charge de l'Emploi, de combiner les mécanismes de sanction de ces deux législations.

Lors des contrôles journaliers des services d'inspection, un large éventail de données peuvent être collectées qui se rapportent à d'autres réglementations fédérales, régionales ou communales. La législation sur l'expansion économique peut difficilement être utilisée pour sanctionner des infractions de toutes sortes.

En ce qui concerne sa dernière question, je tiens à faire savoir à l'honorable membre que le ministre de l'Economie présente chaque année à la commission de l'Economie du Conseil un rapport concernant l'application de l'ordonnance sur la promotion de l'expansion économique, comme cela est d'ailleurs prévu dans cette ordonnance.

M. le président. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Selon vous, aucun problème ne se pose. Des échanges d'informations ont lieu entre les services.

Il me semblait qu'au sein d'une même administration, il n'y avait pas suffisamment de points pour permettre l'échange de données, étant donné qu'il apparaissait — cela a été publié dans la presse — qu'une série de sociétés fraudieuses bénéficiaient d'aides à l'expansion économique.

Donc, tout fonctionne bien, selon vous. Toutes les données d'échange d'informations sont établies et notre proposition d'intégrer une clause spéciale, selon laquelle une personne ne respectant pas le prescrit de l'ordonnance se voit privée du bénéfice de la subsidiation, rembourse la totalité des montants perçus et se voit infliger des amendes complémentaires en cas d'infraction constatée, n'est pas nécessaire.

Par conséquent, si une personne ayant reçu une aide à l'expansion économique est prise comme « négrier », aucune sanction spéciale n'est prévue. Elle sera condamnée en tant que négrier mais ne remboursera pas les aides perçues. C'est ce que vous dites. Nous en reparlerons car cette réponse ne me convient pas du tout.

M. le président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, CONCERNANT « LES DEMANDES DE L'OTAN EN MATIERE DE TRANSPORT PUBLIC ».

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW FRANÇOISE SCHEPMANS AAN DE HEER HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, BETREFFENDE « DE WENSEN VAN DE NAVO INZAKE OPENBAAR VERVOER ».

M. le président. — La parole est à Mme Schepmans pour poser sa question.

Mme Françoise Schepmans. — Les seize états membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) devront bientôt se prononcer sur le maintien à Bruxelles du siège de l'organisation. Or celui-ci représente un apport important pour notre région, tant en terme de visibilité internationale, qu'en retombées économiques et en emplois. Avec l'élargissement de l'organisation à des pays anciennement liés par le Pacte de Varsovie, le nombre de personnes employées devrait passer de 3 000 à 5 000 dans les dix prochaines années. L'importance de l'enjeu ne fait aucun doute, et ce pour l'ensemble du pays. Pour preuve, 110 millions ont été débloqués récemment dans le cadre de l'accord de coopération Etat fédéral/Région Bruxelloise pour aménager le carrefour du boulevard Léopold III alors que le dossier avait été ouvert en 1995, la situation n'avait pas évolué.

Parmi les demandes plus ou moins officielles de l'OTAN figurent de nombreuses requêtes concernant les moyens d'accès au siège de Haren. Ainsi, la vitesse commerciale du bus 65 a été mise en cause de même que la fréquence de la ligne. Le prolongement de la ligne de tram 55 jusqu'au site a aussi été citée. On a beaucoup parlé de la demande d'une ligne RER reliant Haren et l'aéroport de Zaventem.

Concernant ce dernier point, il est peu probable que la région trouve seule les moyens de financer ne serait-ce qu'un embryon de réseau RER. Il est donc inévitable que ce genre de demande doive passer par l'Etat fédéral et les sociétés qui en dépendent, comme la SNCB.

Le ministre pourrait-il faire le point sur les demandes de l'OTAN qui impliquent des décisions éventuelles au niveau de la région bruxelloise et indiquer comment il compte répondre aux demandes en matière de transport public ?

Vu l'importance de l'OTAN pour l'ensemble du pays, le ministre pourrait-il nous dire si des négociations complémentaires avec le fédéral sont envisageables pour tenter de répondre aux exigences raisonnables de l'OTAN, comme cela vient d'être réalisé avec la Flancre ? (*Applaudissements.*)

M. le président. — La parole est à M. Chabert, ministre qui répondra en lieu et place de M. Hasquin.

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Les problèmes d'accessibilité au site de l'OTAN font partie de mes préoccupations. Il est exact que le secteur, s'il est bien situé par rapport au Ring et aux autoroutes, présente des lacunes quant à sa desserte en transports en commun.

Cela est dû au caractère excentré du site par rapport au réseau de la STIB. Des relevés effectués auprès du personnel de l'OTAN montrent que 20 % seulement des employés utilisent les transports en commun. Les besoins qui sont exprimés par ces personnes sont de trois ordres :

- manque de rapidité;
- manque de maillage du réseau à destination du secteur;
- manque de liaison avec les grandes gares bruxelloises.

Une durée de parcours, attente comprise, de 40 minutes est signalée par les utilisateurs de la ligne 65 à partir de la gare centrale. Il s'agit de la seule ligne STIB desservant l'OTAN. Il est clair qu'une amélioration sensible de la desserte doit être recherchée. Quelles sont les pistes possibles ?

Tout d'abord, je constate que la halte SNCB « Bordet » de la ligne 26 se situe à seulement 1 000 mètres de l'entrée de l'OTAN. C'est un atout certain, d'autant que cette ligne est connectée au réseau de métro à deux endroits.

Mon administration et la STIB étudient la meilleure manière d'assurer une liaison rapide entre cette halte et la zone de l'OTAN. J'entends par là, également le complexe Eurocontrol, les différentes casernes de l'Armée Belge et les nombreuses entreprises implantées dans ces environs. Les liaisons vers le reste de la Capitale sont également prises en compte.

Ensuite, je constate qu'il n'existe aucune desserte correcte de ce lieu au moyen de transports publics régionaux à partir du Brabant flamand. J'y ai sensibilisé mon collègue, M. Baldewijns, qui a d'ores et déjà pris les dispositions pour étudier les problèmes d'accessibilité des environs de l'aéroport par tous les modes de transport.

La création d'une liaison routière entre l'OTAN et le périphérique est susceptible de modifier les conclusions de l'étude relative au carrefour «OTAN» menée en son temps et qui avait conclu à la nécessité de créer un ouvrage dénivelé à cet endroit pour répondre aux besoins spécifiques d'accessibilité à l'OTAN. Cette liaison est située en très grande partie sur le territoire de la région flamande.

Je n'ai pas attendu la décision définitive d'extension de l'OTAN pour examiner cet aspect. Une approche commune entre la région flamande et la région bruxelloise est à l'ordre du jour.

A moyen terme, la création de la gare TGV au nord de Bruxelles constituera un atout majeur dans le problème qui vous préoccupe. Elle se situe en effet à 2 500 mètres seulement de l'OTAN. La SNCB prévoit d'y arrêter non seulement ses TGV mais également les trains nationaux et régionaux, dont le RER.

Les résidents de la région qui ne bénéficient pas de la desserte de la ligne 26 pourront donc, via les trois lignes RER traversant la jonction Nord-Midi et la halte «TGV nord», gagner un temps considérable dans leur déplacement.

Il s'agira de pas moins de douze passages par heure et par sens, soit toutes les cinq minutes, aux heures de pointe !

En conclusion, je retiendrai que tout est mis en œuvre pour améliorer l'accessibilité du site à court terme et que sa situation à une encablure de la future gare TGV est un atout supplémentaire.

Mme Françoise Schepmans. — Je vous remercie de ces précisions, monsieur le ministre.

M. le président. — L'incident est clos.

M. le président. — La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 18 h 25.*

De plenaire vergadering wordt om 18.25 uur gesloten.